

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 4 décembre 2003, 19 h
Club Optimiste
2181, rue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
CLAIRE LACHANCE.....	2
YVON BERTHIAUME.....	12
BRUNO CLOUTIER.....	20
MARC-ANDRÉ MORIN.....	31
GUY GARAND.....	46
REPRISE DE LA SÉANCE.....	52
MATHIEU MARKARIAN.....	58
SYLVAIN VIAU.....	62
BENOÎT BELISLE.....	76
CHANTAL LEVERT.....	89
NORMAND BEAUDET.....	94
MARC AUBIN.....	101
KAREL MÉNARD.....	103
REPRISE DE LA SÉANCE.....	113
MARC-ANDRÉ MORIN.....	113
MARTIN NAUD.....	121
SYLVAIN VIAU.....	132

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, à tous! Je rappelle que le registre est toujours ouvert. D'abord, nous allons entendre le promoteur, s'il a des documents à déposer ou de l'information additionnelle à fournir.

M. DANIEL BRIEN :

10 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

15 **M. DANIEL BRIEN :**

Une information, suite à une question concernant le nombre d'habitations qui avaient été acquises par la compagnie. Depuis notre arrivée en 97, on a acheté cinq propriétés sur la 1ère Rue.

20

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Du côté des personnes-ressources?

25

M. COLIN BILODEAU :

Madame la présidente, j'ai reçu l'autorisation de rendre publiques au BAPE les normes d'étanchéité qui sont proposées dans le projet de règlement. La version technique seulement, ce n'est pas la version juridique. Pour ce qui est de l'entièreté du règlement, je n'ai pas obtenu l'autorisation. Je vais déposer les normes d'étanchéité, parce que c'était celles qui étaient identifiées, si vous voulez, au départ.

30

Ce que je peux dire, c'est que dans la majorité des articles, les changements majeurs qui ont pu être apportés au niveau du projet de règlement ont déjà été déposés au BAPE avant même que les audiences aient débuté. Et la modification technique qui est apportée dans les articles qui portent sur l'étanchéité et l'ajout du 3 mètres dont il a été fait mention dans les échanges qu'on a eus.

35

40 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous allons revenir à vous, madame Lachance. On vous avait demandé de revenir parce qu'il restait une question en suspens pour vous et vous aviez une préoccupation en ce qui concerne notamment la santé.

45 **Mme CLAIRE LACHANCE :**

C'est ça, oui.

50 **LA PRÉSIDENTE :**

Posez votre question, s'il vous plaît?

Mme CLAIRE LACHANCE :

55 Bien, disons que si on regarde l'étude qui a été faite en environnement par l'Institut Armand-Frappier et l'Université Laval, la Direction de la santé publique de Montréal:

60 *«Cette étude a permis de déceler des tendances concernant les risques de contracter certains cancers pour les résidents avoisinant un lieu d'enfouissement de déchets, tel que l'ancienne carrière Miron, qui n'était pas recouvert.»*

65 Alors, moi, ma question, c'est de savoir, est-ce qu'on est en santé? Est-ce qu'il y a un danger pour les gens qui demeurent dans la périphérie d'un tel site d'enfouissement qui va durer encore un autre 10 ans?

LA PRÉSIDENTE :

70 Alors, on a avec nous un spécialiste en la matière. On va demander au ministère de la Santé et des Services sociaux de bien vouloir réagir sur cette question.

M. JACQUES NORMANDEAU :

Bonsoir, madame!

75 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. JACQUES NORMANDEAU :

80 Madame la présidente, je vais juste vous résumer brièvement – parce que là, on m'a dit que je ne pouvais pas prendre 2 heures, alors je vais me restreindre – je vais vous résumer brièvement.

85 Dans tous les cas d'études d'impact concernant des projets concernant certaines activités industrielles ou concernant, entre autres, les sites d'enfouissement sanitaire, nous suivons les sites d'enfouissement sanitaire, nous avons des dossiers que nous suivons avec nos collègues du ministère de l'Environnement concernant les sites d'enfouissement sanitaire. Nous sommes

90 appelés à nous prononcer sur l'étude d'impact concernant les projets comme celui, par exemple, qui est à l'étude ici aujourd'hui.

95 Ce que la Santé va regarder essentiellement, ce sont des aspects de santé physique et certains aspects de santé au niveau psychosocial. Essentially, ce que nous regardons lorsque nous analysons un projet – et ensuite, je vais vous parler brièvement de comment nous avons approché le projet et, ensuite, je vais vous parler des études et des risques à la santé comme tels – alors, on va commencer logiquement par le transport, parce qu'il y a des matériaux qui vont être transportés au site d'enfouissement sanitaire et il y a des opérations mécaniques avec des appareils qui se font sur un site d'enfouissement sanitaire.

100 Alors, nous regardons ces aspects-là au niveau du bruit, au niveau des vibrations, au niveau de l'achalandage des routes, au niveau de la génération d'odeurs ou de poussières provenant du site ou provenant du transport. Évidemment, les risques pour la sécurité routière dans certains cas aussi. Et les heures d'opération d'un site. Parce que comme il y a des appareils mécaniques qui peuvent être bruyants, s'il y a des gens qui demeurent à proximité, effectivement
105 ça peut augmenter le climat sonore.

Nous regardons ensuite les aspects concernant le sol. Concernant le sol, ça veut dire les matériaux qui sont apportés, donc les déchets, et la proportion, par exemple, de déchets dangereux qui peut être présente ou de matières dangereuses qui peuvent être présentes dans ce
110 qui va être amené à un site quelconque.

Et ceci va nous amener aussi évidemment à traiter la question de ce qu'on appelle communément les vermines, autrement dit tous les rongeurs, les goélands à bec cerclé; dans certains cas, on a des urubus à tête rouge, etc., qui peuvent être attirés par ces opérations-là, puis évidemment perturber aussi au niveau du voisinage.
115

Et on regarde aussi quels vont être les développements futurs dans la région, à savoir, par exemple, souvent on est dans une zone agricole. Est-ce qu'il y a des développements résidentiels qui sont prévus par les municipalités à plus ou moins brève échéance à proximité?
120 Est-ce qu'il y a des développements résidentiels qui sont déjà installés à plus ou moins brève échéance ou proches du site comme tel?

Au niveau de l'air, on va regarder les aspects concernant les odeurs, parce que les odeurs constituent une nuisance pour la population.
125

Et on va regarder aussi les aspects d'émission de biogaz, pas tellement en termes de santé, puis je vais y revenir, mais surtout en termes de sécurité. Par exemple, comme au site au CTED, comme c'est dans un milieu calcaire fracturé, il peut y avoir des veines ou des réseaux préférentiels de diffusion du gaz dans le sous-sol, dans le roc, qui peut amener ça, par exemple,
130 et amener une concentration dans le sous-sol d'une maison ou dans le sous-sol d'un édifice à proximité. Et ça, ça peut représenter un risque pour la personne qui va pénétrer là. Elle peut être asphyxiée. Ou des risques d'explosion; ça, ça a été historiquement documenté. Dans le cas

135 présent, le projet est dans le sable, ça fait que ce n'est pas vraiment un problème pour nous à ce niveau-là. Mais je vais y revenir aussi quand même au biogaz par rapport à une autre problématique qui a été abordée.

140 Finalement, ce qui est probablement, je dirais, le secteur qui nous intéresse le plus, qui nous préoccupe le plus, c'est la question des eaux. Parce que sur un site, il y a du ruissellement de surface, il y a du lixiviat. Le lixiviat peut être échappé en surface. Le lixiviat peut migrer, percoler dans le sol. Donc, il peut atteindre la nappe, par exemple, la nappe de surface ou il peut possiblement, dépendant des formations géologiques ou de ce qu'il y a autour, il peut peut-être migrer aussi dans des zones plus profondes.

145 Il peut y avoir aussi une modification au niveau du régime des eaux, suite à l'installation, par exemple, de mur de bentonite, etc., où la nappe de surface va faire le tour, dans le fond, d'un site d'enfouissement sanitaire. Dans le cas présent, il y a une carrière juste à côté. Ça fait que pour ce qui est des rabattements, j'imagine que la carrière doit jouer un rôle pas mal plus efficace là-dessus. Mais je ne peux pas me prononcer, je suis en santé, je ne suis pas géologue.

150 Donc, on va regarder les aspects au niveau des eaux de surface, mais surtout des eaux - - nous, ce qui va nous préoccuper, ça va être les eaux qui vont servir à l'approvisionnement en eau potable pour la population.

155 Je vais parler maintenant concernant les impacts potentiels au niveau de la santé et des études qui ont été faites. D'abord, il y a des études épidémiologiques qui peuvent être faites sur des produits individuels. Par exemple – et c'est cité partout – le benzène peut provoquer le cancer. Le trichloroéthylène peut provoquer des problèmes au niveau hépatique ou au niveau rénal, etc., etc., etc.

160 Les études toxicologiques et les doses toxicologiques qu'on rencontre, qui sont émises dans les biogaz – parce que, là, essentiellement, je vais parler des biogaz parce que les études ont porté surtout sur les biogaz – les concentrations sont tellement faibles que, toxicologiquement parlant, ce ne sont pas des concentrations qui ont une signification au niveau toxicologique. Elles sont beaucoup trop faibles.

165 Donc, la toxicologie n'a pas peut-être les outils pour pouvoir étudier ces mélanges-là. Malgré toutes les belles théories toxicologiques de l'impact des mélanges de substances sur la santé, on n'a pas les outils vraiment pour étudier ça.

170 Donc, ce qu'il nous reste pour pouvoir étudier les impacts potentiels, ce sont des études épidémiologiques où on va étudier des populations qui sont à proximité d'un site d'enfouissement sanitaire et on va comparer leur état de santé avec une population qui ne vit pas à proximité d'un site d'enfouissement sanitaire.

175 Cette présentation-là que je vous fais, comment on étudie ça, c'est extrêmement simpliste ce que je viens de vous dire, parce que ça nécessite énormément de contrôle au niveau d'un tas de conditions dans l'étude.

180 Il y a eu des études qui ont été effectuées au niveau sanitaire sur des populations qui résident à proximité de site d'enfouissement sanitaire. Il y a au-delà de 200 publications sur le sujet qui ont été publiées. Cependant, je dois vous dire que sur les 200 publications, il y a peut-être, peut-être, 36 ou 37 études qui sont peut-être un petit peu plus solides sur tout ce nombre de publications-là. Donc, c'est quelque chose qui a été étudié.

185 Quand on fait une étude épidémiologique, ce qu'on regarde, c'est d'abord la force d'association. Dans le cas de l'étude que vous citez, madame, il y a eu trois publications de l'équipe de Mark Goldberg. Il y a eu une publication, si je me souviens bien, une en 94, une en 95 et une en 99. L'étude de 94 portait sur les malformations congénitales autour du site Miron. L'étude 95, sur les cancers pour la population autour du site Miron. Et l'étude 99, le risque de cancer chez les hommes autour du site Miron.

190 Dans ces études-là, ce qui est important, c'est de bien différencier une exposition qui est unique. Par exemple, de bien s'assurer que la population qu'on étudie, qui demeure près du site, a toutes les mêmes caractéristiques que la population qu'on prend pour comparer.

195 Puis quand je dis qui ont les mêmes caractéristiques, il faut qu'ils aient le même âge, il faut qu'ils aient la même consommation de tabac, la même consommation d'alcool, la même ethnicité. Il y a un tas de choses qu'il faut contrôler comme ça, sinon, on passe carrément à côté – excusez l'expression – de la *track*. Puis je vais vous donner un exemple qui est très, très, très, je dirais, caricatural.

200 À Montréal, si on regarde l'espérance de vie de la population qui demeure en haut de la côte du CN, puis l'espérance de vie de la population qui demeure en bas de la côte du CN, chez les hommes, il y a une différence de 7 ans. Puis en espérance de vie, c'est très grand. Ça veut dire que les hommes qui demeurent en haut de la côte du CN ont une espérance de vie 7 ans plus longue que les gens qui demeurent en bas de la côte du CN. En haut de la côte du CN, c'est un quartier favorisé; en bas de la côte du CN, c'est un quartier défavorisé.

205 Mais si on ne contrôle pas pour les niveaux socio-économiques, la première chose qu'on va conclure, c'est que rester en haut d'une côte, on va vivre plus vieux. C'est caricatural, mais actuellement, on a des conclusions d'études épidémiologiques qui ont l'air un peu de ça, madame la présidente. Mais je vais revenir aux études qui ont été faites. Donc, c'est très important de tout contrôler plusieurs aspects par rapport à ça.

210 Mais si on ne contrôle pas pour les niveaux socio-économiques, la première chose qu'on va conclure, c'est que rester en haut d'une côte, on va vivre plus vieux. C'est caricatural, mais actuellement, on a des conclusions d'études épidémiologiques qui ont l'air un peu de ça, madame la présidente. Mais je vais revenir aux études qui ont été faites. Donc, c'est très important de tout contrôler plusieurs aspects par rapport à ça.

215 L'autre aspect qui est important, c'est que même quand on fait mal une étude, si réellement on a un risque qui est vraiment présent et excessif, vraiment un grand risque, même si l'étude est mal faite, on va détecter ce risque-là et on va le trouver.

220 Dans le cas présent, les publications qui ont été faites, d'abord, il n'y a pas eu de
 contrôle pour les données socio-économiques dans la majorité de ces études-là. On n'a pas
 contrôlé pour le tabagisme, pour l'alcool, etc. Comme, par exemple, dans la première étude sur
 le cancer, il y a des cancers qui sont carrément des cancers d'origine «infectieuse» puis qui
 n'avaient rien à voir à aucune exposition aux biogaz, etc., puis étaient en excès dans la
 population qui restait proche du site.

225 Ça, ce que ça nous dit, c'est qu'on a un problème de différence socio-économique dans
 nos populations, puis ça n'a pas été contrôlé, tout simplement. Alors, c'est pour ça que ce n'est
 pas toujours simple.

230 Jusqu'à présent, puis que je pense que les conclusions de tous les gens, en tout cas, qui
 regardent et qui étudient les dossiers, on n'a pas vraiment d'études probantes qui démontrent un
 risque important.

235 Quand on regarde, par exemple, les études qui ont été publiées, dont celle en 1999 par
 Mark Goldberg, puis Jack Silmiatycki, l'étude de 99, on a des rapports de 1.4, 1.7, 1.02, etc.,
 ce sont des rapports très, très faibles. Risque 0, c'est un rapport de 1. Ça veut dire que 1.4,
 c'est une augmentation d'à peu près la moitié du risque. Alors, si vous avez un risque de 1 sur 10
 000, vous avez un risque de 1.5 sur 10 000. Ça ne veut pas dire qu'il y a une personne et demie
 sur 10 000 qui va être malade. C'est une augmentation qui est extrêmement faible.

240 Et même là, statistiquement, lorsqu'on a, surtout dans le cas de l'étude de 99, ce sont
 des rapports de cote, ce qu'on appelle des *odd's ratio*. Un *odd's ratio*, normalement ça vient
 multiplier la mesure du risque.

245 Pour vous donner un exemple, dans le cas du tabac, une étude de cohorte avec le tabac
 va vous donner un risque d'à peu près 6, 7, jusqu'à 16 peut-être. Si vous faites un *odd's ratio*,
 donc un rapport de cote, avec une étude cas témoins, vous allez arriver avec des niveaux de
 risque de 26, 28, 29. Alors, un *odd's ratio* ou un rapport de cote, comme dans l'étude, par
 exemple, de 1999, si le risque avait été minime, on serait arrivé avec des taux qui auraient été à
 250 3, 4, 5. On n'a pas ça. On a des taux qui sont à 1, puis on a un taux qui est à 2.1 et il est
 douteux.

255 Essentiellement, dans les *odd's ratio*, quand on a un taux qui est inférieur à 2.31, il y a
 des bonnes chances que ce soit dû au hasard. Même si les statistiques avec l'intervalle de
 confiance à 95 % nous disent que c'est tout beau, ça prend au moins un risque à 2.31 pour être
 vraiment certain qu'on n'a pas affaire à une question du hasard. Puis d'ailleurs, monsieur
 Goldberg, lui-même, dans sa publication, à la page 295, dit lui-même que ses preuves
 statistiques ne sont pas *persuasive*. Donc, il le reconnaît lui-même.

260 Pourquoi qu'on fait ces études-là? C'est une manière exploratoire. Puis comme il l'a dit
 lui-même dans sa conclusion: c'est une manière exploratoire pour aller voir s'il n'y a pas un
 problème qu'on devrait documenter plus loin. On a eu déjà trois études qui ont été faites dans ce

secteur-là, puis on a toujours encore des taux qui sont faibles. Puis ça, c'est parmi les études qui ont été bien faites.

265

Une autre étude qui a été bien faite, c'est celle de l'équipe de Elliot en Angleterre et, même eux, je veux dire, les critiques des épidémiologistes, je pense que ça fait cinq pages seulement à un paragraphe par épidémiologiste qui dit: «Hey! Vous n'avez pas contrôlé ci, vous n'avez pas contrôlé ça», etc. Et même là, encore là, l'étude de Elliot, on a encore des rapports de risque qui se situent dans l'ordre de 1.2, 1.5, 1.7.

270

En bout de ligne, moi, dans le domaine de la santé, ce que ça me dit, c'est peut-être qu'il y a un risque, mais il doit être très faible, sinon on aurait sûrement eu, avec toutes ces études-là, des rapports de risque qui aurait été plus élevé, qui aurait été beaucoup plus élevé dans ce cas-là, jusqu'à présent.

275

L'autre aspect, c'est que toutes ces études-là ont été faites sur des sites ouverts. Autrement dit, où il y avait l'enfouissement et les gaz sortaient directement, sans aucun contrôle, puis il y en avait partout dans le milieu.

280

Bon, le fait probablement de recouvrir un site, puis de les capter, peut-être que ça devrait améliorer, surtout -- mais on n'a même pas de donnée, souvent, sur l'exposition réelle des populations aux concentrations de biogaz qu'il y avait autour. Ça fait que ce qu'on peut assumer, c'est que si on a un gros site, puis qu'il est ouvert, il va y avoir beaucoup de biogaz qui vont se promener. Si on le ferme, théoriquement, ça devrait être moins pire. Là, je ne parle que des biogaz uniquement par rapport à ça.

285

Des études sur le lixiviat, donc sur la contamination de l'eau potable avec le lixiviat, il n'y en a pas vraiment beaucoup. Il y a des études qui ont été faites, ça n'a jamais été probant non plus, parce que soit que l'eau était tellement contaminée, que les gens ne voulaient pas la boire, comme par exemple le cas de Ville Mercier, qu'à un moment donné l'eau changeait carrément de couleur. L'eau venait un petit peu noire, ça fait que normalement, tu ne la bois pas quand elle n'est pas assez transparente. Ça fait que c'est pour ça qu'il n'y a pas beaucoup d'études concernant ça.

295

Par rapport au cas actuel, est-ce que la réponse concernant les questions de santé, ça vous éclaire?

LA PRÉSIDENTE :

300

Oui. Est-ce que ça vous donne une bonne information?

Mme CLAIRE LACHANCE :

305

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Avez-vous d'autres questions sur l'aspect santé?

310

Mme CLAIRE LACHANCE :

Ma seule autre question que j'aurais...

315

LA PRÉSIDENTE :

On va revenir.

Allez-y.

320

Mme CLAIRE LACHANCE :

J'ai parlé avec monsieur Bourque, hier, je ne sais pas si c'est parce qu'il n'avait pas grand temps pour me répondre ou c'est une boutade que je dis en passant, comme ça, quand je lui ai demandé là la façon que ça se brûlait, est-ce qu'il restait une certaine quantité de méthane qui s'en allait quand même dans l'air. Il a semblé banaliser en disant que ce n'était pas un gros montant, qu'il y en avait un peu partout de ça, du méthane. C'était banalisé.

325

Moi, la question que je voudrais savoir, c'est la quantité qui se dégage, qui n'est pas brûlée, dans 1 an, puis dans 10 ans, combien est-ce qu'il va y en avoir dans l'atmosphère?

330

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Bourque.

335

Mme CLAIRE LACHANCE :

En passant, c'est par rapport à l'entente de Kyoto sur justement la pollution. Est-ce que ça dépasserait les normes?

340

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, les volumes. Puis qu'est-ce que ça représente en termes de pourcentage, par exemple, la production du site par rapport à l'objectif québécois. D'accord?

345

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, je m'excuse si ma réponse à madame Lachance a donné l'impression que je mettais pas d'importance là-dessus. Ce n'était pas mon intention. Il y a une réponse à la question. Il y a une réponse directe. Il y a deux parties à la réponse.

350

355 Premièrement, il y a le volume de méthane qui va se trouver dans l'atmosphère et, ensuite, par rapport à l'entente de Kyoto, il y a toute la destruction de méthane qui est produite au site, qui est une considération extrêmement importante par rapport à Kyoto, parce qu'il faut se rappeler d'un fait. Une tonne de méthane, ça donne 21 fois l'importance en effet de gaz à effet de serre que le CO₂. Alors, les deux gaz comme gaz à effet de serre sont différents.

360 Alors, je vais demander à madame Verrault d'expliquer les deux parties à la question. Premièrement, c'est quel pourcentage, c'est quoi le volume qui va aller à l'atmosphère. Et deuxièmement, ça veut dire quoi par rapport à l'entente de Kyoto.

M. PIERRE LÉGARÉ :

365 Madame la présidente, on va juste demander la courbe de génération de biogaz juste pour introduire une réponse à madame. Je pense que vous étiez là cet après-midi?

Mme CLAIRE LACHANCE :

370 Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

375 Vous avez sans doute vu, on a, je pense, projeté cette image-là. Ce que ça montre, c'est que la quantité de méthane qui est produite, dans le temps, elle change. Donc, elle va monter jusqu'à un sommet puis après ça elle va redescendre. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est continu. Ce n'est pas un élément qui est à plein temps.

380 Donc, je vais demander à madame Verrault de nous présenter les données sur les volumes. Puis aussi, spécifier qu'on a un captage de 90 % du méthane qui est produit.

Mme CATHERINE VERRAULT :

385 Donc, au niveau de l'évaluation des volumes ou de la production du biogaz, ce qu'on a fait, c'est qu'on a tenu compte de la totalité du site, incluant le projet proposé. Donc, tous les secteurs du site, depuis 1964 et ainsi de suite, incluant le nouveau bioréacteur.

390 Pour chacun de ces sites, on a regardé l'historique d'enfouissement, combien de tonnes avaient été mises en place là. Est-ce que ces secteurs-là ont un réseau de captage ou non. Comment ces secteurs sont opérés? Est-ce que c'est en mode bioréacteur ou non. Tous ces facteurs-là ont une importance au niveau de l'évaluation de la génération de captage de biogaz.

Ce que vous voyez ici, la courbe en bleue supérieure, c'est la production totale de biogaz qui a été estimée pour le site d'enfouissement.

395 Comme monsieur Légaré vous a indiqué, la production est graduelle et va atteindre un
sommet lors de la fermeture du site. Dans le cas du projet actuel, on a estimé que le niveau de
génération maximum serait de 219 millions de mètres cubes par année en 2013. Toutefois, afin
de limiter les émissions à l'atmosphère, il y a un réseau de captage qui est mis en place et qui
sera mis en place également dans le nouveau bioréacteur proposé, ce qui nous permet d'obtenir
400 une performance de captage de 90 %, ce qui se traduit par un débit capté en 2013 de 191 millions
de mètres cubes par année.

Maintenant, pour évaluer les émissions à l'atmosphère, c'est tout simplement la
différence entre les deux. Donc, entre la génération et ce qui est capté, c'est ce qui va s'en aller à
405 l'atmosphère. Dans le cadre du présent projet, le niveau maximum d'émissions sera obtenu dans
l'année 2012, avec un volume de 25 millions de mètres cubes par année.

Juste pour faire une comparaison également, vous voyez la courbe, le niveau
d'émissions ne varie pas beaucoup. Il va atteindre un maximum en 2012 et décroît par la suite.

410

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, ça, ce n'est pas le méthane, c'est l'ensemble des biogaz. Donc, le méthane,
c'est une proportion du biogaz. Puis madame Verrault pourra préciser la proportion.

415

Mme CATHERINE VERRAULT :

Au niveau de la composition du biogaz, on peut dire que le biogaz est composé à 50 % de
méthane et 50 % de CO₂, en grande partie. Majoritairement, ce sont les deux composés
420 d'intérêt. Je ne sais pas s'il y aurait d'autres précisions à avoir à ce niveau-là? Sinon, je
continuerai au niveau de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre.

LA PRÉSIDENTE :

425 Est-ce que c'est complet? Ça va?

Mme CLAIRE LACHANCE :

Oui.

430

Mme CATHERINE VERRAULT :

Au niveau des émissions de gaz à effet de serre, comme on vient de dire, il y a deux
principaux composés: le méthane et le CO₂. Suite à l'adoption du protocole de Kyoto, il y a un
groupe qui a été formé, le Fonds sur les changements climatiques des Nations-Unies, qui ont
435 établi certaines règles afin d'établir les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre.
Donc, ces règles-là vont établir, premièrement, quels sont les gaz à considérer, quels sont leurs
pouvoirs absorbants et comment on doit les comptabiliser.

440 Dans le cas des sites d'enfouissement, le composé d'intérêt qui est retenu, c'est le
méthane, parce qu'il a un pouvoir absorbant des radiations solaires 21 fois plus efficace que celui
du CO₂. Les Nations-Unies ne comptabilisent pas les émissions de CO₂ provenant de la
décomposition de la matière organique parce qu'elle provient de biomasse qui est renouvelée à
445 travers les cultures à chaque année. Donc, il n'y a pas d'émissions nettes de CO₂. Donc, dans
les projets de biogaz comme ça, on va regarder uniquement la fraction méthane.

Si on présente maintenant le tableau 6.9 de l'étude d'impact, vous allez avoir les
estimations qui ont été calculées pour le projet. Si on regarde la partie inférieure du tableau, en
bas, ici, vous avez les quantités de gaz à effet de serre générées par le site existant par le
450 nouveau bioréacteur, ainsi que pour la totalité du site. Donc, incluant le bioréacteur proposé. La
ligne en dessous, vous avez la quantité qui est captée en tonnes équivalent en CO₂ et ce qui,
finalement, est émis à l'atmosphère.

Pour vous faire un parallèle au niveau des quantités qui sont captées, pour le bioréacteur
455 proposé, avec une quantité de 17 millions de tonnes équivalent de CO₂ qui est récupérée, c'est
équivalent à retirer de la circulation 67 500 automobiles de la circulation par année. Pour la totalité
du projet avec 26.7 millions de tonnes équivalent en CO₂ qui est retiré, c'est l'équivalent de
105 900 automobiles qui sont retirées de la circulation à chaque année.

460 Au niveau de la comparaison avec les émissions du Québec, si on dit que les émissions
québécoises restent au même niveau que celles de l'année 2000, les émissions résiduelles du
bioréacteur proposé seraient équivalentes à .03 % des émissions totales de gaz à effet de serre au
Québec.

465 Maintenant, je pourrais peut-être rajouter aussi un autre point par rapport aux gaz à effet
de serre. C'est en relation avec le projet de valorisation des biogaz. Le projet qui est actuellement
en discussion porte sur la valorisation d'une quantité de 1.2 milliard de pieds cubes de méthane
par année. Au niveau des estimations de gaz à effet de serre, il y a deux volets à considérer là-
dedans.

470 Le premier volet, c'est la combustion du méthane. Donc, comme je vous ai expliqué tout
à l'heure, le méthane est 21 fois plus efficace que le CO₂. Par combustion, ce méthane est
transformé en CO₂. Le méthane qui vient du biogaz et sa transformation en CO₂ par la
combustion, ces émissions de CO₂ là ne sont pas comptabilisées. En fait, ce qu'on va
475 comptabiliser comme réduction, c'est le fait d'être passé d'un gaz qui est 21 fois plus fort à un gaz
qui a un facteur de 1. Alors, ceci représente une réduction de 508 000 tonnes équivalent CO₂ par
année pour 1.2 BCF de biogaz qui est brûlé.

480 Le deuxième volet à cet aspect-là, c'est que ce projet permet une substitution à des
combustibles fossiles, du gaz naturel, en l'occurrence.

485 Au niveau des émissions de gaz à effet de serre, la combustion de 1.2 BCF de méthane d'origine fossile représente une émission de 61 000 tonnes équivalent CO₂ par année. Donc, le fait d'utiliser du biogaz permet de réduire de 61 000 tonnes par année les émissions de gaz à effet de serre. Est-ce que c'est clair?

LA PRÉSIDENTE :

490 Ça va?

Mme CLAIRE LACHANCE :

495 Ça va. Je vous remercie beaucoup. Puis en passant, je suis partie de Ville Saint-Michel parce que je voulais avoir une meilleure atmosphère. Je m'appelle Lachance, mais j'ai pas eu de la chance. J'arrive dans un autre coin où il y a encore une autre carrière. Mais c'est pas plus grave que ça. merci.

LA PRÉSIDENTE :

500 Merci. On va revenir sur la question de la santé. On a des questions pour vous. Inquiétez-vous pas.

Est-ce que madame Denise Brouillard est ici? Non. Monsieur Mario Cayer.
Monsieur Yvon Berthiaume.

505 **M. YVON BERTHIAUME :**

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire!

510 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

515 **M. YVON BERTHIAUME :**

Je suis un voisin d'Intersan. Je demeure sur la 2e Rue. J'ai assisté à presque toutes les rencontres de préconsultation, sauf une. En passant, il n'y a jamais eu un représentant de la Ville de Sainte-Sophie. Toutes les autres municipalités, oui.

520 Ma première question: est-ce que l'éventuel comité de vigilance – j'ai donné mon nom, en passant, pour l'éventuel comité de vigilance – est-ce que l'éventuel comité de vigilance va être totalement indépendant de la compagnie Intersan? Advenant sa création, est-ce qu'il va être inscrit dans le décret que le comité de vigilance va être informé par le promoteur de toute problématique au même titre que la Santé publique ou le ministère de l'Environnement?

525

LA PRÉSIDENTE :

Bien. Alors, on va aller du côté du promoteur et ensuite, du côté du ministère de l'Environnement pour la question du décret.

530

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, premièrement, le comité de vigilance, nous avons déposé un document qui identifiait les groupes qui allaient être représentés. Premièrement, le comité, c'est un comité indépendant qui va élire lui-même son président et que Intersan va mettre à la disponibilité du comité les ressources nécessaires pour son bon fonctionnement.

535

Nous avons déjà pris les démarches pour le début de ce comité avec une première réunion, il y a un mois, pour établir les règles, pour voir l'intérêt de certains individus à y participer. Alors, nous avons basé les règles de fonctionnement du comité sur des exemples de comités de vigilance dans d'autres projets, incluant le projet de notre demande à Magog.

540

Le comité qu'on propose rencontre, à notre avis, les attentes du milieu et on pense que c'est une formule qui permet d'avoir un dialogue ouvert avec nos voisins et des représentants des municipalités.

545

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des gens qui habitent pas loin du site, qui vont faire partie de ce comité?

550

M. HUBERT BOURQUE :

Absolument. Le but du comité, c'est d'avoir des individus qui représentent les besoins et les intérêts du voisinage, que ça soit à Sainte-Sophie ou Sainte-Anne-des-Plaines.

555

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on pourrait voir le site pour que vous nous situiez où vous demeurez?

560

M. YVON BERTHIAUME :

Exactement là. Ma maison n'est jamais sur les plans. Je leur ai fait remarquer, d'ailleurs, que ma maison n'est jamais là. C'est mon voisin Giuseppe, mon voisin Sylvain, puis moi, je suis là. Mais j'existe pas vraiment. Même sur les autres, je pense je n'existais pas.

565

LA PRÉSIDENTE :

Justement, concernant la sélection des gens qui font partie sur le comité, la partie représentative des voisins du site, ça a été sélectionné comment, ces gens-là? Puis est-ce qu'il y

570 a place encore à ce que d'autres se joignent? Comme, par exemple, des citoyens qui pourraient
vouloir y aller comme observateur ou comme citoyens pour remplacer d'autres qui pourraient ne
pas être là nécessairement. Comment ça s'articule tout ça?

M. HUBERT BOURQUE :

575 La sélection n'est pas faite.

LA PRÉSIDENTE :

580 D'accord.

M. HUBERT BOURQUE :

585 C'est au comité de faire la sélection et d'établir les règles de remplaçants, etc. Ce n'est
pas Intersan qui choisit qui va être sur le comité. Intersan, par contre, reconnaît l'offre que
monsieur Berthiaume a faite. Il l'a faite depuis au moins un an et c'est beaucoup apprécié que
monsieur Berthiaume s'est intéressé à être représentant du voisinage sur la 2e Rue. Alors, nous
avons pris en note l'intérêt qui a été exprimé par monsieur Berthiaume et le comité aura à statuer
sur qui seront les individus qui vont être nommés et qui sont les individus qui vont être nommés
590 comme remplaçants.

LA PRÉSIDENTE :

595 D'accord.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

600 Peut-être, madame la présidente, rappeler à monsieur Berthiaume qu'il y a un document
qui a été déposé à la Commission, le DA10. Vous l'avez entre les mains. D'accord. Alors, on
parle de la composition, du mandat.

LA PRÉSIDENTE :

605 Donc, ce n'est pas encore déterminé.

M. YVON BERTHIAUME :

J'ai simplement donné mon nom.

610 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

M. YVON BERTHIAUME :

615

Et j'attends.

LA PRÉSIDENTE :

620

Alors, c'est ça. C'est qu'à un moment donné, les décisions vont être prises par le comité et je suppose que vous allez certainement être informé de la décision du comité.

M. YVON BERTHIAUME :

625

Madame la présidente, je demeure sur la 2e Rue depuis 27 ans. Il y a 27 ans, c'était un trou qu'on voyait quelques camions passer pour le remplir. Aujourd'hui, il y a une montagne qui pousse devant chez moi. Ça m'intéresse énormément de savoir ce qui se passe là.

LA PRÉSIDENTE :

630

Est-ce que vous avez une autre question?

M. YVON BERTHIAUME :

635

Oui. Mais vous ne m'avez pas répondu à la partie est-ce que ça va être inscrit dans le décret.

LA PRÉSIDENTE :

640

D'accord. On s'en va du côté du ministère de l'Environnement.

M. MICHEL SIMARD :

645

Oui, effectivement, ça va être inscrit dans le décret. Puis ça se réfère au projet de règlement, à partir des articles 63 à 67 ou autour, où on précise les différentes modalités du comité de vigilance, dont sa composition. On précise essentiellement qu'un comité de vigilance, l'initiateur d'un projet peut initier, prendre l'initiative de mettre en place un comité de vigilance, mais il devra s'ajuster aux exigences minimum en termes de composition, en termes de mandat, etc. Ça, c'est précisé à même le projet de règlement.

650

Donc, au niveau de la composition, pour vous donner une idée, ça doit comprendre quelqu'un de la ville hôte, quelqu'un de la municipalité régionale, un représentant des citoyens du voisinage, un représentant d'un groupe environnemental local ou un organisme régional voué à la protection de l'environnement. Disons que ça, c'est un petit peu les indications des personnes minimalement, qui doit être là-dessus en termes de composition. Mais aussi, il y a une modalité. C'est que:

655

660 *«Fait aussi partie du comité de vigilance, toute personne susceptible d'être affectée par les activités du lieu enfouissement et que peut désigner le ministre de l'Environnement.»*

Ça fait que mettons qu'une personne se sentirait véritablement, elle peut faire la demande au ministre de l'Environnement et cette demande-là d'ajout de personne peut être analysée à ce moment-là.

665 Je vais essayer d'y aller sur l'essentiel. En tout cas, vous pouvez vous référer aussi au projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, aux articles, comme je vous dis, 63 à 67. C'est dans ce coin-là. Je ne sais pas si c'est plus que 67?

M. COLIN BILODEAU :

670 C'est dans la version technique d'octobre 2000. La composition et toutes les exigences, tout ce qui est exigé au comité de vigilance est établi dans la section des articles 63 à 76.

M. MICHEL SIMARD :

675 63 à 76. J'étais trop synthèse. Et ensuite, au niveau du mandat – ça, c'était la composition, essentiellement – au niveau du mandat, bien, le rôle, si on veut, pour dire ça en des termes pour que tout le monde puisse comprendre, c'est un peu un rôle de chien de garde. Mais disons dit plus élégamment, ça ne sera pas écrit de même dans le décret, c'est pour
680 informer le comité:

«La Régie ou l'entreprise doit informer le comité de toute demande de modification de son certificat d'autorisation, de toute modification concernant la responsabilité de la gestion du lieu;

685 *Fournir ou rendre disponibles au comité tous les documents ou renseignements pertinents requis pour la réalisation de ses fonctions, dès qu'ils sont disponibles et demandés par le comité, notamment le certificat d'autorisation de l'installation, les données sur la provenance, exception faite du nom du producteur, la nature et la quantité des matières résiduelles admises sur le lieu, les rapports d'analyse relatifs au suivi du lieu, les rapports annuels et les rapports du fiduciaire.»*

690 Le fiduciaire, c'est pour le fonds de gestion postfermeture.

«Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du comité, notamment ceux relatifs au local requis pour la tenue des réunions et la papeterie nécessaire et fournir les ressources matérielles;

Rendre possible annuellement la tenue de quatre réunions;»

700 Ça, c'était une modalité qui a été précisée dans un des derniers décrets, mais habituellement, c'est écrit; le minimal, c'est peut-être une réunion. Ça fait que ça, ça dépendra de ce qui sera évalué véritablement.

705 *«Rendre accessibles aux membres du comité, pendant les heures d'ouverture du lieu d'enfouissement, ce lieu et les équipements s'y trouvant;»*

Disons que je pense que ça donne l'essentiel de ce que c'est la composition et le mandat. C'est donc un mandat qui a un pouvoir consultatif, ce n'est pas un pouvoir décisionnel. Mais c'est un genre de pouvoir de chien de garde.

710 **M. YVON BERTHIAUME :**

Est-ce que je peux aller plus précisément? Si j'ai un voisin qui est inquiet pour quelque raison que ce soit, est-ce que ça peut aller où je peux faire une visite surprise et pouvoir me rendre sur le site? Ou s'il faut une autorisation avant.

715 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la question est adressée, en tant que membre du comité, advenant que vous êtes choisi pour être membre de ce comité, comment ça fonctionne les visites de terrain.

720 **M. MICHEL SIMARD :**

Les modalités sont précisées. Ce que je vous ai dit, c'est pour les membres du comité de vigilance.

725 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

730 **M. MICHEL SIMARD :**

À savoir si un monsieur ou une madame quelconque arrive à tout moment...

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais quelqu'un qui est membre.

M. MICHEL SIMARD :

740 Quelqu'un qui est membre du comité de vigilance, je pense qu'il a le droit de se présenter au moment d'ouverture, comme c'était spécifié. C'est la compréhension que j'en ai.

M. YVON BERTHIAUME :

745 J'ai une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez Internet?

750

M. YVON BERTHIAUME :

Non.

755

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va vous donner photocopie de ces articles-là pendant la pause. D'accord?

760

M. YVON BERTHIAUME :

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

765

Votre autre question?

M. YVON BERTHIAUME :

770

Mon inquiétude majeure, le site, c'est son gigantisme. Je fais avec. J'ai une autre question. Est-ce que la Municipalité de Sainte-Sophie, qui est l'hôte d'un mégasite d'enfouissement, ne devrait-elle pas avoir une politique exemplaire de collecte sélective? Et la compagnie Intersan, dans son souci environnemental et de retour à la communauté, ne devrait-elle pas aider par tous les moyens notre municipalité à être un modèle québécois en la matière?

775

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On va aller du côté de la municipalité.

M. ANDRÉ CHARRON :

780

On revient dans le même principe que les PGMR. Oui, la municipalité a de très, très, très bonnes intentions d'adhérer et de recycler le plus rapidement possible.

LA PRÉSIDENTE :

785

Et la deuxième partie de la question, est-ce que vous vous attendez à être supportés dans cette voie-là par l'entreprise?

M. ANDRÉ CHARRON :

790

Oui, effectivement. C'est évident qu'on veut être supportés avec l'entreprise. Mais je reviens avec ça, toujours les mêmes principes, c'est que la volonté du conseil municipal, comme vous dites, monsieur Berthiaume, c'est vrai qu'on voudrait être une municipalité bien en vue à cause qu'on a un site sur notre territoire. On doit faire avec. Et effectivement, nous, on fait grandement confiance à l'entreprise et au ministère de l'Environnement pour que les lois soient respectées.

795

M. YVON BERTHIAUME :

800

Excusez-moi, madame la présidente. Ce n'est pas au niveau que les lois soient respectées. C'est au niveau que si l'objectif en 2008 est de 65 %, peut-être que la municipalité devrait l'avoir avant. Puisque c'est dans notre cour à nous. C'est pas ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

805

D'accord. Alors, est-ce que vous êtes en mesure d'atteindre cet objectif-là?

M. ANDRÉ CHARRON :

810

On va l'atteindre en même temps que toutes les autres municipalités membres de la MRC. On ne pourra pas faire cavalier seul. On est dans la MRC. On suit le programme du PGMR.

LA PRÉSIDENTE :

815

Alors, vous pourrez revenir nous donner des suggestions en deuxième partie.

M. YVON BERTHIAUME :

820

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez d'autres questions? Ou toutes vos questions ont été répondues?

825 **M. YVON BERTHIAUME :**

Ça va. Merci.

830 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Madame D'Agostina, s'il vous plaît. Est-ce qu'elle est ici? Non. Madame Dagenais? Ça va. Monsieur Sylvain Viau.

Monsieur Bruno Cloutier.

835

M. BRUNO CLOUTIER :

Bonsoir, madame la présidente, madame Boucher!

840 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Bonsoir!

M. BRUNO CLOUTIER :

845

Peut-être que mes questions ont été posées cet après-midi. Vous me référerez aux transcriptions. On va passer aux autres.

LA PRÉSIDENTE :

850

D'accord.

M. BRUNO CLOUTIER :

855

Au niveau de la MRC de la Rivière-du-Nord, de son PGMR, de tout le processus, nous, de ce que nous en savons, c'est que parmi tous les outils donnés aux citoyens, le pouvoir de changer les choses face à un site problématique en taille à d'un site d'enfouissement, donc, c'est à travers la MRC, dans la foulée de tout ce qui s'est adopté comme lois ou projets de lois, primaires, depuis 1990, bien, c'est le droit de regard.

860

Si, après la consultation d'un PGMR, consultation publique, la MRC décide de faire valoir son droit de regard, bien, il y a encore une fois plusieurs façons de le faire. Puis toutes ces façons, la population, il faut qu'elle soit consultée aussi.

865

Est-ce que la MRC de la Rivière-du-Nord entend exercer son droit de regard sur les tonnages maximaux à recevoir? Exemple: 250 000 tonnes par année. Ou 500 000 tonnes. Ou

même 1,5 million de tonnes. Ou bien ça sera quelque chose d'un peu plus tordu, comme des permis de polluer ou des redevances ou un prix d'ami plus cher pour la CMM?

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Cloutier, on en a longuement parlé cet après-midi. Cependant, vous allez pouvoir lire les transcriptions. Je demande brièvement, très brièvement, monsieur Godin de nous donner l'information concernant le droit de regard, où c'en est.

875

M. PIERRE GODIN :

En fait, effectivement, au niveau du droit de regard, effectivement, il y a eu des audiences publiques et la population a été consultée lors de ces audiences-là. Les gens ont pu dire ce qu'ils voulaient. Et on a retenu autant au niveau de la MRC énormément d'éléments, ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui, on a compris, puis je l'ai dit, on pense que le plan de gestion des matières résiduelles avait été bien reçu de la population.

880

Cependant, il y a un élément qui était peut-être un peu plus accrocheur, c'était le droit de regard. Et le droit de regard, bien, brièvement, on a dit que le conseil des maires est en train de regarder ce dossier-là. Il y a des audiences du BAPE qui se déroulent actuellement. On a rencontré aussi des gens représentant les écologistes et, à ce moment-là, bien, les maires vont prendre une position dans les prochaines semaines ou prochains mois.

885

Alors, actuellement, ce qu'on a demandé, on a demandé au ministre de nous donner une extension au niveau du dépôt du plan de gestion des matières résiduelles. Alors, donc, c'est à venir dans les prochaines semaines. C'est à discuter.

890

LA PRÉSIDENTE :

895

D'accord. Cette extension, vous l'avez demandée pour combien de temps?

M. PIERRE GODIN :

Elle devrait prendre effet à partir du 1er janvier. Normalement, c'est six mois, normalement, de demandés.

900

LA PRÉSIDENTE :

Et pouvez-vous nous dire comment ça pourrait interférer si jamais il y a un décret, par exemple, qui était émis suite à l'analyse du dossier et que votre droit de regard n'est pas encore statué sur cette question-là, qu'est-ce que ça ferait, à ce moment-là? Vous allez pouvoir l'exercer selon quelles conditions?

905

910 **M. PIERRE GODIN :**

Bien, actuellement, je pense que la loi nous permet d'exercer le droit de regard en tout moment. Sauf que pour le moment, évidemment, il faut que ça se fasse avant que... je vais demander plus techniquement à madame Levert, qui est la chargée de projet là-dessus.

915

Mme CHANTAL LEVERT :

Chantal Levert, chargée de projet de PGMR MRC Rivière-du-Nord. Les MRC ont le droit d'adopter, d'appliquer leur droit de regard avant que le ministre ait dit oui ou non à l'agrandissement ou à la mise en place d'un site d'enfouissement. Après, ce n'est plus possible d'émettre notre droit de regard.

920

LA PRÉSIDENTE :

925

Et ça implique combien de temps, une fois que vous...

Mme CHANTAL LEVERT :

Ça dépend du ministre.

930

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Là, je ne parle pas d'un décret, d'accord? Je parle du temps que vous avez besoin pour que votre droit de regard soit effectivement...

935

Mme CHANTAL LEVERT :

Ça dépend de nos élus.

940

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme CHANTAL LEVERT :

945

De la réflexion qu'ils ont à faire. C'est très lourd, l'information qu'ils ont en ce moment, puis ils veulent débattre là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

950

Oui. Mais une fois qu'ils ont pris une orientation, est-ce qu'il y a des étapes réglementaires?

Mme CHANTAL LEVERT :

955

Oui. Bien, ça vient avec le plan de gestion.

LA PRÉSIDENTE :

960

D'accord.

Mme CHANTAL LEVERT :

965

Le plan de gestion est virtuellement adopté, dans le sens qu'il y a une commission qui a émis ses recommandations. Tout a été fait. Il était censé d'être envoyé, comme toutes les autres MRC du Québec, alentour du mois de juin. Il y a un paquet de délais qui viennent, que finalement avec un 60 jours à gauche, un 45, en tout cas, puis ça finit pour que le 1er janvier 2004, ils soient tous effectifs. Il y en a très peu, je ne sais plus combien il y en a, mais beaucoup de gens sont en retard, beaucoup de MRC sont en retard. On s'est rendu compte que le travail est assez ardu et pas si évident que ça.

970

Alors, nous, de la minute où ce qu'on pouvoir émettre notre droit de regard, notre plan de gestion est terminé, on l'envoie au ministre qui, lui, a ensuite 60 jours pour nous dire s'il est conforme ou pas. Ensuite, nous, on a 90 jours avant qu'il soit effectif.

975

Ça fait que là, on ne peut pas dire de date en tant que telle. C'est une suite... puis c'est selon un paquet de facteurs. Si le ministre, lui, de son côté, il trouve qu'il n'est pas recevable, il peut nous donner d'autres indications pour les délais, après ça.

980

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si ça va bien, j'ai compté 60 jours, 90 jours, 5 mois à partir du moment où vous l'envoyez à Québec.

985

Mme CHANTAL LEVERT :

C'est ça. Le 60 jours peut être raccourci, mais le 90 jours, non, par contre.

LA PRÉSIDENTE :

990

D'accord.

Mme CHANTAL LEVERT :

995

Pour qu'on ait la réponse du ministre jusqu'à temps qu'il soit en vigueur. Ça, c'est 90 jours, coulé dans le ciment, à moins que je me trompe, parce que je sais qu'il y a des gens qui sont connaisseurs un peu partout, mais il me semble que c'est ça. Puis ça a été assez compliqué,

là, avant de comprendre toute la dynamique parce que c'est une série d'articles à gauche et à droite qu'on fait ce calcul-là. C'est assez compliqué là.

1000

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1005

Mme CHANTAL LEVERT :

On adopte le droit de regard. Il y a un deux mois potentiel. Ça se peut que ça prenne juste deux semaines, parce qu'officieusement on sait qu'il est très bien, notre plan de gestion. C'est juste une question du droit de regard, dépendamment qu'est-ce qui va être décidé. Un maximum de 60 jours. Suite à ça, un 90 jours coulé dans le ciment et là, tout rentre effectif. Ah! oui, il y a aussi un règlement que la MRC doit mettre en vigueur. Là, elle a un an pour le faire. Un règlement pour mettre valide le plan de gestion, le droit de regard, des choses comme ça.

1010

LA PRÉSIDENTE :

1015

Et ça, est-ce que ça doit être fait avant que le décret soit émis?

Mme CHANTAL LEVERT :

1020

Ça, je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

On va aller voir du côté du ministère de l'Environnement.

1025

Mme CHANTAL LEVERT :

Je ne crois pas.

1030

LA PRÉSIDENTE :

Ministère de l'Environnement, est-ce que vous le savez? Ou d'autres?

M. MICHEL SIMARD :

1035

Si vous me permettez, je vous demanderais un grand service. J'ai la personne qui connaît fort bien la réponse, il voudrait s'avancer pour y répondre. Monsieur Mario Laquerre de Recyc-Québec, qui fait le suivi.

1040

Mais on peut dire qu'actuellement, l'information, de mémoire, c'est parce que là, je ne la retrouve pas dans mon cahier, mais c'est qu'il y en a deux vraiment mis en vigueur actuellement.

Il y en a deux plans de gestion de mis en vigueur. Il y en a quatorze qui ont été approuvés par le ministre. C'est la situation au niveau de l'ensemble des 90. Il y a 90 PGMR, il y a 90 municipalités régionales. Mais là, pour plus d'information, il faudrait que je retrouve dans mon cahier.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais ce qu'on voulait savoir, c'est le temps. Ce qui nous importait beaucoup, c'est le temps nécessaire pour rendre effectif le droit de regard.

1050

Mme CHANTAL LEVERT :

Un maximum de cinq mois, comme vous avez dit. C'est le maximum. Un minimum de trois mois, en tout cas, le 90 jours. Mais ensuite, un coup qu'il est effectif, on a un an pour émettre le règlement. Là, c'est un autre truc, je ne sais pas si le droit de regard va être effectif ou pas.

1055

Moi, ça fait quelques années que je suis là-dessus. C'est très difficile à comprendre. Je peux comprendre que le citoyen peut être très, très mélangé avec ces choses-là.

1060

M. MICHEL SIMARD :

On peut prendre ça en délibéré et vous donner la réponse.

1065

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Merci.

On revient avec vous.

1070

M. BRUNO CLOUTIER :

Je voudrais juste rajouter, en complément d'information, on est en contexte de situation d'urgence. Il y a eu un décret d'urgence. C'est problématique.

1075

J'ai posé une question à la MRC Rivière-du-Nord concernant le droit de regard. Tout ce que je voulais savoir, c'est, est-ce que c'est autour de la limitation des tonnages autour de 250 000 tonnes par an? Autour de 500 000? Ça pourrait être même 1,5 million de tonnes.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça, cet après-midi, on nous a dit que ce n'est pas encore pris la décision sur comment ça s'appliquerait. Les maires sont à délibérer et ils ont préféré attendre justement que les audiences du BAPE se tiennent pour que ce soit discuté.

1085

M. BRUNO CLOUTIER :

Bien, si les gens ne le savent pas, ils ne peuvent pas en discuter. C'est quoi les scénarios qui sont sur la table?

1090

LA PRÉSIDENTE :

Mais ça a été regardé au niveau du plan de gestion. On va retourner du côté de monsieur Godin.

1095

M. PIERRE GODIN :

En fait, dans la réalité, actuellement, ce qui a été présenté comme projet de plan de gestion des matières résiduelles, il y en a un. Il y en a un droit de regard à l'intérieur. Il y en a un qui existe. Il n'y a aucune quantité qui limite. Et en fait, on avait dit, comme je l'ai expliqué, des preuves que les MRC desservies devront instaurer une campagne de sensibilisation pour les RDD, une preuve que les MRC desservies ont instauré un dépôt permanent et/ou des collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, RDD, selon leur population, et une preuve que les MRC desservies ont réalisé leur plan de gestion des matières résiduelles, lequel démontrera qu'elles ont mis tous les moyens nécessaires pour une prise en charge régionale et responsable de cette gestion.

1100

1105

Alors, c'est essentiellement ce qu'on avait. Mais maintenant, évidemment, tout est sur la table pour la discussion. Puis comme je l'ai dit, ce n'est pas seulement parce que... on a rencontré des personnes, des groupes la semaine passée, qui sont ici dans la salle. On a également les audiences qui ont suivi le dépôt du plan de gestion des matières résiduelles. Et c'est tout ça, ce constat-là, qui doit être regardé par les maires. Et une décision suivra.

1110

LA PRÉSIDENTE :

1115

D'accord. Alors, là, ça faisait partie d'un autre débat qui a été mené par la MRC.

M. BRUNO CLOUTIER :

1120

Oui. Juste pour être sûr, le scénario donc de limiter les tonnages est étudié. Et soumis aux maires et puis, bon, ça pourrait être aussi simple que 250 000, 500 000, 1,5 million de tonnes.

M. PIERRE GODIN :

1125

Madame la présidente, la réponse, c'est oui.

LA PRÉSIDENTE :

1130

D'accord. Ça va?

M. BRUNO CLOUTIER :

1135

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez d'autres questions? Est-ce que vous voulez vous réinscrire?

1140

M. BRUNO CLOUTIER :

Je considérerais tout ça comme une question. Je vais en poser une autre.

LA PRÉSIDENTE :

1145

D'accord.

M. BRUNO CLOUTIER :

1150

Et puis je vais me réinscrire aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1155

C'est bien.

M. BRUNO CLOUTIER :

1160

Quelle serait la position de Intersan avec un scénario limitatif à 500 000 tonnes par année?
Je sais que la durée du site va doubler, mais encore. Pour Intersan, comment ils verraient ça
que la MRC adopte 500 000 tonnes maximum?

LA PRÉSIDENTE :

1165

Monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

1170 Madame la présidente, la question, c'est le positionnement de Intersan par rapport à un droit de regard différent de la demande qui a été déposée. Alors, Intersan va se conformer à la position finale du PGMR et l'effet ça serait d'avoir un site qui aurait une durée de vie plus longue. Mais ça met l'entreprise, premièrement, dans un désavantage concurrentiel dans un marché qui est extrêmement concurrentiel. Alors, du moment que cette situation existe, alors, notre relation avec nos clients va devenir absolument différente.

1175 C'est-à-dire qu'en soumission publique, nous sommes limités parce qu'un site à un tonnage inférieur va demander un coût à la tonne plus élevé, c'est-à-dire que Intersan ne compromettrait pas son engagement envers la protection environnementale, c'est-à-dire le système de confinement par membrane, le concept bioréacteur et etc., le suivi, ainsi que ses responsabilités envers le site existant.

1180 Alors, l'effet est de contraindre l'entreprise au point que dans le contexte du marché actuel, l'entreprise n'aura pas le même positionnement.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1185 Quel est le tonnage minimum que ça vous prend pour que ça soit intéressant d'aller de l'avant avec le projet?

M. HUBERT BOURQUE :

1190 Madame la présidente, il y a deux facteurs à la réponse. Le tonnage et le prix. Et nous pouvons opérer un site de 50 000 tonnes par année à une offre de 100 \$ la tonne ou plus, mais on sait que dans un marché concurrentiel, après un appel d'offres, si Intersan offre un prix de 100 \$ la tonne et son compétiteur qui n'a pas la contrainte de droit de regard est à 1 million de tonnes, 1195 alors c'est presque indirectement imposer une contrainte à l'entreprise qui ne permet pas d'être présent sur le marché.

1200 Alors, nous sommes dans un marché, je dirais, avantage. Dans le contexte nord-américain, il y a plusieurs régions métropolitaines qui voudraient être dans la situation de la région de Montréal. Je suis certain que Toronto aimerait avoir la situation que Montréal a actuellement.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1205 Est-ce que vous me dites, monsieur Bourque, que c'est 1 million de tonnes, pas en bas de ça?

M. HUBERT BOURQUE :

C'est 1 million de tonnes pour être à pied égal...

1210

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Concurrentiel.

1215

M. HUBERT BOURQUE :

... à pied égal avec les autres sites.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1220

Ce n'est pas un peu moins que ça. C'est 1 million de tonnes.

M. HUBERT BOURQUE :

1225

On parle d'ordre de grandeur. Alors, nous avons dans le passé existé à 800 000 tonnes et etc. Alors, si la commission juge ou la MRC juge qu'il doit y avoir une limite à la capacité, mettons on parle de 500 000 tonnes, n'oublions pas la présentation que nous avons faite. Il y a une demande dans le marché. Alors, ça veut dire ça que de réduire, par exemple, de 1 million de tonnes à 500 000 tonnes, il va falloir mettre un 500 000 tonnes ailleurs. Il va falloir augmenter la capacité d'un autre site. Alors, il y a une dure réalité dans le marché et c'est la demande actuelle pour la disposition de matières résiduelles.

1230

Et ce qu'on en a vu et on peut vous donner la courbe de différents scénarios dont on a parlé...

1235

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Mais monsieur Bourque, ça va.

1240

M. HUBERT BOURQUE :

Oui?

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1245

Ça va avec ces explications. Mais est-ce que, par exemple, je sais que votre million de tonnes inclut une marge de 25 %.

M. HUBERT BOURQUE :

1250

Oui, c'est ça.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1255

Donc, est-ce qu'avec 800 000 tonnes, l'entreprise peut aller de l'avant avec le projet actuel?

M. HUBERT BOURQUE :

1260

Oui, c'est certain. Parce que de toute évidence, dans le passé, nous avons présenté le tableau de tonnage et puis c'est certain qu'on parle d'ordre de grandeur. Puis c'est la preuve qui donne la réponse à la question.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1265

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1270

Merci.

M. BRUNO CLOUTIER :

1275

Merci beaucoup. Je pense qu'à 500 000 tonnes, ils seraient capables aussi de fonctionner. Juste pour m'informer, est-ce que la CMM après-midi vous a fait un topo sur ses deux scénarios offerts?

LA PRÉSIDENTE :

1280

Oui.

M. BRUNO CLOUTIER :

1285

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1290

M. COLIN BILODEAU :

Madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

1295

Oui.

M. COLIN BILODEAU :

1300

On a posé la question tout à l'heure, à savoir à partir de quand le droit de regard s'appliquerait en fonction du décret. On retrouve cette information-là dans la Loi sur la qualité de l'environnement, à l'article 53.25, ce qu'on appelle installations non visées. On parle de:

1305

«Un règlement adopté en vertu du 1er alinéa qui viserait un droit de regard n'est toutefois pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du plan.»

Donc, c'est la date d'entrée en vigueur du plan qui est la limite, si vous voulez, pour l'établissement du droit de regard.

1310

LA PRÉSIDENTE :

Merci. On reviendra sur cette question-là par rapport aux détails des règlements.

Monsieur Marc-André Morin est-il dans la salle?

1315

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Je vais essayer d'être le plus bref possible. Je me suis pris des notes. Je suis aphasique. Des fois, je parle lentement, mais je vais essayer d'aller vite cette fois-ci.

1320

J'aimerais ça s'il était possible d'avoir le graphique qui s'appelle F4.4 du plan. Il y a un petit numéro ici: PR8.16. C'est une petite coupe.

M. PIERRE LÉGARÉ :

1325

Madame la présidente, c'est une des figures qui est dans le plan de sécurisation environnemental qui a été déposé.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1330

Exactement. C'est ça.

M. PIERRE LÉGARÉ :

1335

C'est ça. Ça s'en vient. Le numéro, s'il vous plaît?

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1340 Il y a F4.4. Et le numéro du document, c'est PR-8.16. Merci beaucoup. Je vais essayer
d'être bref. Si vous me permettez, je vais prendre deux petites minutes, puis ma question est
brève après. Moi, je vous ferai remarquer que je ne suis pas géologue. Je suis un géologue
amateur. Et puis je suis parvenu à certaines conclusions en glanant un peu d'informations d'un
peu partout et puis, moi, j'étais parvenu à la conclusion que Sainte-Sophie se trouve sur une
1345 paléoplage. C'est une ancienne plage sur le bord de la mer de Champlain. Puis là, j'ai
l'impression que l'endroit où le site se trouve est composé de débris qui ont été traînés par les
glaciers qui glissaient vers le sud. Puis il y a eu plusieurs cycles de glaciation, puis le bord de la
mer, ça a laissé des nappes d'argile.

1350 Ici, même, dans le roc, en bordure du site, si on se met disons comme sur
l'escarpement qui n'est pas tout à fait évident, on voit que Sainte-Anne-des-Plaines est plus bas,
on s'aperçoit qu'il y a une grosse, grosse brisure dans la géologie de la région.

1355 Comme, par exemple, les montagnes qui sont au nord ont jusqu'à 4 milliards d'années.
Elles font partie du plus vieux continent de la planète. Et puis tout ce qui se trouve au sud, qui est
comme la bordure, la marge du glacier, puis le bord de l'ancienne mer de Champlain, ça, ça a
environ, les éléments les plus vieux de ces reliefs-là ont 600 millions d'années.

1360 Ça fait que la bordure de cette paléoplage-là, où le site me semble être situé, c'est des
débris qui ont été transportés par tous les cycles de glaciation. Il y a des failles, il y a des fissures
dans le roc. Il y a les couches d'argile, comme on peut le voir sur le graphique, qui ne sont pas
tout à fait uniformes à la grandeur du terrain. Il y a des endroits où le roc était à affleurement.

1365 Puis moi, ce qui m'inquiète, c'est qu'on voit une partie extrêmement infime de la zone qui
devrait être prise en considération. Les puits de Sainte-Anne-des-Plaines sont à 4 kilomètres du
site. On devrait donc se préoccuper de la géologie sur la totalité de ce secteur-là, de façon à
s'assurer qu'il n'y a pas de danger réel.

1370 Puis ça, on dirait qu'il y a un paquet de choses qui ont été prises pour acquis. Et puis ce
que ça fait, la nature cahotique cahoteuse du terrain en bordure, il y a des fissures dans le roc.
Sainte-Anne-des-Plaines, qui est plus bas, en pompant un gros volume d'eau, sollicite beaucoup
la nappe phréatique dans son secteur et puis, forcément, ça fait comme un appel d'eau de la
partie plus élevée du relief.

1375 Et puis comme dans l'industrie minière, si on veut obtenir une image d'une zone à
exploiter, si on veut avoir le portrait réel d'un gisement, connaître toute la direction des failles,
puis du minerai, toute la position du minerai, j'ai vu des endroits où ils ont creusé 400 trous de
400 à 800 pieds de creux pour avoir une photo exacte du sous-sol dans un périmètre de quelques
kilomètres. Ce n'est pas pour rien. Ça a coûté des milliards la mine *Écathy* dans les territoires du
Nord-Ouest. La même chose pour les gisements pétroliers.

1380

1385 En tout cas, je vais passer à ma question. Si, par exemple – c'est un fait dont j'ai été témoin, puis c'est un classique, les gens qui réparent les puits artésiens vont vous le dire – si, par exemple, un puits de surface sur un terrain dans lequel il y a des écureuils morts avec des excréments d'écureuils qui tombent dedans, si le puits de surface contaminé arrive à contaminer le puits artésien qui est à 75 mètres, si vous remplissez la piscine, puis vous faites couler l'eau pendant plusieurs jours, 4-5 heures par jour, vous faites baisser suffisamment la nappe phréatique autour d'où est situé votre puits artésien, vous allez finir par tomber en pression négative. L'eau contaminée va descendre par les fissures, puis elle va sortir par le robinet de cuisine, après.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, votre question?

1395 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Le même phénomène peut-il se produire à une plus grande échelle, qu'on peut imaginer beaucoup plus catastrophique dans le contexte actuel?

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Est-ce que vous étiez ici, hier soir, lorsqu'on a parlé de la question d'eau souterraine et de l'eau de surface.

1405 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

C'est ce qui a amené ma réflexion parce que ça ne semblait pas tellement possible, mais finalement on était parvenu, du côté d'Intersan, monsieur disait que c'était pour prendre 25 ans si jamais il y avait un écoulement pour qu'il se rende à... Donc, on peut envisager cette possibilité-là.

1410 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1415 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

On peut considérer que la toile n'est pas éternelle, puis n'est pas infaillible. Comme s'il arrivait que ce soit une toile comme celle du Stade, là...

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on va aller du côté, oui, monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

1425

Madame la présidente, j'ai pris plusieurs notes, mais j'aimerais que la question soit formulée d'une façon assez directe pour qu'on puisse décortiquer quels éléments qui sont la base de la préoccupation.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous êtes capable de la synthétiser, sinon je vais...

1435

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Non je vais...

1440

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez y aller?

1445

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Je vais la simplifier.

1450

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1455

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Ma question, je vous ai donné l'exemple du puits de surface contaminé par des écureuils morts. Je sais que c'est un peu simple, mais c'est un bon modèle. Pensez-vous qu'à une plus grande échelle, les gens, les 12 000 maisons, plus le Centre de détention de Sainte-Anne-des-Plaines, plus la population rurale qui a des puits, entendons-nous pour 15 000 personnes – ça se peut-tu – est-il possible que 15 000 personnes qui pompent de l'eau en bas, à Sainte-Anne-des-Plaines – parce que quand on parle de Sainte-Anne-des-Plaines, on parle de en bas – est-ce possible que ces 15 000 personnes-là qui pompent de l'eau dans la nappe phréatique puissent finir par siphonner du jus d'une éventuelle ou de l'actuelle fuite du vieux dépotoir? Ça me paraît simple.

1460

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, la question est très claire et je vais demander à monsieur Côté de fournir la réponse.

1465

M. JIMMY CÔTÉ :

On pourrait retourner à la figure 2.2 du plan de sécurisation, qui est la piézométrie de l'aquifère du roc, qui montre plus en totalité, presque jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines. C'est ça. Bon, comme hier on a mentionné, il y a déjà des puits mis en place au sud de la propriété Intersan et directement, je dirais, au sud de la zone problématique 2A, celle que j'indique ici. Alors, deux puits sont directement en aval de l'écoulement souterrain de la nappe aquifère du roc, celle-ci se dirigeant vers le puits de Sainte-Anne-des-Plaines, si vous suivez mon pointeur, à peu près dans cette direction.

Alors, ce qu'on est à même de voir pour les échantillonnages qui ont été faits depuis juillet 2003, c'est qu'on dénotait la présence à un puits PZ-13, qui est ici, d'une évidence d'une contamination par des liquides, marquée par la présence d'azote ammoniacal.

Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, la présence de cet élément de façon permanente à chaque échantillonnage n'est pas répétée aux autres puits qui sont échantillonnés plus en aval. Alors, on parle de au moins les trois puits qui sont ici, PZ-16, PZ-14 et PZ-15.

Le pompage qui est fait à Sainte-Anne-des-Plaines, il y a eu un rapport d'effectué par une firme de consultants pour la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, qui a montré que le cône d'influence de ce puits-là, évidemment, se rend jusqu'au site. Mais au niveau des niveaux d'eau, il n'y a pas de rabattement de façon importante, puisque les gradients qui sont mesurés dans cette portion-ci, si on veut, sont inférieurs à .1 % pour le moment.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Mais moi, ce qui m'inquiète, c'est plutôt l'hypothèse d'une catastrophe. Je ne sais pas, quelqu'un jette, sans le savoir, un produit extrêmement corrosif, qui brûle, ou il y a un petit tremblement de terre, ça arrive des tremblements de terre ici. Il n'y en a pas eu souvent. Ça fait longtemps qu'il n'y a pas eu un bon gros tremblement de terre, mais la Vallée du Saint-Laurent, c'est un rift avorté. La possibilité de tremblement de terre existe.

Mettons qu'il arrive une catastrophe dans 10 ans, puis une toile se déchire, est-ce que mon hypothèse est possible? On peut imaginer aussi que la population de Sainte-Anne-des-Plaines peut augmenter. Si on imagine qu'il y a une ville de 30 000 de population dans 15 ans, en bas, puis qu'ils pompent deux fois l'eau qu'ils pompent aujourd'hui, s'il arrivait une catastrophe quelconque, un bris de la toile pour une raison quelconque, bon, je prends l'exemple du tremblement de terre, j'espère qu'il n'y en aura pas, mais s'il arrivait quelque chose comme ça, est-ce possible, mon scénario tient-il le chemin un peu? Ou si je suis complètement dans les limbes?

LA PRÉSIDENTE :

1510 On va aller de votre côté, mais aussi Sainte-Anne-des-Plaines. Vous avez un expert avec vous, ce soir. Je vous demanderais de prendre la parole.

M. SERGE LEPAGE :

1515 Serge Lepage pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. En fait, je ne veux pas répéter ce que j'ai dit, hier. Effectivement, on a un expert, une firme d'experts dont le mandat qu'on leur a donné principalement concerne la question que monsieur pose, à savoir, la zone qui est identifiée sur le plan qu'on a vu tantôt, où il y a une remontée du roc, cette zone-là en particulier, j'ai fait mention, hier, que ça nous inquiétait. C'est une hypothèse soulevée dans le rapport de Golder pour Intersan, mais c'est une hypothèse, ne serait-ce qu'une hypothèse à 1 % de probabilité, 1520 c'est déjà une hypothèse qu'on doit investiguer au fond.

Alors, nous, ce qu'on a donné comme mandat à TechnoRem, c'est de regarder les solutions, les investigations supplémentaires qui devront être faites dans cette zone-là, les solutions techniques qui existent ou n'existent pas pour enrayer le problème à la source.

1525 Ça a été dit, si ma mémoire est bonne, hier, en fin de soirée, je pense, monsieur Bourque avait mentionné que le problème devrait être réglé à la source.

Nous, dans le cadre du mémoire qu'on déposera en deuxième partie, c'est sûr qu'il va y avoir des demandes et des positionnements à cet effet-là. C'est le point majeur. C'est une probabilité, c'est une possibilité ne serait-ce, comme je dis, à 1 %. Mais il y aura des questionnements là-dessus et des interventions de notre expert qui sont en train, actuellement... je ne pense pas que notre expert, à ce moment-ci, peut nous donner des renseignements supplémentaires, parce qu'on est en train d'investiguer cette question-là. C'est monsieur Lauzon 1530 de TechnoRem, qui est notre firme d'experts. 1535

Alors, on est en train de faire cette étude-là. Donc, je ne peux pas, à ce moment-ci, on ne peut pas s'avancer sur qu'est-ce qui est faisable ou pas. Je ne sais même pas si les gens d'Intersan ont des solutions ou des pistes de solutions. Peut-être qu'on pourrait leur poser la question à ce moment-ci, mais pour nous, c'est trop tôt pour dire des solutions. Mais 1540 effectivement, c'est une hypothèse qu'il faut envisager.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Monsieur Bourque, un complément d'information?

M. HUBERT BOURQUE :

1550 Oui. Nous sommes d'accord avec le positionnement de Sainte-Anne-des-Plaines. Nous
avons eu des rencontres avec leur expert. Et nos consultants, Golder et associés, ont travaillé
étroitement pour s'assurer qu'il y ait un échange d'informations.

1555 En ce qui concerne la question... je pense que la réponse au tremblement de terre a été
répondue, mais on accepte de la considérer comme hypothèse, pour répondre à la question.

M. JIMMY CÔTÉ :

1560 Je voulais seulement ajouter que par rapport au questionnement par rapport au projet
d'agrandissement, le projet d'agrandissement ne prévoit pas d'impact au niveau des eaux
souterraines, dû à la présence de la couche d'argile et du système à triple membrane. Ce que
j'exprimais auparavant, il faut bien comprendre que c'était par rapport à la situation de l'ancien site.
Mais le projet ne prévoit pas d'impact sur les eaux souterraines.

LA PRÉSIDENTE :

1565 C'est bien.
Ça va?

M. SERGE LEPAGE :

1570 Peut-être un point qui est survenu après que je sois intervenu hier. On nous a informés
qu'il y avait eu des déchets rajoutés dans la zone 3A, si ma mémoire est bonne, qui est donc
dans l'ancien site Richer. Ça avait été rajouté cette année. Ça, c'est une information qu'on n'avait
pas.

1575 J'aimerais savoir, est-ce que ça ne rajoute pas au risque sur lequel on se questionne
actuellement, à savoir qu'en rajoutant, je ne sais pas combien, je pense que c'était 200 quelque
mille tonnes qui a été rajouté dans la zone 3A cette année, alors qu'on sait qu'il y a un
affleurement rocheux hypothétique, mais est-ce que ça ne vient pas compliquer davantage la
1580 situation en rajoutant des déchets, à ce moment-là, dans cette zone-là?

LA PRÉSIDENTE :

1585 Monsieur Brien.

M. DANIEL BRIEN :

1590 Madame la présidente, comme monsieur Lepage le mentionnait tantôt, ce qu'on va faire
cet hiver au niveau de la tranchée de sécurisation qui va ceinturer l'ensemble du vieux site, ainsi
que le secteur 2A, c'est qu'on va s'organiser pour capter les eaux de lixiviation carrément en

amont, au début, avant que ces eaux-là puissent s'infiltrer dans le sol et éventuellement poser une problématique. Ça fait qu'on travaille vraiment pour corriger la situation au départ.

LA PRÉSIDENTE :

1595

D'accord, mais en ce qui concerne la question spécifique, le fait d'avoir ajouté des matières résiduelles dans cette zone-là, est-ce que ça peut avoir amené des risques additionnels? C'est bien ça, votre question?

1600

M. SERGE LEPAGE :

Oui. En fait, c'est ça. C'est ce qui a été mentionné hier, zone 3A, 200 000 tonnes supplémentaires en 2003. Dans l'hypothèse qu'il y aurait un affleurement rocheux, est-ce que ça ne vient pas rajouter un risque de contamination par le lixiviat, à ce moment-là?

1605

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, tel que mentionné par monsieur Lepage, la solution à la problématique, c'est la source. La source de la problématique, c'est le lixiviat. Ce n'est pas les matières résiduelles. Alors, le volume de lixiviat qui existe dans cette zone est l'objet de travaux qui doivent être réalisés, c'est-à-dire l'enlèvement de ce lixiviat et pas nécessairement la profondeur de déchets qui sont dans la zone 3A.

1610

LA PRÉSIDENTE :

1615

Et la quantité de lixiviat en présence, elle est influencée par la présence de bassins et aussi par les précipitations dans la zone. C'est ça les facteurs.

M. HUBERT BOURQUE :

1620

Oui, c'est exactement ça, la qualité de recouvrement et puis la pratique dans le passé, dans cette zone, l'ancien propriétaire était autorisé à faire de la recirculation. Nous, notre approche, c'est toujours de faire de la recirculation seulement sur les zones qui ont une fondation à triple niveau de protection.

1625

Alors, le lixiviat que l'on retrouve dans cette zone résulte de l'ajout de quantités de lixiviat qui ont été recirculées, qui ont été mises au front de déchets. Alors, la problématique est de réduire cette pression, réduire le volume de lixiviat qui existe dans cette zone.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Merci.

Une autre question?

1635 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

J'aurais juste un petit complément à cette question-là. Je voudrais avoir une confirmation de la part du géologue. En ce qui concerne la question des nappes captives dont on a entendu parler hier, je voudrais que vous me disiez si je me trompe en disant que ça constitue un
1640 phénomène plutôt rare, puis que les nappes captives se trouvent généralement à de très grandes profondeurs, en général sous le niveau de la mer.

Dans le cas d'une paléoplage comme ici, où le relief est plus cahotique, ces nappes captives sont généralement de petite dimension et totalement emmurées dans l'argile. Ou bien
1645 c'est des nappes qui sont superposées. Il y a une petite nappe en dessous d'une plus grosse, qui est plus près de la surface, puis la nappe supérieure maintient une pression sur la nappe inférieure, puis empêche le mouvement. C'est pour ça qu'on l'appelle nappe captive. Est-ce que je me trompe ou si c'est près de la réalité? Je vous remercie.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourque? Merci.

1655 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Je voulais juste poser ma deuxième question, elle va être brève.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Oui, mais je vais chercher la réponse.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Je pensais que monsieur avait...

1665

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie de votre question. On va chercher la réponse.

1670 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

C'est qu'un signe de tête, ça ne se consigne pas par la sténotypiste.

1675 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Non, non. Je voulais juste voir si mes informations étaient bonnes.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Oui, oui. On attend.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1685 Je m'excuse.

M. JIMMY CÔTÉ :

1690 Ce qu'on a sous le site de Sainte-Sophie, la portion sous le site de Sainte-Sophie est vraiment une nappe captive. Tout le roc, incluant le till, est saturé. Et lorsqu'on met un piézomètre sous la couche d'argile, le niveau d'eau vient s'établir pratiquement tout près de la surface du sol. Donc, la nappe est en pression. Les gradients seraient vers le haut. L'écoulement est forcé vers le haut, vers la couche d'argile.

1695 L'appellation que l'on a faite de la nappe dans l'environnement du site est semi-captive. Ce qui veut dire que dans la majeure partie du site, elle est en condition captive, mais à cause de la proximité de la zone de recharge, qui n'est pas couverte par la couche d'argile, ou à certains endroits où le niveau d'eau tombe au niveau du roc, elle devient, c'est pour ça qu'on parle de nappe semi-captive.

1700 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Ça veut dire que le mouvement est limité.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Alors, votre signe de tête, on peut le traduire pour les transcriptions?

M. JIMMY CÔTÉ :

1710 Par rapport à?

LA PRÉSIDENTE :

1715 À «oui».

M. JIMMY CÔTÉ :

1720 Oui. C'est parce que je voulais faire la distinction entre: oui, ça devient une nappe captive. Je voulais préciser l'appellation qu'on faisait de la nappe.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1725 O.K. Parce que, moi, je parlais d'une nappe hypothétique. Il me confirmait que ma vision était bonne. Puis lui, il parlait spécifiquement de la nappe ici, en donnant sa définition que j'accepte volontiers.

1730 Ma question s'adresserait aux autorités locales, comme la MRC puis la municipalité. Puis ça va être très, très, très bref. On admet que la possibilité de catastrophe est très, très, très mince, O.K.? Je ne pense pas qu'il y ait de tremblement de terre demain matin. Mais si jamais il y avait une déchirure 4 pieds de large dans la membrane du site, à un moment où il va avoir 45 000 fois le contenu de la salle ici, puis que là il se met à couler des gallons de mercure, de cadmium, de plomb, de zinc, de toutes sortes de métaux lourds en solution, de BPC, de furannes, de toutes sortes de *stuffs*, puis ça se met à s'écouler en direction de Sainte-Anne-des-Plaines, puis tout d'un coup, tu prends un verre d'eau, puis il devient comme un thermomètre, tu sais?

1735 Puis là, tout le système de distribution d'eau de Sainte-Anne-des-Plaines, puis tout l'approvisionnement de tous les maraîchers, de toutes les fermes de la région est complètement compromis par cette contamination-là, avez-vous une idée du coût des mesures correctives que ça demanderait? Faites-vous confiance à la longévité de la compagnie Intersan pour être là dans 20, 30 ans, 40 ans? Puis est-ce que c'est le genre d'héritage potentiel que vous voulez laisser à vos enfants?

LA PRÉSIDENTE :

1745 D'accord. Mais hier, on est allé chercher des réponses concernant un front de contamination potentielle qui pourrait migrer. Et il y a des vitesses d'écoulement et des positionnements de puits, qui feraient en sorte qu'on pourrait observer très rapidement un problème qui pourrait s'être passé au niveau du site et réagir à ce moment-là.

1750 Alors, je ne vous demanderai pas de tout réexpliquer ça, parce que ça a été quand même assez long, hier, mais vous avez mis en place des puits d'observation, de façon à détecter un front de contamination potentielle et on sait qu'il y a quand même un temps très significatif avant l'atteinte de puits. Et vous nous avez dit hier aussi, qu'à ce moment-là des mesures pourraient être prises à la source.

Pouvez-vous nous dire comment ça se passerait, puis très rapidement parce que ça a été consigné hier, nous dire le temps de réaction.

1760 **M. HUBERT BOURQUE :**

Madame la présidente, si on continue avec le scénario tel que proposé, alors le scénario que l'on considère extrêmement peu plausible dans la région, un tremblement de terre, premièrement, il y a eu la réponse qui a été donnée que la conception des systèmes de

1765 confinement a été faite tenant compte de ces conditions. C'est-à-dire, on a déjà répondu à la question.

1770 Deuxièmement, vous avez raison, il y a une période très longue de réaction. Et troisièmement, il y a déjà un système de pompage dans le fond de la cellule que même dans une situation telle que décrite, même s'il y a un bris, il y a une possibilité de réparation ou même de forer pour évacuer la source.

1775 Alors, il y a trois éléments où nous sommes capables, premièrement, d'assurer que cette situation a été considérée; deuxièmement, il y a une période très longue de réaction; troisièmement, il y a les moyens pour enlever la source.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Et il y a aussi un fonds de fermeture, on en a parlé aussi hier soir, concernant les mesures qui devraient être prises pour justement aller chercher à la source. Alors, ça, ça a tout été discuté.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1785 Moi, ma question était plus simple que ça. C'était, s'il arrivait vraiment un catastrophe ou, un exemple, il y a un tremblement de terre, puis la toile déchire 300 pieds de long, là.

LA PRÉSIDENTE :

1790 Mais c'est ça. Oui?

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1795 Bon, à ce moment-là, il faut vider le trou. Il faut réparer la toile. Il faut pomper tout le lixiviat pendant des années.

LA PRÉSIDENTE :

1800 Qu'est-ce qui arrive? D'accord.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Mettons, tu sais, c'est pas quelque chose qui... Si l'eau part, puis elle s'en va là.

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

On comprend. C'est correct.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1810

Dans le cas des fuites qui pourraient arriver ponctuellement, je fais totalement confiance à la compétence d'Intersan. Ils ont tout l'équipement pour mesurer tout ce qu'il peut y avoir de fuites, puis tout ça. Ça, ça ne m'inquiète pas du tout. Moi, c'est dans le cas d'une catastrophe où il faudrait, par exemple, vider le trou, déménager les vidanges pleines de sauce en quelque part ailleurs.

1815

LA PRÉSIDENTE :

On va aller voir qu'est-ce qu'on pourrait faire à ce moment-là, s'il arrive une telle catastrophe, même si vous l'identifiez comme étant pratiquement improbable ou, en tout cas, très, très, très peu probable, que faudrait-il faire pour éviter une contamination des eaux souterraines. Même si vous étiez en mesure de la détecter, il faudrait quand même aller à la source. Est-ce que les mesures existent, techniquement?

1820

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, je demande à monsieur Simard, celui qui a été responsable pour la conception du système de confinement, de vous en donner de plus amples détails.

1825

M. ANDRÉ SIMARD :

Madame la présidente, d'abord, j'aimerais peut-être réinsister sur le fait que la conception du site a été faite en fonction de conditions sismiques. Donc, on a tenu compte, en fonction du Code canadien du bâtiment, des forces sismiques qu'il pourrait y avoir si jamais il y avait un tremblement de terre. Et la conception est faite pour résister à ça.

1830

1835

Maintenant, en ce qui concerne une catastrophe qui pourrait arriver, évidemment, il y a une question toujours de stabilité des membranes, stabilité de pente. Et il y a eu des cas, effectivement, documentés dans le passé, il y a quand même 2000 sites similaires aux États-Unis où il y a eu quand même du vécu et des expériences là-dessus et, effectivement, dans tous ces cas-là, les réparations ont été faites.

1840

Il n'y a pas eu, sur les 2000 sites américains qui sont construits avec des technologies similaires, des cas de bris qui ont causé des dommages à l'environnement. Il n'y a aucun cas.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Et dans les cas où il a dû avoir des corrections qui ont été prises, qu'est-ce qui a été fait? Est-ce qu'on a dû creuser dans les déchets et aller réparer la toile?

1850

M. ANDRÉ SIMARD :

1855 Effectivement. C'est une des techniques qui est utilisable, qu'on peut utiliser. C'est de creuser. Le site, comme j'ai mentionné hier, ce n'est pas une piscine. Ce n'est pas plein d'eau. On a des systèmes pour enlever l'eau. Donc, on peut facilement creuser dans les déchets et aller réparer si jamais il y avait des bris. Et c'est effectivement ces techniques-là qui ont été utilisées dans les cas dont je vous parle.

LA PRÉSIDENTE :

1860 D'accord. On n'ira pas plus loin sur cette question-là. Parce que vous nous avez montré sur les graphiques les réseaux de surveillance que vous mettriez en dessous pour vérifier d'où proviendrait une fuite éventuelle.

1865 **M. ANDRÉ SIMARD :**

C'est qu'on a un réseau de détection de fuite au 2e niveau, qui nous permet de voir l'importance des fuites, effectivement.

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1875 Moi, je vais terminer rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

1880 Je vous demanderais de vous réinscrire, si vous avez d'autres questions.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

1885 Je voulais juste terminer une petite seconde, si vous permettez. C'est que, moi, mon inquiétude venait du fait que j'ai travaillé à la décontamination des sites où il y avait eu de l'huile à chauffage de renversée. Et puis j'ai fait des estimés pour nettoyer des sites contaminés. Et puis laver la boîte d'un camion qui transporte de la terre qui est juste contaminée d'hydrocarbures, ça coûte 475 \$. Ça fait que j'imagine, j'aurais aimé que les gens qui sont responsables de l'intérêt public de l'autre côté, qu'ils puissent me donner des chiffres là-dessus. Est-ce qu'ils ont discuté sérieusement avec Intersan de tous ces scénarios-là, puis des coûts potentiels. C'est juste ça. Je vous remercie beaucoup.

1890

LA PRÉSIDENTE :

1895 D'accord. Merci.

1900 Alors, est-ce que vous avez, Intersan, à votre disposition justement, l'estimé des coûts que ça pourrait occasionner à aller excaver une partie des matières résiduelles et devoir arranger une toile? Puisque ça a déjà été fait dans le passé ailleurs, aux États-Unis, notamment. Pouvez-vous faire une recherche et nous revenir là-dessus?

M. ANDRÉ SIMARD :

1905 Madame la présidente, il y a tellement de cas hypothétiques, qu'on ne peut pas estimer. Une réparation, ça peut coûter 1 000 \$ comme ça peut en coûter 100 000 \$ pour aller trouver l'endroit. Donc, c'est impossible de dire combien ça peut coûter.

LA PRÉSIDENTE :

1910 Oui, mais c'est l'ordre de grandeur. C'est que monsieur veut savoir si ça va coûter 100 M\$...

M. ANDRÉ SIMARD :

1915 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1920 ... ou si c'est des choses qui sont supportables par une entreprise pour pas qu'elle fasse faillite.

M. ANDRÉ SIMARD :

1925 Non, non. Définitivement. On parle définitivement dans un ordre qui peut varier de 10 000 \$ à 100 000 \$.

LA PRÉSIDENTE :

1930 C'est ça qu'on voulait savoir. Pas plus précis que ça. Ça va?

On va demander madame Lidia Quintana. Est-ce qu'elle est ici? Non. Madame Ginette Bessette. Ça va.

1935 Monsieur Guy Garand.

M. GUY GARAND :

Madame la présidente, madame la commissaire, membres du panel, bonsoir!

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. GUY GARAND :

1945

Dans un premier temps, sachant qu'il n'existe pas de règlement sur l'interdiction d'enfouir les résidus domestiques dangereux, je voudrais savoir s'il se retrouve dans le site d'Intersan, ici, à Sainte-Sophie, des déchets dangereux? Oui ou non.

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, votre question a deux volets. On va aller voir du côté du ministère de l'Environnement, d'abord, sur la question réglementaire et légale.

1955 **M. COLIN BILODEAU :**

Au point de vue réglementaire, la définition des déchets dangereux ne sont pas acceptables dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Et aussi, dans un lieu d'enfouissement technique.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Cependant, vous nous avez dit hier, pour que ce soit bien compris, même si en concentration, ils ne sont pas acceptés, il en reste toujours une certaine proportion. Actuellement, dans les déchets domestiques, on estime à environ 1 % à peu près la présence de déchets domestiques dangereux quand même. Sans que ce soit en grosse quantité, là. En petite, petite quantité.

1965

M. COLIN BILODEAU :

1970

Le 1 % provenait peut-être du document de la CMM.

LA PRÉSIDENTE :

1975

Recyc-Québec.

M. COLIN BILODEAU :

Recyc-Québec?

1980

LA PRÉSIDENTE :

C'est Recyc-Québec qui nous a dit ça.

1985

M. COLIN BILODEAU :

Mais il y a une certaine proportion qui est récupérée, retirée. On peut quand même considérer...

1990

LA PRÉSIDENTE :

Actuellement, c'est 1 %.

M. COLIN BILODEAU :

1995

J'imagine que ça pourrait être de cet ordre. Au niveau des RDD, résidus domestiques dangereux.

LA PRÉSIDENTE :

2000

Alors, les volumes, les gros volumes ne sont pas admis. C'est les concentrations qui se retrouvent actuellement, c'est autour de 1 %. Mais avec l'application de la politique, ce serait davantage réduit. Alors, est-ce que vous avez d'autres informations là-dessus?

2005

M. MICHEL SIMARD :

Madame, si vous permettez?

LA PRÉSIDENTE :

2010

Oui.

M. MICHEL SIMARD :

2015

Le 1 %, on va le valider. On va vérifier parce que ça nous apparaît, en évaluant ça, c'est peut-être gros. C'est peut-être moins que ça au niveau des RDD.

LA PRÉSIDENTE :

2020

Oui. Mais en tout cas, maximum 1 %.

M. MICHEL SIMARD :

Oui. Mais on va vous revenir.

2025

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2030

M. HUBERT BOURQUE :

Alors, madame la présidente, effectivement, Intersan ne reçoit pas de déchets dangereux. En ce qui concerne les RDD, nous n'avons pas d'information pour confirmer c'est quoi la quantité, puisqu'on peut retrouver des RDD dans des sacs fermés et c'est impossible de décortiquer, d'inspecter chaque sac vert qui rentre au site.

2035

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On va prendre l'estimation à la fois de Environnement Québec et Recyc-Québec.

2040

M. GUY GARAND :

Donc, on peut dire qu'il y a toujours une possibilité d'en retrouver dans les lieux d'enfouissement.

2045

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a une partie, peu concentrée, qu'on nous a dit. Très, très peu concentrée et qui va être réduite au fur et à mesure que la Politique de gestion des matières résiduelles va être mise en application, en ce qui concerne la réduction de cet élément-là, notamment.

2050

Monsieur Brien?

2055

M. DANIEL BRIEN :

Madame la présidente, juste un petit point d'information. On a vérifié. Sur la très grande majorité des municipalités clientes au site possède déjà des programmes de récupération des RDD.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va avoir un chiffre plus précis.

2065 **M. GUY GARAND :**

Merci. Et une deuxième question. J'aimerais savoir quel type d'argile qu'on retrouve sur le site et quelle est sa saturation en pourcentage d'eau. Parce que nulle part dans l'étude d'impact, j'ai vu ces chiffres-là.

2070

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, encore une question qui va être répondue par monsieur Côté de la firme Golder.

2075

M. JIMMY CÔTÉ :

Au niveau des argiles au niveau de la zone d'agrandissement, les teneurs en eau des argiles investiguées ont varié autour de 50 % à 80 % de teneur en eau.

2080

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Est-ce que, monsieur Côté, vous tirez cette information de l'étude d'impact?

2085

M. JIMMY CÔTÉ :

Non. De l'étude sectorielle, étude géotechnique.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2090

Qui est déposée?

M. JIMMY CÔTÉ :

2095

Qui est déposée.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

D'accord.

2100

M. PIERRE LÉGARÉ :

On peut identifier le numéro du tableau ici?

2105

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Oui?

M. JIMMY CÔTÉ :

2110

Au tableau 3B.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

2115

Merci. Le PR, c'est?

M. JIMMY CÔTÉ :

2120

PR8.6.

M. GUY GARAND :

2125

Merci. Je reviendrais concernant une autre question, si vous me permettez, madame la présidente. Quand je regarde que la région de Drummondville, la MRC a utilisé son droit de regard pour 2005-2006 à 250 000 tonnes par année et que c'est le même promoteur qui est ici présentement, et qu'il y a aussi la région de Magog, que la MRC voulait tolérer dans son site 60 000 tonnes par année et que, dernièrement, le promoteur a déposé une offre de 150 000 tonnes par an, je voudrais savoir quelle offre ici pourrait se faire pour Sainte-Sophie?

2130

Surtout quand on parle de coût, que si on diminuait les tonnages en enfouissement, les coûts pourraient monter, comme monsieur Bourque mentionnait, à 100 \$ la tonne, peut-être le fait de faire monter les coûts à l'enfouissement, ça permettrait et ça encouragerait rapidement les municipalités à détourner, à voir à récupérer, recycler les matières premières.

2135

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, est-ce qu'on peut parler des deux cas où il y a eu une proposition de droit de regard, c'est-à-dire la MRC de Drummond, ainsi que la MRC de Memphrémagog.

2140

Premièrement, dans les deux cas, il s'agit de projets, tel que le projet de la MRC Rivière-du-Nord, une proposition d'insérer un droit de regard. Dans le cas de Drummond, tel a été discuté ce soir, l'implantation de ce droit de regard se fera au moment où l'entreprise déposera ou aura l'autorisation pour un agrandissement à son site à Saint-Nicéphore. Alors, c'est-à-dire qu'on parle d'une durée de vie qui peut nous amener jusqu'à l'an 2010.

2145

Alors, même si qu'il y a une proposition de droit de regard, le droit de regard s'applique sur une future partie du site. Premièrement.

2150

Deuxièmement, dans le même cas que la MRC Rivière-du-Nord, le PGMR doit être approuvé par le ministre. Alors, nous ne sommes pas encore à l'étape où il y a un plan de gestion des matières résiduelles approuvé par la MRC de Drummond.

2155 C'est le même cas pour la MRC de Memphrémagog. Il y a eu une proposition qui a été mise sur la table et une demande qui a été faite pour un projet de 3 ans, à 150 000 tonnes par année, parce que nous avons jugé, comme on le fait ici, que la MRC avait besoin d'une période pour l'implantation de sa vision à long terme. Alors, c'est un projet qui permettait une transition.

2160 Dans ce cas, à la MRC de Memphrémagog, le plan final n'a pas été déposé au ministre. Alors, dans les deux cas, ce sont des propositions.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2165 **M. GUY GARAND :**

Mais est-ce que ces propositions-là vont faire, comme il parle ici, une modification élevée des coûts pour l'enfouissement pour ces deux cas-là aussi?

2170 **M. HUBERT BOURQUE :**

La question, comme je l'ai comprise, est-ce que les coûts élevés d'enfouissement pourraient créer un incitatif à la récupération. C'est-à-dire qu'un coût élevé pourrait favoriser plus la récupération.

2175 Il y a une contradiction dans ce débat et c'est notre position, dans le cas de notre participation aux consultations publiques de la CMM, c'est-à-dire que, oui, on pourrait augmenter les coûts d'enfouissement à travers le mécanisme de réduction de volume, mais dans ce cas, il y a un débat politique à résoudre. Et ce débat est qu'il y a une contrainte budgétaire pour toutes les activités qui sont liées à la gestion des matières résiduelles.

2185 Alors, si les coûts pour la disposition des déchets ultimes, c'est-à-dire le 35 %, augmentent, alors, la question à résoudre est: est-ce que les municipalités peuvent développer les autres infrastructures qui sont nécessaires à la réalisation du plan de gestion des matières résiduelles.

2190 Alors, il y a une contradiction. D'un côté, on peut augmenter les coûts de disposition, mais il reste encore à pouvoir approuver l'enveloppe budgétaire que la population est prête à supporter.

Alors, je ne suis pas élu. C'est une question qui doit être abordée par les municipalités dans la planification à long terme.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

M. GUY GARAND :

2200 Je ne suis pas tellement satisfait, mais je voudrais juste poser, s'il vous plaît. Parce qu'on pourrait examiner ça d'un autre point de vue. Que tout ce que l'on produit et tout ce que l'on consomme provient de matières premières. Et en général, la matière première, à ce que je sache, il y a une limite. On peut l'épuiser, sauf peut-être pour les arbres, pour le papier, le carton.

2205 Mais à ce moment-là, il y aurait peut-être moyen de penser à des taux variés pour que l'enfouissement ultime soit le coût le plus dispendieux, puis que peut-être ceux qui recyclent et récupèrent soient des coûts beaucoup plus minimes, autant que le compostage, et ce serait peut-être là qu'il faudrait regarder avec les municipalités, le gouvernement, pour réellement faire du développement durable quand on parle de faire du développement durable.

2210

LA PRÉSIDENTE :

2215 Je pense que vous pourriez venir nous dire ça en deuxième partie. C'est une opinion. Ça va?

M. GUY GARAND :

2220 Ça va.

2220

LA PRÉSIDENTE :

2225 Merci. Nous allons prendre une pause de 15 minutes. Je vous rappelle que le registre demeure ouvert.

2225

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on revient sur la question de la toxicologie.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2235

2240 Madame la présidente, alors pour terminer ma réponse précédente, dans le cas présent, donc dans le dossier ici – parce que tout à l'heure j'ai présenté le cadre, de quelle façon nous analysons les études d'impact concernant les sites d'enfouissement sanitaire – alors, dans le cas présent, ce que nous, nous avons identifié comme problématique potentielle, c'est d'abord possiblement au niveau du transport peut-être à certains endroits des problèmes de bruit, des

problèmes de vibrations, surtout essentiellement au niveau de la route 158, peut-être. Mais il y a déjà un bon volume de camionnage qui passe.

2245 Des problèmes d'odeurs aussi provenant des camions. Je peux vous dire, par expérience personnelle, au mois de juillet quand il fait chaud, puis que vous suivez un camion qui transporte des déchets ou un *roll-on / roll-off*, que ça fait un bout de temps qu'il se promène puis que ça a chauffé au soleil, ça dégage un certain fumet.

2250 Au niveau des vecteurs, c'est-à-dire la présence de vermine, telle que goélands, rats, des choses comme ça, de façon globale et générale, on n'a pas tellement d'inquiétude au niveau de ces animaux-là, surtout les goélands dont on parle, comme vecteur de maladie auprès de la population humaine parce que, généralement dans un site d'enfouissement sanitaire, les bactéries pathogènes ne survivent pas tellement. C'est un milieu qui est agressif pour les bactéries pathogènes qui, généralement, ont des critères très stricts de survie. Il va avoir du coli fécal, il va avoir certaines bactéries plus résistantes, mais de façon générale les bactéries pathogènes ne survivront pas, à l'exception de quelques virus, des choses comme ça.

2260 Au niveau de l'air, cependant, la migration des odeurs qui peuvent provenir des opérations d'un site d'enfouissement sanitaire est réellement une nuisance. Dans le cas présent, le site ici d'Intersan à Sainte-Sophie, je me suis promené régulièrement aux alentours, à partir du chemin du Trait Carré, la montée Gagnon, la 1ère Rue, le rang Sainte-Marguerite. Je me promène souvent dans les environs, etc. Je dois dire qu'il y a une fois où réellement, à proximité du site, on était à peu près à 100 mètres, on était avec une équipe de médecins qu'on faisait justement une tournée, une visite des environs où, réellement, il y avait une odeur désagréable.

2265 Les autres fois, peut-être que le vent n'était pas dans le bon sens. Mais on peut imaginer qu'il y a certaines périodes – d'ailleurs, comme le disait le promoteur lui-même – il y a probablement certaines périodes où il va y avoir des odeurs.

2270 Nous, la recommandation qu'on fait, c'est lorsqu'il y a des travaux de raccordement, par exemple, où on doit déconnecter une soufflante, que ces travaux-là soient prévus d'avance, puis que, essentiellement, au moins les gens soient prévenus auparavant. Parce que dans d'autres expériences, lorsque les gens se lèvent le matin puis, tout d'un coup, ça sent fort, ce n'est pas très agréable. Mais si, au moins, les gens sont prévenus et lorsque les gens sont prévenus qu'il y a des opérations spéciales, au moins ils s'y attendent.

2275 L'autre problème aussi qu'on a, c'est qu'avec la découverte de la migration des biogaz, en dessous de la couche d'argile, ce qui nous inquiète, c'est la possibilité qu'il y ait aussi une migration de lixiviat, en dessous de la couche d'argile. Si les gaz passent, on se demande s'il n'y a pas, non plus, des lixiviats qui peuvent passer.

2280 Et lorsqu'on regarde cette problématique-là, si on pouvait projeter l'image 1B de l'étude de Golder et associés, s'il vous plaît: Qualité des eaux dans le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie. C'est le numéro que j'ai. Alors, si vous pouviez agrandir la section du LES actuel et LES, juste cette portion-là. Voilà. Merci.

2285

Alors, on peut voir qu'il y a des piézomètres qui ont dû être, j'imagine, démantelés, désaffectés. On a parlé d'un affleurement rocheux. On se demande si, actuellement, il n'y a pas de migration soit à partir de l'affleurement rocheux ou s'il n'y aurait pas un problème avec le démantèlement d'un des puits.

2290

Et, entre autres, j'ai une question technique à poser. Je me suis rendu compte de ça, je m'excuse, c'est hier ou avant-hier. Si on peut prendre la figure, toujours dans la même étude, si on peut prendre la figure 6. Agrandissez la portion gauche, s'il vous plaît. Voilà. Alors, on voit PZ-5. PZ-5, on voit qu'il est indiqué en pointillé, la légende indique que c'est un puits existant, données incomplètes. Données incomplètes, est-ce que ça veut dire que vous ne connaissez pas l'état actuel de ce puits-là ou vous n'avez aucune donnée concernant les eaux qui auraient pu être analysées à partir de ce puits-là?

2295

M. DANIEL BRIEN :

2300

Madame la présidente, concernant PZ-5 particulièrement, c'était un puits qui était foré par l'ancien propriétaire, qui existait à notre arrivée. On n'avait pas les logs de forage, la description détaillée de ce puits-là. Effectivement, ces puits-là ont été démantelés. Ceux qui sont dans la zone d'exploitation comme telle ont été démantelés.

2305

On a une procédure avant de démanteler ces puits-là. Les puits sont reforés et on coule des coulis ciment-bentonite à l'intérieur de ces puits-là pour vraiment sceller ces anciens puits-là, pour pas que ça soit un passage préférentiel vers le roc.

2310

M. JACQUES NORMANDEAU :

C'est ce que je voulais m'assurer. C'est que, dans le fond, cette portion-là ou cette espèce de légende-là signifiait que c'était que vous n'aviez pas des données sur le puits et non pas qu'il n'avait pas été obturé avec de la bentonite.

2315

M. DANIEL BRIEN :

Effectivement, on n'avait pas de donnée géologique et le puits a été démantelé de façon sécuritaire, scellé pour pas qu'il y ait de problématique.

2320

M. JACQUES NORMANDEAU :

Merci. Alors, c'est une des inquiétudes que nous avons actuellement, à la Direction de la santé publique.

2325

D'autre part, si on reprend la figure précédente, qui était la figure 1B, si vous pouvez aller agrandir la portion en haut à droite, on voit qu'il y a trois puits qui sont dans le sable, dans la nappe de surface: GP002, AT017, AT018. Je dois vous dire que je ne me souviens pas qu'il y

2330 avait des maisons qui étaient là, à moins que d'autres personnes s'en souviennent, mais ils sont indiqués comme étant des puits domestiques. Est-ce que ce sont des puits de résidants ou des puits qui appartiennent à Intersan? AT017, AT018? Ou ce sont des maisons qui sont de l'autre côté de la route?

M. JIMMY CÔTÉ :

2335 Exact. AT017 et AT018 sont les puits de résidences du côté nord de la 1ère Rue. Le puits GP002 est également un puits de résidence mais dont la résidence appartient à Intersan.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2340 Est-ce qu'on pourrait regarder la figure 5.13 dans l'étude d'impact globale générale, le gros cartable, s'il vous plaît. Si je regarde, ça, c'est l'évaluation de la qualité des eaux souterraines de la nappe libre de surface pour les métaux. La zone grise qui est identifiée là, en réalité, c'est une représentation graphique probablement des analyses dans les puits qui dépassaient des normes, des critères. Essentiellement, c'est ce que ça signifie.

M. JIMMY CÔTÉ :

2350 Oui.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2355 Donc, ça, c'est la zone où, actuellement, les prélèvements dans les piézomètres, dans les puits ont démontré un dépassement de certains critères et c'est dans la nappe de surface.

2360 Donc, ça, en réalité, cette zone grise là ne représente pas le panache. Elle représente la partie la plus concentrée d'un panache. Donc, on peut penser qu'en réalité, la contamination est probablement rendue plus loin que ça. Ça, c'est juste la zone qui ne respecte pas les critères. Mais en comparant avec le bruit de fond, cette zone-là devrait être un peu plus élaborée, un petit peu plus loin.

M. JIMMY CÔTÉ :

2365 Pas nécessairement, puisque cette zone-là est déterminée... on pourrait descendre un petit peu la figure, s'il vous plaît? Montrer la partie nord. Très bien. Ce qui permet de faire une représentation graphique, c'est qu'on évalue à la mi-distance, entre deux points, où il n'y a pas d'impact perçu entre un puits et un autre.

2370 Alors, on voit qu'au puits AS-22, les échantillonnages qui ont été faits là n'ont montré que du fer à une teneur de 0,4 mg par litre, qui est tout juste au-dessus du critère de .3 mg par litre. Et je peux vous dire que c'est très fréquent d'avoir de ces dépassements de cet ordre-là pour le fer, surtout pour le fer, dans des régions complètement en amont du site.

M. JACQUES NORMANDEAU :

2375

Donc, ce que je comprends dans le fond, c'est que la zone grise qui est là indique un mi-chemin entre -- est-ce que ça indique un mi-chemin entre le bruit de fond et les puits qui ne respectent pas des critères? Ou est-ce que ça indique un mi-chemin entre un puits qui est plus loin, qui respecte les critères, puis un puits qui ne respecte pas les critères.

2380

M. JIMMY CÔTÉ :

C'est ça.

2385

M. JACQUES NORMANDEAU :

C'est bien. C'est correct. Donc, en réalité, le panache peut être plus loin, parce qu'il y a un effet de dilution qui fait que plus on s'éloigne, les concentrations devraient être de plus en plus faibles.

2390

M. JIMMY CÔTÉ :

C'est ce qu'on remarque, mais c'est une estimation du panache. C'est une estimation qui est souvent acceptée dans le domaine lorsqu'on veut faire une représentation d'un panache. C'est d'estimer entre deux points connus, à la mi-distance, la limite potentielle de ce panache.

2395

M. JACQUES NORMANDEAU :

C'est beau. Je comprends que c'est pour avoir une représentation graphique. C'est parce que quelque part près de AS-22, on a GP002 et on a AT017 et AT018. Parce que ce sont des puits qui alimentent -- surtout AS-17 et AS-18, même s'ils sont de l'autre côté de la route -- ce sont des puits qui alimentent des maisons privées.

2400

Ça fait partie aussi des inquiétudes que nous avons parce que, actuellement, comme on peut voir, cette zone grise là, qui est une représentation graphique approximative d'une contamination dans une nappe de surface, se rapproche beaucoup de ces deux puits-là.

2405

Alors, ça fait partie de nos inquiétudes, dans le sens que pour les gens ou pour les prises d'eau qui sont à proximité, nous pensons qu'il doit avoir un suivi très, très serré, et un suivi qui va comparer avec peut-être pas nécessairement des critères, mais qui va comparer au moins avec un bruit de fond aux environs pour pouvoir être sûr qu'il n'y a pas un début de contamination.

2410

Alors, ce sont essentiellement, je vous dirais...

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

Une réponse sur cet aspect-là?

2420 **M. JIMMY CÔTÉ :**

J'ai manqué un peu la fin de l'intervention de monsieur. Je m'en excuse. Je veux seulement préciser que le puits qu'on voyait, le GP002, malheureusement, il n'est pas sur cette figure-là.

2425 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Il est juste à côté de AS-22.

2430 **M. JIMMY CÔTÉ :**

C'est ça. A également été échantillonné à une reprise, pour confirmer qu'aucun des paramètres visés par l'article 49 n'était excédé.

2435 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Est-ce que ce puits-là actuellement est utilisé? Est-ce qu'on pompe dedans?

2440 **M. JIMMY CÔTÉ :**

La maison n'est pas occupée présentement par un résidant, puisqu'elle est détenue par Intersan.

2445 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Ça fait que vous avez échantillonné le réservoir ou ça a été réellement le puits?

2450 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous répéter la question?

2455 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

C'est parce que si la maison n'est pas utilisée, dans le fond, est-ce qu'un pompage a été suffisant pour avoir réellement l'eau de la nappe lorsqu'ils ont fait l'échantillonnage, ou est-ce que...

M. JIMMY CÔTÉ :

2460 Le puits a été échantillonné à partir de la robinetterie, l'entrée d'eau directement dans la maison, l'entrée d'eau de la maison. On a fait couler l'eau au-delà de 15 minutes lors de l'échantillonnage pour justement s'assurer qu'on entend la pompe s'activer et qu'il y a vraiment une vidange au niveau du puits. Et il faut dire que c'est un puits de surface, évidemment, qui n'est pas profond à cet endroit-là.

2465 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Merci. Donc, ça fait partie, finalement, des inquiétudes qu'on a par rapport à ce dossier particulier là, faisant suite à la présentation globale et générale que je vous ai faite. Donc, ce ne sont pas nécessairement nos inquiétudes mais nos préoccupations concernant ce dossier.

2470

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

Merci. Alors, vous avez la parole.

2475

M. MATHIEU MARKARIAN :

Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, madame la commissaire!

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. MATHIEU MARKARIAN :

2485

Je vais rester dans les petits schémas, ça parle bien, je pense. Est-ce que je pourrais avoir la figure 5.5 du plan de sécurisation environnemental. Donc, je vais être dans la continuité de l'intervention de monsieur avant.

2490

Là, on a les valeurs relevées dans l'aquifère souterrain, dans le roc: ici, là, là, là et là. Tout ça, c'est des valeurs qui sont au-dessus, non seulement du projet de règlement, mais aussi du bruit de fond qui a été déterminé par la compagnie, par Intersan, dont on a discuté hier et qui ne fait pas l'unanimité.

2495

Ici, il y a un petit panache de contamination qui a été avéré, on l'a vu déjà, dans cette zone-là, parce qu'il y aurait un affleurement du roc. Donc, ici, tous les lixiviats de cette zone sont tous reliés. Il n'y a pas de mur qui bloque tout ça. Toutes les eaux circulent et descendent par là. Donc, en fait, tous les lixiviats retrouvés dans toute cette zone peuvent couler au fond du trou ou dans le roc et se retrouver, et seraient à l'origine de la contamination qu'on retrouve dans cet aquifère souterrain du roc qui dessert la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au sud.

2500

Maintenant, on a entendu que les activités d'enfouissement d'Intersan inc. se sont faites dans la zone 2A et 3A. La zone 3A, il y a même des déchets qui ont été enfouis en 2003, on l'a entendu hier.

2505

Donc, ma question est simple. Elle s'adresse au ministère de l'Environnement. Est-ce que les activités d'enfouissement de déchets dans cette zone-là, qui représentent plus de 50 % des déchets enfouis au total dans toute cette zone, sont responsables de la contamination actuelle dans l'aquifère qui dessert la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Ou en partie responsable, puisqu'il y a plus de 50 % des déchets enfouis dans cette zone qui l'ont été par la firme Intersan.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Ministère de l'Environnement?

2515

M. COLIN BILODEAU :

Je pense que c'est une des causes de la possible contamination à cet endroit-là, la présence de matières résiduelles sur la présence d'une fenêtre au fond de la cellule 2A. Je pense que c'est une des causes qui a été inventoriée par la firme Intersan. Donc, c'est possible, oui.

2520

M. MATHIEU MARKARIAN :

Donc, les activités d'enfouissement exécutées par Intersan ici sont en partie responsables de la contamination qu'on retrouve dans cet aquifère.

2525

M. COLIN BILODEAU :

Bien, je dirais que c'est le dépôt des matières résiduelles à cet endroit-là, oui, qui est responsable de la contamination.

2530

M. MATHIEU MARKARIAN :

O.K. Merci.

2535

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez d'autres questions?

2540

M. MATHIEU MARKARIAN :

Oui, j'ai une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

2545

Allez-y.

M. MATHIEU MARKARIAN :

2550

Je vais garder ce petit schéma. Donc, on a vu qu'il y avait un affleurement ici du roc qui était probablement à l'origine – enfin, pas probablement, ici, on voit la contamination – à l'origine de l'intrusion de lixiviat au fond. On a vu aussi qu'il y avait une petite discussion sur l'état actuel de cet aquifère souterrain qui a un comportement de nappe libre, sur tout le site. C'est-à-dire qu'on est un petit peu dans un flou juridique, mais enfin, bref. On sait aussi qu'il y a une zone de recharge de l'aquifère ici dans le nord. Et aussi, je voudrais préciser que – dans l'étude d'impact, ça ressort, c'est la page 8-4 de l'étude d'impact – il va y avoir des quantités de lixiviat qui sont prévues de passer au travers du système de confinement, parce qu'il faut savoir qu'aucun système de confinement, actuellement, ne peut permettre absolument de confiner vraiment les lixiviats. Ils prévoient quelques fuites de lixiviat, même dans le site qui est projeté.

2560

Donc, je voudrais savoir, ma question s'adresse encore au ministère de l'Environnement, compte tenu de tout cela, est-ce que, hors de tout doute, il n'y aura pas une influence quelconque, un risque de contaminer encore l'aquifère ici qui alimente la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines?

2565

M. COLIN BILODEAU :

Si je comprends bien, la question porte sur le bioréacteur? Ou l'agrandissement qui est projeté?

2570

M. MATHIEU MARKARIAN :

Oui. En prenant en compte vraiment les conditions hydrauliques, oui.

2575

M. COLIN BILODEAU :

Bon, la documentation qu'on possède normalement au niveau des sites d'imperméabilisation fait que les premiers niveaux, étant donné qu'il est constitué de deux niveaux, on estime qu'un deux niveaux d'imperméabilisation normalement réussit à récupérer au-delà de 99 % des quantités de lixiviat qui peuvent être produites. On parle de 90 % de ce qui est produit au niveau du premier niveau et 90 % du 10 % qui peut passer. Donc, on en arrive à peu près à 99 %.

2580

Éventuellement, si on se fie simplement juste sur ces chiffres-là, on peut dire qu'il peut éventuellement y avoir un pourcentage de 1 %. Mais ce qu'on se retrouve aussi à avoir comme imperméabilisation ou élément supplémentaire au niveau de l'imperméabilisation à l'intérieur de cet agrandissement, c'est qu'on va conserver à cet endroit-là 3 mètres d'argile sous ces membranes-là, donc créant une autre barrière.

2585

2590 Et tous ces éléments-là, bon, c'est assuré qu'on ne peut pas donner d'assurance qu'il n'y
aura pas un très minime pourcentage qui, après je ne sais pas combien d'années, surtout quand
on parle simplement de temps de diffusion ou d'advection au travers d'une éventuelle quantité, qui
pourrait traverser les trois membranes ou les deux membranes imperméables: deux
géomembranes, plus celle de bentonite, plus l'argile. Alors, c'est sûr que si une situation telle
2595 que celle-là se produisait, ça prendrait quand même beaucoup d'années.

M. MATHIEU MARKARIAN :

Merci beaucoup.

2600

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2605

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, est-ce qu'on pourrait ajouter à la réponse du ministère de
l'Environnement en ce qui concerne la performance du système de confinement?

2610

M. ANDRÉ SIMARD :

Madame la présidente, effectivement, comme le ministère de l'Environnement a
mentionné, il y a toujours la possibilité d'imperfection et donc, de possibilité de fuite dans un
système d'imperméabilisation. Il n'y a aucun système de parfait.

2615

Par contre, il faut regarder le site dans son ensemble. Il faut regarder d'abord le réseau
d'enlèvement du lixiviat, de collecte du lixiviat qui est très performant. D'ailleurs, ça faisait partie
d'une des choses, qui faisait en sorte que je disais que le site actuel même va au-delà du
règlement existant, c'est qu'on a un système beaucoup plus efficace d'enlèvement du lixiviat.
2620 Donc, vous comprendrez que, admettons la possibilité qu'il y aurait des fuites, il y aurait des
trous, s'il n'y a pas d'eau sur le trou, il n'y aura pas de fuite. Donc, on a un système ultra
performant d'enlèvement du lixiviat.

2625

Juste à titre d'exemple, le ministère de l'Environnement nous demande dans le futur
règlement de concevoir le site de façon à ne jamais avoir plus que 30 centimètres d'eau sur la
membrane, c'est-à-dire un pied d'eau sur la membrane. Notre conception, on parle de
18 millimètres d'eau sur la membrane. Donc, on a un système très efficace d'enlèvement du
lixiviat. Ça, c'est un.

2630

Deuxièmement, les systèmes à triple étanchéité comme on parle, dans les 2 000 cas aux
États-Unis qui ont des systèmes – puis dans certains cas, encore moins performants que le nôtre

– il n'y a aucun cas documenté de contamination des eaux souterraines. Aucun cas. Puis on parle de sites quand même qui sont en opération depuis les 10 ou 15 dernières années.

2635 Troisième élément de sécurité dans le site qui nous concerne, le 3 mètres d'argile, il ne fait pas partie de notre système d'imperméabilisation, mais il est là. Il est là plus pour le contrôle des eaux souterraines. Sauf que comme monsieur Côté a mentionné tout à l'heure, on est en présence d'une situation de nappe captive, donc, une nappe artésienne qui monte vers le haut. Si on fait un forage dans le roc, l'eau va monter jusqu'en haut. Donc, on a une pression plutôt
2640 d'eau qui monte.

Donc, si jamais, même avec les très faibles possibilités, qu'on avait des imperfections, des fuites, ce n'est pas des fuites qu'on va avoir, c'est de l'infiltration d'eau à l'intérieur du site. On a un site gradient vers l'intérieur.

2645 Donc, les risques de contamination de l'eau souterraine par le futur bioréacteur sont à toutes fins pratiques nulles.

LA PRÉSIDENTE :

2650 Merci.

Monsieur Sylvain Viau, s'il vous plaît.

M. SYLVAIN VIAU :

2655 Merci, madame la présidente. J'aurais deux petites questions au ministère de l'Environnement. Je suis citoyen de Sainte-Anne, puis j'ai des inquiétudes, pas sur le nouveau site, c'est surtout sur l'ancien. Comment le ministère de l'Environnement peut nous prouver, nous assurer qu'il n'y en aura pas d'autres poches de biogaz comme ce printemps, qui peuvent
2660 s'échapper du site? Présentement, puis dans le futur.

Ce printemps, c'était une surprise pour tout le monde dans le Trait Carré, nous autres. Il y en avait une gang qui s'appelaient Saddam, là. Comment vous pouvez nous assurer de ça?

2665 **LA PRÉSIDENTE :**

Environnement.

M. COLIN BILODEAU :

2670 Je pense qu'il n'y a pas d'assurance à 100 % qui peut être donnée. La seule assurance qu'on peut donner, c'est qu'il y a un suivi qui est fait par le promoteur et il y a un suivi aussi qui va être fait par le ministère de l'Environnement. Donc, c'est sur la base des informations qu'on va avoir, qu'on est en mesure de vous fournir cette assurance-là, tout simplement.

2675

M. SYLVAIN VIAU :

Oui, mais si c'est comme dans l'agricole, là, le ministère de l'Environnement est toujours en train de suivre, mais il est jamais devant.

2680

M. COLIN BILODEAU :

Monsieur Marcotte voudrait ajouter quelque chose.

2685

M. ROBERT MARCOTTE :

Madame la présidente, le suivi des biogaz a été une préoccupation constante du ministère, dès les premiers indices qu'il y avait la présence de biogaz qui aurait été détecté. Et on trouve ça dans la chronologie que j'ai déposée aujourd'hui, dès le mois d'avril de cette année.

2690

Alors, le ministère a obtenu d'Intersan une action directe sur cette présence de biogaz là. La meilleure façon de garantir qu'il n'y aura pas de répétition, c'est de les enlever, ces biogaz-là.

2695

Alors, Intersan a implanté une série de puits au sud de son site et ces puits-là ont été raccordés au système de vacuum d'extraction des biogaz du site, afin d'exercer une pression négative dans le sous-sol pour extraire les biogaz.

2700

Alors, Intersan a installé des jauges de pression à la tête de ces puits-là pour observer l'action de ce pompage-là. Et ce qui a été noté, c'est une pression négative. Finalement, lorsque les puits étaient en émission de gaz, on avait une émission positive de pression. Et lorsqu'on a appliqué cette pression négative là, grâce au système de pompage des biogaz, tous les puits ont tombé en pression négative.

2705

Donc, on s'est assuré qu'à ce niveau-là, le sous-sol est en pression négative au niveau des biogaz et c'est la meilleure façon de garantir que ces biogaz-là ne pourront pas s'étendre davantage puisque, au contraire, dès la limite sud du site, ils sont captés et renvoyés dans le système de captage et de brûlage du site.

2710

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2715

M. SYLVAIN VIAU :

Mais admettons, moi, j'ai une terre à peu près à 600 pieds.

2715

LA PRÉSIDENTE :

On va mettre la figure pour situer.

2720

M. SYLVAIN VIAU :

Mettons l'ancien site, vers l'ouest, vers Sainte-Anne-des-Plaines, vers le Trait Carré de Sainte-Anne-des-Plaines, dans le lot 12-37. C'est dans le cordon de Sainte-Sophie.

2725

M. PIERRE LÉGARÉ :

Vous avez le rang du Trait Carré qui est en bas, là.

2730

M. SYLVAIN VIAU :

Oui. Bon, bien, O.K., la *trail* de bicycle, elle passe chez moi. Le cordon de la *trail* de bicycle. C'est chez nous. C'est déboisé. J'ai déboisé.

2735

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, madame la présidente, il y a une piste de VTT, un club régional...

2740

M. SYLVAIN VIAU :

Non, non, non. T'étais correct, là.

2745

M. PIERRE LÉGARÉ :

... qui s'en va par ici. On voit la petite moto. Donc, la terre dont il est question, c'est ici. Le vert...

2750

M. SYLVAIN VIAU :

Là, c'est défriché.

2755

M. PIERRE LÉGARÉ :

Le vert un peu plus foncé, c'est défriché, puis en bas, c'est cultivé, le jaune.

2760

M. SYLVAIN VIAU :

Oui. Mais là, c'est cultivé presque jusqu'au cordon.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Là, vous avez cultivé récemment?

M. SYLVAIN VIAU :

2765

Oui. Bon, bien, je viens de faire drainer la terre, est-ce qu'il y a un danger à 3 mètres que je descende de l'eau vers le ruisseau Paquette, Guénette ou Paquette, le lixiviat, puis tout ça.

2770

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. SYLVAIN VIAU :

2775

Parce que vous avez creusé un fossé, vous arrêtez à peu près à 400 mètres de ma ligne, de mon drain. Puis j'ai un puits de roche de 3-4 mètres que j'ai fait, pour aller chercher l'eau parce que j'avais une contre-pente, avec un lavalloir.

2780

LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez venir au tableau, au besoin, mais vous prenez le micro, d'accord?

M. SYLVAIN VIAU :

2785

Moi, je suis ici. Mettons, ici, en descendant, ça, c'est mes zones. Ici, j'ai posé des drains, puis là j'ai fait un puits de roche drette dans le coin. Votre fossé arrête ici à peu près. Puis là, j'ai creusé, j'ai descendu les drains que je descends ça au ruisseau. Le drain descend jusqu'ici, puis ça pogne le fossé. On a tout fait des lavalloirs, tout des puits de roche. Est-ce qu'il y a du danger que je ramasse du lixiviat souterrain, mettons? Parce que votre fossé, il débouche presque pas. Il y a toujours de l'eau dedans. Un jour, est-ce que je peux arriver, *souterrainement*, arriver et venir capter?

2790

M. JIMMY CÔTÉ :

2795

Vous dites que vous êtes à 400 mètres de la limite de propriété?

M. SYLVAIN VIAU :

2800

Oui, environ.

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'il y a un suivi qui peut être fait pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème?

2805

M. PIERRE LÉGARÉ :

Juste pour bien visualiser, madame la présidente, on a une photo aérienne récente qui a été prise ce printemps. Ça permettrait peut-être de mieux voir visuellement de quoi on parle.

2810

M. SYLVAIN VIAU :

De septembre. Parce qu'avec les derniers coups d'eau qu'on a eu, il se ramasse de l'eau qui vient. Puis là, mes drains fournissaient pas parce qu'on n'avait pas calculé tant d'eau que ça qui descendrait. Puis là, j'ai des lacs. Ça descend. Il y a encore de la glace, mais je peux-tu ramasser des composants, des composites du site? Au printemps, à la fonte des neiges, tu sais, j'ai deux drains de 12 pouces, puis il coule 6 pouces *steady* quasiment tout le temps, tout le temps, tout le temps. Même dans la sécheresse, j'avais de l'eau, de l'eau, de l'eau. On se disait, ça sort d'en quelque part.

2815

2820

LA PRÉSIDENTE :

D'où ça vient?

2825

M. SYLVAIN VIAU :

D'où ça vient? Il y en a de l'eau dans le bois, ça, on le sait. Mais tant que ça? À l'autre bout, tant que ça?

2830

M. JIMMY CÔTÉ :

C'est une situation qu'il devrait y avoir un constat d'effectué. Je ne peux pas me prononcer là-dessus sans aller constater sur les lieux, prendre des localisations exactes, faire des localisations exactes. Il faut qu'il y ait un constat.

2835

LA PRÉSIDENTE :

On va aller voir s'il y a des engagements qui peuvent être pris de ce côté-là.

2840

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, on peut faire l'évaluation dès demain et de vous donner les résultats de cette évaluation dans les plus brefs délais.

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et vous nous direz aussi si ça pourrait être rassurant d'avoir des mesures qui seraient prises pour vérifier la qualité de ces eaux-là et si ça pourrait faire partie aussi d'un suivi.

2850 **M. HUBERT BOURQUE :**

Effectivement. Nous allons inclure les mesures, au besoin, basé sur les recommandations de notre expert.

2855 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, dès qu'on va avoir le rapport d'étape que vous allez fournir, on va prendre les arrangements qu'il faut, monsieur, pour que vous ayez copie de ça et que les gens au BAPE, aussi, puissent vous l'expliquer. On a, dans l'équipe, une hydrogéologue qui va pouvoir vous expliquer.

2860

M. SYLVAIN VIAU :

Parce que nous autres, on est dans un bassin versant. On est en train de dépolluer la rivière La Corne jusqu'à la rivière Mascouche. Là, on est dans les têtes des eaux. L'été prochain, probablement qu'on va prendre une analyse d'eau à tous les 15 jours, comme on avait commencé. Puis on pourra faire analyser plus profondément.

2865

LA PRÉSIDENTE :

2870

D'accord.

M. SYLVAIN VIAU :

2875

Parce que là, on analysait le phosphore, l'azote ammoniacal, le potasse, tout. Mais on descendait jamais tout à déterminer parce que c'était trop coûteux pour l'organisme.

LA PRÉSIDENTE :

2880

D'accord.

M. SYLVAIN VIAU :

2885

Mais à partir de l'an prochain, on serait prêts à essayer d'aller chercher des fonds pour se ramasser un...

LA PRÉSIDENTE :

2890 Oui. Mais on va attendre de voir les engagements. Et puis également, Sainte-Anne-des-Plaines a un programme de vérification.

On peut vous entendre là-dessus?

M. SERGE LEPAGE :

2895 En fait, monsieur parlait des bassins versants. La Ville participe à cette nouvelle initiative qu'on a partie. En fait, c'est le bassin versant du ruisseau. Alors, tout ce qui descend vers la rivière La Corne, on a des expertises qui sont faites au niveau, comme monsieur a dit, de l'azote ammoniacal et d'autres composantes. Mais ça commence. On n'a pas encore beaucoup,
2900 beaucoup de données. On est en train de ramasser ces données-là actuellement.

Mais c'est sûr qu'on va suivre au comité de bassin versant ces données-là. Parce que monsieur n'est pas le seul. Monsieur parle de son cas, mais ça vise sûrement d'autres, peut-être d'autres producteurs à côté de chez vous probablement?

2905

M. SYLVAIN VIAU :

Mon voisin. On est dans la ligne. C'est des fossés de ligne. On a fait des puits de roche dans les fossés de ligne pour essayer d'égoutter nos bois.

2910

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2915

M. SYLVAIN VIAU :

Mais là, on se ramasse avec toutes sortes de couleurs d'eau. Puis je vais vous dire, j'en boirais pas, puis je ferais pas boire un chevreuil là-dedans. Ça fait que c'est pour ça que j'ai des inquiétudes pour ça.

2920

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on va demander des vérifications puis, au besoin, des analyses d'eau le plus rapidement possible.

2925

M. JIMMY CÔTÉ :

Pour ce soir, ce qu'on pourrait seulement faire, c'est ramener la figure 10A du rapport de qualité des eaux. Si on regarde le monitoring qui est effectué actuellement, on peut observer que dans le constat qui est fait actuellement, il y a une certaine sécurité par rapport à la situation qui

2930

vient de nous être décrite, puisque la limite de l'enclave dans ce secteur se situe environ à une cinquantaine, 50-75 mètres de la limite de la propriété Intersan.

2935 On nous dit ici, on parle de 400 mètres. Le puits de contrôle se situe autour de 175 mètres de la limite de propriété Intersan dans le secteur où on parle ici. Alors, on peut voir qu'on a déjà effectué des contrôles et qu'on a délimité l'enclave à cet endroit-là. Le prélèvement se fait, semble-t-il, plus loin à 400 mètres.

2940 Mais je crois que, compte tenu qu'on me mentionne que c'est une action de drainage, on modifie les conditions hydrauliques au niveau de la nappe. Alors, on crée, on change les conditions hydrauliques. Ça serait sage d'aller vérifier cet endroit-là.

LA PRÉSIDENTE :

2945 Ça va?

M. SYLVAIN VIAU :

2950 Oui. J'en aurais une autre. Pourriez-vous me décrire les composites des biogaz et, le cas échéant, identifier les composites reconnus comme étant cancérigènes?

LA PRÉSIDENTE :

2955 Ça, on a donné toute cette information-là déjà aujourd'hui.

M. SYLVAIN VIAU :

O.K.

2960 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on a la cote du document? On vérifie présentement mais on va vous la donner, l'information. Maintenant, pour ce qui est de la question de cancérigène, est-ce qu'on a de l'information là-dessus?

2965

M. SYLVAIN VIAU :

2970 Le temps qu'il cherche ses papiers, sur le goélands, là, chassez-les pas. Madame la présidente, le temps qu'il cherche ses papiers, les goélands, s'ils arrêtaient de les chasser, ça nous donnerait une chance. Moi, chez nous, j'ai un parc de 800 têtes, puis ça me coûte à peu près 12 à 15 000 \$ par année pour traiter contre la salmonellose à cause des maladies des pigeons et des goélands. À tous les soirs, une demi-heure après le coucher du soleil, il passe environ 3-4-5-6 000 goélands qui s'en vont sur la rivière des Mille Iles, puis le matin, une demi-

2975 heure avant le lever du soleil, ils reviennent. Tous les jours, ils font le trajet tout le long de l'été, sauf l'hiver.

LA PRÉSIDENTE :

2980 D'accord.

M. SYLVAIN VIAU :

Ça fait que s'ils les gardaient sur leur site, nous autres, on serait bien corrects.

2985 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Madame la présidente, j'inviterais monsieur Pierre Molina, qui est un fauconnier expert, qui va venir expliquer le comportement du goéland, très brièvement.

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2995 Quand vous aurez trouvé vos papiers, vous nous faites signe. Vous les avez? Ça fait qu'on va aller du côté de la santé, avant.

M. JACQUES NORMANDEAU :

3000 Il y a quelques années, l'Agence américaine de protection de l'environnement a fait une étude sur plusieurs sites d'enfouissement sanitaire et sur les gaz qui étaient émis. Ce que j'étais en train de compter, mais j'ai décidé d'arrêter de les compter, parce que je me suis tanné – excusez l'expression – au niveau des COV qui sont émis, il y a une liste de pas moins de – juste une seconde, je vais vérifier la dernière page – environ 100 produits différents qui ont été analysés et identifiés dans l'étude qui a été faite par l'EPA il y a plusieurs années, dans les
3005 productions de COV, à partir de sites d'enfouissement sanitaire.

Dans l'étude d'impact, on cite certains produits qu'on peut retrouver dans les biogaz qui ont certaines propriétés cancérigènes.

3010 Au niveau des propriétés cancérigènes des substances, il y a plusieurs classifications concernant les propriétés cancérigènes des substances. On a des substances qui sont reconnues cancérigènes. Donc, on a toutes les preuves, on sait que c'est cancérigène chez les êtres humains. Exemple: le benzène, l'arsenic, le cadmium, ce sont des substances qui sont reconnues cancérigènes, qui sont classées cancérigènes. Il n'y a aucun doute là-dessus.

3015

On a la catégorie B1, B2, qui sont des substances qui sont soupçonnées être cancérigènes. C'est-à-dire qu'on a pu détecter des cancers chez des animaux, mais les preuves humaines sont insuffisantes.

3020 Et on a, ensuite, les C et les D, les C qui sont classés comme étant peut-être cancérigènes parce qu'on a certaines évidences chez les animaux, aucune évidence chez les êtres humains qu'ils puissent avoir un potentiel cancérigène. Et les D, ce sont les substances qu'on ne peut pas classer comme étant cancérigènes.

3025 Alors, en bout de ligne, si on regarde au niveau des substances cancérigènes, oui, il y en a qui sont émises et qu'on va retrouver effectivement dans les biogaz. On va les retrouver aussi dans les lixiviats. Ils sont aussi présentes dans les lixiviats. On en a quelques-unes qui étaient identifiées tout à l'heure dans ce qu'on voyait, les BTEX, par exemple, le benzène, c'est un agent leucémiant qui est connu.

3030 Maintenant, ce qu'il faut comprendre, madame la présidente, c'est que la présence d'une substance cancérigène, c'est une chose. Le risque d'un cancer, ça comprend à la fois la propriété de la substance, mais aussi l'exposition des gens. Alors, ça, il existe des pentes de risques. Il y a divers organismes qui en ont développé, dont l'EPA, entre autres, l'Agence
3035 américaine de protection de l'environnement. Alors, donc, effectivement, il y a des substances qui sont cancérigènes.

Il y a des modélisations ou des calculs de risques qui sont faits, comparativement à l'exposition à ces substances-là. Et on peut arriver à tenter de prévoir quel pourrait être le risque
3040 pour une population avoisinante.

Dans le cas présent, on a des concentrations aériennes qui sont relativement faibles. Théoriquement, les gens ne devraient pas boire d'eau contaminée avec du lixiviat, en tout cas jusqu'à présent. Donc, pour le moment, en tout cas, on n'a pas réellement d'évaluation en
3045 termes de risques cancérigènes.

Et comme je vous disais précédemment, des études épidémiologiques qu'on a analysées, puis des données actuelles qu'on a entre nos mains, on ne pense pas pouvoir affirmer qu'il existe un risque réellement très significatif de cancer pour une population avoisinante.

3050

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Alors, on va y aller du côté des goélands.

3055

M. PIERRE MOLINA :

3060 Bonjour, madame la présidente, madame la commissaire. Alors, au sujet des goélands, qu'est-ce qui arrive, c'est que sur un territoire agricole comme la région ici, il y a une certaine population qui est soutenue par la région, de toute façon, et il y a aussi une population qui peut être attirée aussi par le site d'enfouissement. Je veux juste vous commenter qu'il n'y a pas d'étude qui démontre c'est quoi la population actuelle de goélands qui fréquente le site ou qui est supportée par le milieu.

3065 C'est certain que les goélands se déplacent continuellement. D'habitude où ce que le goéland va passer la nuit, ça va être des îles. On ne sait pas, non plus, où est-ce que les goélands de la région vont le soir. Par contre, si monsieur observe les déplacements au-dessus de son champ ou de sa propriété, bien, il faut comprendre que c'est l'autoroute qui est choisie par ces oiseaux-là, qu'il y ait un site d'enfouissement près ou qu'il n'y ait pas de site sur l'endroit. Je ne sais pas si c'est clair pour ça?

3075 Puis au niveau de la gestion des goélands, il y a un projet que, moi, je dirais comme un peu un projet pilote qui a été fait entre le 22 mars et le 3 mai, de gestion de contrôle de goélands, où est-ce que la compagnie Intersan a engagé une compagnie en utilisant les oiseaux de proie, des systèmes pyrotechniques, des cris de détresse de goélands, puis des canons au propane pour les effaroucher sur le site.

3080 Alors, juste mentionner qu'au début du programme de gestion du goéland sur le site, les goélands ont commencé à se déplacer un peu plus loin. Donc, ils ne pouvaient plus vraiment rester sur le site. Ils ne pouvaient plus manger sur le site. Donc, l'effet voulu par Intersan était réussi, dans le sens que, là, les goélands ne pouvaient plus utiliser le site.

3085 Et lorsque deux à trois semaines après le programme de gestion, on s'est rendu compte que ça affectait les voisins, et bien, le programme de gestion a été aussi étendu au pourtour du site. Et on a remarqué, en faisant un dénombrement de goélands sur le site et au pourtour du site, que les goélands étaient en constante diminution.

3090 Puis pendant les deux dernières semaines du programme de gestion du goéland, la population était à un niveau très faible, même voire inexistante. Ça, c'était, bien entendu, jusqu'au début mai.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Oui, continuez.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3100 Je voulais juste m'assurer que monsieur a bien compris l'information qui a été transmise. C'est que les goélands migrent quotidiennement vers des aires où ils vont passer la nuit. Et ça, ce n'est pas lié à un programme d'effarouchement.

LA PRÉSIDENTE :

3105 D'accord. Mais peut-être que ça peut être lié à l'endroit où ils vont manger, par exemple.

M. SYLVAIN VIAU :

3110 Madame la présidente, moi, qu'ils survolent au-dessus de chez nous, j'ai pas de trouble avec ça. C'est quand je laboure ou que je laisse une machine dans le champ, puis elle est pleine de fumier, puis que ça altère mes tracteurs, puis tout ça, ça me fatigue. Mais c'est surtout quand je travaille le terrain, qu'ils viennent manger mes vers de terre – mes mulots, j'ai pas de trouble avec ça – mais mes vers de terre, là, parce qu'en agriculture, notre meilleur chum, c'est le ver de terre.

3115 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. SYLVAIN VIAU :

3120 Puis quand tu laboures, puis il y a des 4-5 000 goélands dans ton champ... on n'est pas savants à comparer de vous autres, ici. On n'a pas le même nombre d'étude, mais je sais une affaire, que si j'en tue deux, trois, que je viens à bout de contrôler mes goélands qu'ils descendent pas pendant une couple d'heures. Puis tu les changes de place dans la pièce, c'est 3125 que tu les contrôles, ils descendent pas, parce qu'ils ont peur. Mais astheure, t'es obligé de labourer avec un .410 dans le tracteur. Ça, je suis sûr que c'est pas normal. Vraiment pas.

LA PRÉSIDENTE :

3130 D'accord. Alors, ce matin, il y a eu un engagement qui a été pris. Pouvez-vous le répéter et nous dire justement si cet engagement-là va couvrir votre zone, monsieur Viau, et de vos voisins aussi.

M. SYLVAIN VIAU :

3135 Je suis le pire de la gang, parce que moi, j'ai un silo fosse. Ma nourriture pour mes animaux est tout dehors. Quand il pleut ou qu'il neige, l'hiver, j'ai les pigeons, mais on les contrôle, les pigeons, on les tue. Même, j'ai pas le droit, mais on les tue. Les Italiens les tuent, ils les mangent.

3140

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3145

M. SYLVAIN VIAU :

Mais les goélands, c'est pareil. Ils viennent. Moi, mon problème, c'est la salmonellose. Je suis obligé de traiter tout le temps, puis ça me coûte environ 8 \$ du boeuf. Puis je fais trois élevages par année à 800 têtes, à 8 \$. Calculez le montant que ça fait. Je peux faire vivre une famille juste en médicaments pour ça.

3150

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, il y a un lien direct.

3155

M. SYLVAIN VIAU :

Puis quand vous passez une crise de vache folle, puis vous donnez 25 000 \$ pour traiter pour des médicaments, je vais vous dire, c'est encore plus dur. On y pense encore plus.

3160

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourque?

3165

M. PIERRE LÉGARÉ :

Madame la présidente, juste pour rappeler, c'était l'engagement numéro 2 du plan d'action soumis ce matin, qui était l'extension du Programme d'effarouchement aux propriétés voisines et la vérification de son efficacité. Ce qui veut dire qu'avec monsieur, il y aura des vérifications de l'efficacité du programme qui sera fait.

3170

LA PRÉSIDENTE :

Et si ça ne fonctionne pas, quel est le recours?

3175

M. SYLVAIN VIAU :

Un recours chez nous, il y en a plus de loi, là, on tire. On les descend. Ça va les aider, ça va m'aider, puis ça va aider aux voisins. Il y en a plus de loi.

3180

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3185 **M. HUBERT BOURQUE :**

Madame la présidente, ce n'est pas un moyen que Intersan va prendre, les tirer, mais on va étendre la zone. L'engagement, c'était d'étendre la zone d'activité d'effarouchement et de travailler avec les résidants pour s'assurer que cette mesure allait amener des résultats concrets.

3190 **M. SYLVAIN VIAU :**

Je vous remercie.

3195 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Avez-vous d'autres questions?

3200 **M. SYLVAIN VIAU :**

No. Ça va être tout.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Ça va être beau. On va vous recevoir en deuxième partie d'audience publique pour que vous nous disiez comment ça évolue, parce qu'il va sûrement y avoir des pourparlers...

M. SYLVAIN VIAU :

3210 Ça va être quand, ça?

LA PRÉSIDENTE :

3215 ... d'ici le 13 janvier. On aimerait vous recevoir, que vous ayez un mémoire ou non. Réservez du temps pour venir nous dire comment vous voyez ça, puis les mesures que vous souhaiteriez qui soient prises, au besoin.

M. SYLVAIN VIAU :

3220 Je vais être là. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Alors, allez vous inscrire. Réservez du temps.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Évitez l'arme à feu!

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Concernant la composition des biogaz, le document qui concerne la liste des paramètres est le document DA17.

3235 Monsieur Benoît Belisle, s'il vous plaît.

M. BENOÎT BELISLE :

Bonsoir, madame la présidente!

3240

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3245 **M. BENOÎT BELISLE :**

Moi, c'était concernant aussi les goélands. La question, ce soir, c'est: est-ce que Intersan savait combien, autour du 20 mai, combien qu'il y avait de goélands qui se promenaient?

3250 **LA PRÉSIDENTE :**

Sûrement. Il y a sûrement eu une évaluation.

M. HUBERT BOURQUE :

3255

Madame la présidente, monsieur Molina.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3260

Pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

M. BENOÎT BELISLE :

3265

Est-ce que Intersan sait combien qu'il y avait de goélands, autour du 20 mai, qui circulaient sur le site et autour du site?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Autour du 20 mai?

3270

M. BENOÎT BELISLE :

Parce que c'est toujours la même gang qu'on a.

3275

M. PIERRE LÉGARÉ :

Je pense qu'on a des approximations. Est-ce que ça vous va?

3280

M. PIERRE MOLINA :

Autour du 20 mai, non, j'ai pas de chiffres de cette journée-là, exactement, étant donné que nous, on était là entre...

3285

LA PRÉSIDENTE :

Mais ça existe. Vous avez...

3290

M. PIERRE MOLINA :

Entre le 22 mars et le 3 mai, pour le programme de gestion, on faisait des décomptes journaliers, le matin, le midi et en fin de journée, du nombre de goélands sur le site et sur le pourtour du site. Par contre, pour cette journée-là en particulier...

3295

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Mais monsieur Belisle se contenterait bien de la réponse du 3 mai.

3300

M. PIERRE MOLINA :

Du 3 mai?

3305

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Oui.

M. PIERRE MOLINA :

Alors, il y en avait entre 0 et 500 sur le site. Ça, c'est à la toute fin du programme.

3310 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Est-ce que vous pourriez nous donner les minimums, la pointe, s'il vous plaît?

3315 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Alors, le tableau qui va être présenté, c'est le tableau 5.5 qui est présenté dans le rapport principal. C'est les données disponibles au moment où on a fait l'étude d'impact.

3320 **M. PIERRE MOLINA :**

Alors, c'est ça. On peut voir, à la pointe, entre 2 300, et le minimum, entre 300-350. Mais ça, c'est il y a un an.

3325 **M. BENOÎT BELISLE :**

Moi, j'en avais une moyenne de 3 500 à 3 900 goélands, d'après un spécialiste qui est venu chez moi. Dans mon champ chez nous, que vous autres, quand vous les avez repoussés.

3330 **M. PIERRE MOLINA :**

Mais il n'y avait plus personne qui faisait ce programme-là.

3335 **M. BENOÎT BELISLE :**

Oui, mais parce que toi, tu finissais...

LA PRÉSIDENTE :

La question, vous me l'adressez.

3340 **M. BENOÎT BELISLE :**

Excusez-moi.

3345 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

C'est comme les goélands. Il y a une autoroute, il faut l'emprunter.

3350 **M. BENOÎT BELISLE :**

Il n'y a pas de problème avec ça. Parce que ça a été compté par un spécialiste, puis la moyenne était, moi, de 3 500 à 3 900. On parlait toujours du même groupe, en fait. Parce que j'entends dire, moi, le but, c'est juste parce que... bien, on a un spécialiste à soir? Même, il

3355 pourrait parler plus de nous autres, comment ça se reproduit, à quel niveau que ça pourrait aller, admettons si l'opération ou l'idée qu'ils ont ne fonctionne pas.

3360 Moi, qu'est-ce que je veux savoir au juste, dans 10 ans, parce que Intersan, c'est la nourriture qui est là pour eux. Ça fait que, automatiquement, ils en auront toujours. Tu pourras pas jamais éliminer ça avec la loi qui existe présentement au niveau de ces oiseaux-là. Puis j'imagine, dans 10 ans, si on ne fait pas un impact, parce que j'ai entendu parler par un professionnel qu'à Lachenaie, ils ont perdu totalement le contrôle. Ils sont rendus à 70 000. Parce que, par un professionnel, j'ai entendu parler que ça doublait.

3365 S'il y en avait, mettons, 3 000, ça veut dire que dans l'année suivante, si on fait rien, on va en avoir 6 000 et après, l'autre année, ça va tomber à 12 000. Puis si on perd le contrôle, c'est à ça que j'arrive. Parce que, moi, toutes les petites affaires que j'ai chez nous, je suis pas une *dompe*, mais parce que je ne veux pas que l'Environnement s'en vienne chez nous, puis dise: «Hey! Toi, t'as pas de permis pour telle chose», parce que tous les objets ou quelque chose qu'ils amènent, tu sais, ça devient que ça a plus d'allure.

3370

M. DANIEL BRIEN :

3375 Madame la présidente, juste pour réitérer notre engagement à effaroucher ces goélands-là, autant sur le site qu'aux alentours, c'est un engagement très sérieux. J'ai horreur des goélands sur les sites d'enfouissement. Je gère d'autres sites d'enfouissement, on ne tolère pas ces goélands-là. Vous pouvez être certaine qu'on va faire tous les efforts pour effaroucher ces oiseaux-là de notre site, puis au pourtour du site. Avant qu'on abandonne l'idée d'effaroucher les goélands, ça va prendre du temps.

3380

M. BENOÎT BELISLE :

3385 Moi, qu'est-ce que je demande, c'est: est-ce que Intersan peut déposer, pour avancer les choses peut-être en quelque part, au niveau de la faune, puis tout ça, vu qu'ils sont tellement sévères, parce que ces oiseaux-là, c'est pire que de tirer quelqu'un, en fait. Quand je m'ai renseigné, moi, il dit: «Tu peux pas tirer ça. Si tu tires ça, la police te ramasse, puis tu te ramasses avec un paquet de troubles.» C'est juste d'essayer d'avancer le projet quelconque.

LA PRÉSIDENTE :

3390

D'accord.

Alors, les données que vous avez, est-ce que vous pouvez les déposer?

M. PIERRE LÉGARÉ :

3395

Madame la présidente, les données sont dans l'étude d'impact. C'est le tableau 5.5. C'est des données de 2002 qui sont là, pour l'instant. S'il y a eu un autre programme en 2003, je vais regarder ça, puis on va déposer les données de décompte le plus rapidement possible.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3400

Mais monsieur Molina nous a dit qu'il avait fait un inventaire en 2003.

M. PIERRE MOLINA :

3405

Le technicien qui était sur le site prenait des nombres. Ce n'est pas un inventaire de biologiste, mais le technicien prenait des chiffres le matin, le midi et le soir en fin de journée, puis ça donne une idée du nombre de goélands qui étaient sur le site. À ces moments-là, lorsqu'on était là.

3410

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, il n'y a pas de problème, madame la présidente. Ce sera fait.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3415

D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3420

Je voudrais juste faire profiter d'une petite correction de coquille au tableau 5.5. Ce n'est pas le 25 février 2002, c'est le 25 novembre 2002.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3425

Monsieur Molina, le goéland, quand niche-t-il?

M. PIERRE MOLINA :

3430

La période de nidification, c'est-à-dire les parents font un territoire, ça commence à la mi-avril et ils vont couvrir à partir de la mi-mai, et il va avoir des jeunes dans les nids à partir de la mi-juin. Puis les jeunes vont se développer jusqu'à la mi-juillet. Puis à partir de la mi-juillet, là, les jeunes commencent à sortir des nids.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3435

Donc, est-ce que, pendant ces périodes-là, il y a un nombre moins grand de goélands qui circule?

M. PIERRE MOLINA :

3440

Pendant quelle période?

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3445 Pendant la période d'avril à juillet?

M. PIERRE MOLINA :

3450 Alors, il y a une augmentation graduelle. Alors, en avril, les goélands -- exemple, le goéland à bec cerclé, c'est lui qui s'en vient du sud, il s'en vient nicher plus au nord. Il va faire son territoire, commencer à s'habituer à venir s'alimenter sur un site. Par la suite, lorsqu'il va avoir des jeunes ou des oeufs dans le nid, le mâle alterne au niveau de la couvaison des oeufs. Puis au niveau de l'alimentation, le pire moment en fin de compte à traiter avec le goéland, c'est pendant qu'il y a des jeunes dans le nid. On appelle ça la période de dépendance des jeunes.

3455 Puis ça, c'est entre la mi-juin jusqu'à la mi-juillet. Là, les parents sont très enclins, très actifs à aller chercher de la nourriture pour la donner aux jeunes.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3460 Merci.

M. BENOÎT BELISLE :

3465 Présentement, parce qu'ils voyagent. Je ne sais pas s'ils vont continuer à les chasser ou travailler, parce que présentement ils voyagent de Intersan à la carrière. Je sais pas si vous avez vu; à la carrière, ils sont tous là. Ils voyagent d'une place à l'autre.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3470 Vous parlez de la carrière qui est au bout de la 1ère Rue. C'est ça?

M. BENOÎT BELISLE :

3475 Oui, oui. Lui, il voyage de là à chez vous, présentement.

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord.

3480 **M. BENOÎT BELISLE :**

C'est pour vous avertir où ce qu'ils sont, s'il y a quelque chose à faire. Avant qu'ils reviennent.

3485 **M. PIERRE MOLINA :**

Comme commentaire intéressant, c'est ça, les carrières, c'est un endroit qui attire justement les goélands. C'est des aires de repos intéressantes quand il n'y a pas d'activité. Il y a aussi beaucoup d'eau. L'eau stagnante ou les surfaces d'eau, ça attire justement ces oiseaux-là. Les toits des centres d'achats aussi. Mais oui, les toits de centres d'achat, quand il y a de l'eau qui est stagnante, ça attire les goélands. Il y a même des cas de nidification sur des toits d'édifices.

3495 **M. BENOÎT BELISLE :**

Je les vois au-dessus de la grosse couverture de votre garage.

LA PRÉSIDENTE :

3500 D'accord. Alors, vous avez une autre question?

M. BENOÎT BELISLE :

Oui. Au niveau des bruits.

3505

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3510 **M. BENOÎT BELISLE :**

Parce qu'on a parlé de décibels. On a parlé d'une moyenne à un moment donné. Parce que quand on montrait sur les diagrammes, le monsieur avait montré – je ne me rappelle plus du numéro de diagramme – mais j'avais pris des numéros de porte, pour voir. Parce qu'il s'est installé au 2666 sur la 2e Rue. Puis ça, c'est à l'extrémité, proche de la carrière, en fait. Ça fait qu'il se trouve vraiment éloigné, puis comme dans un boisé. Parce que le bruit d'Intersan, il va avoir de la misère à se rendre complètement à l'autre bout.

3515

Parce que si on prend la 2e Rue, puis on regarde une carte, si la personne s'était installée... vous savez où ce qu'on a arrêté en autobus vis-à-vis la cheminée?

3520

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3525

M. BENOÎT BELISLE :

Mais au lieu d'être dans la 1ère Rue, on se trouve dans la 2e Rue.

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

3535 **M. BENOÎT BELISLE :**

Mais si le gars s'était installé là, il aurait été dans le couloir des bruits. On se comprend? Ça fait que les décibels auraient pas été comme les données qu'ils ont là, en effet. Parce que, moi, je suis aussi dans un couloir, mais de l'autre côté de la rue qu'on a tourné avant.

3540 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et vous, ce que vous proposez, c'est pour mettre en place une station d'échantillonnage?

3545 **M. BENOÎT BELISLE :**

3550 Ma question, en fait, parce qu'on a parlé présentement à Intersan, il y avait autour de 220, 200 *trucks* par jour. Puis là, j'ai peur à l'impact que ça va faire. On parle de 400, 444 *trucks* qu'ils ont dit, avec l'ampleur du nouveau projet. Mais j'ai dit, avec les décibels, ça va en arriver où, ça?

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3555 **M. BENOÎT BELISLE :**

Puis s'ils respectent le couvre-feu, c'est une autre chose, mais...

3560 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

3565 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Madame la présidente, un, au niveau de la circulation, ce qu'on veut expliquer, c'est que la situation future ne sera pas tellement différente de la situation actuelle. Parce que le volume qui va être acheminé au site va être sensiblement le même lors de la période de l'exploitation.

3570 Par contre, quand on arrive au niveau de la construction -- donc, on avait le mandat d'évaluer l'impact du projet puis on a considéré que pendant la construction aussi, il fallait en tenir compte. C'est demandé par le ministère de l'Environnement de tenir compte des activités de la

3575 construction. La construction est divisée en quatre étapes, quatre phases. Alors, il va y avoir quatre périodes de construction qui vont durer chacune quelques mois. Pendant ces quelques mois-là, il va y avoir une augmentation de circulation de camions, parce qu'il y a des excavations à faire, de la machinerie à amener, puis des choses comme ça.

3580 Et en particulier, il y a une période d'à peu près un mois qui consiste à mettre une épaisseur de pierre nette sur la membrane. Et cette pierre nette, elle est importée de l'extérieur du site, elle ne se trouve pas sur le site. Alors, là, il y a plusieurs camions qui vont arriver lors de cette pose de pierre nette. Ça vient d'être fait, ça. Alors, dans le bioréacteur qui est là actuellement, ça a été fait les mêmes opérations.

3585 Donc, il y a une augmentation de la circulation, mais c'est sur les périodes de construction. Mais en ce qui concerne l'opération normale, l'opération régulière, c'est le volume que vous avez l'habitude de voir.

3590 Puis quand on a fait la visite cette semaine, on a demandé de compter les camions. Je ne me rappelle plus du nombre...

M. DANIEL BRIEN :

3595 Madame la présidente, pour votre information, lors de la visite mercredi durant la journée, on a reçu 205 camions pour un total de 3 405 tonnes métriques.

LA PRÉSIDENTE :

3600 Merci. Ça va? On va y aller du côté du lieu d'échantillonnage ou de mesure plutôt du bruit, du niveau sonore.

M. BENOÎT BELISLE :

3605 Mais ça dépend si c'est au niveau d'Intersan ou de Sainte-Sophie. Si le couvre-feu est respecté, moi, il n'y a pas de problème. C'est juste ça. Je m'en tiens à ça. Parce que j'ai suivi les données des réunions, les assemblées que Intersan donnait, puis présentement, le couvre-feu, des fois, était pas respecté. Mais c'est ça, là. Parce qu'avec le volume de camions qui va rentrer, j'ai peur. Puis j'ai lu à un moment donné un article, il me semble que ça parlait de jour et nuit. C'est ça qui me fait peur.

3610 S'il y a quelqu'un en quelque part qui peut me garantir qu'il est capable de respecter des normes, puis que les normes changeront pas au niveau d'un couvre-feu respectable, moi, il n'y a pas de problème, là. Parce que Intersan, c'est gros. Mais si on se compare à la construction, tu sais, il va planter un clou à... c'est juste ça.

3615 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, concernant le couvre-feu?

3620 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Je vais demander à monsieur Bourque, s'il vous plaît, de répondre.

M. HUBERT BOURQUE :

3625 Madame la présidente, c'est une question qui a aussi été discutée. Intersan, dans sa présentation de l'étude d'impact, opère durant des heures spécifiques d'opération. Alors, ce sont les heures où tous les clients peuvent arriver à l'entrée et peuvent se servir du site, aucune limitation. Ensuite, il y a des clients que l'on dessert par entente spécifique.

3630 Si on regarde la raison pour cette situation, je pense qu'il faut comprendre comment cette situation est arrivée. Parce que Intersan préférerait opérer sur une plus courte période. Parce que de garder le site ouvert pour le petit nombre de camions durant la soirée n'est pas nécessairement une opération qui est la plus efficace.

3635 La situation est créée par le fait que dans certains quartiers de la région qui est desservie par Intersan, c'est impossible de faire la collecte de matières résiduelles durant la journée. Pour des contraintes de trafic, de stationnement et aussi, dans certains quartiers, il faut avoir accès à des ruelles. Alors, il y a une certaine partie du marché qui est difficilement desservie la journée.

3640 Qu'est-ce qui se passe, c'est que ces régions sont desservies le soir, quand la circulation s'est dégagée et ces matières, finalement après que le camion s'est rempli, se rend à un poste de transbordement. Le poste de transbordement, lui, est requis de vider au complet la plate-forme de dépôt des matières résiduelles. Alors, ces matières résiduelles sont chargées dans un camion et c'est ce camion qui arrive après les heures que Intersan désire opérer.

3645 Alors, la problématique, ce n'est pas une problématique que Intersan désirerait garder. Intersan préférerait réduire cette période. Alors, c'est une question, premièrement, réglementaire. C'est une question réglementaire par rapport aux opérations des postes de transbordement que nos clients opèrent et c'est aussi une question de contrainte physique dans
3650 certains quartiers des régions qui sont desservies.

Alors, c'est la situation actuelle. C'est une situation qui pourrait s'améliorer dans le long terme, mais devrait s'améliorer avec une discussion avec les partenaires clients de l'entreprise.

3655 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Combien de temps les matières peuvent, je veux dire, résider dans un poste de transbordement en vertu de la réglementation?

3660 **M. HUBERT BOURQUE :**

C'est une question que le ministère de l'Environnement peut répondre. Notre pratique, c'est de vider immédiatement notre poste de transbordement et d'acheminer nos camions immédiatement vers un poste de transbordement. C'est la politique opérationnelle de l'entreprise.

3665

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Ministère de l'Environnement?

3670 **M. COLIN BILODEAU :**

Au niveau des centres de transfert, ce qui est prévu au projet de règlement, c'est que, effectivement, à la fin de chacune des journées d'exploitation ou lors de la cessation des activités de transbordement pour une période supérieure à 12 heures, on demande à ce que toutes les matières résiduelles qui sont dans le centre de transbordement soient acheminées vers un lieu d'enfouissement.

3675

Cependant, on prévoit au niveau du projet de règlement que cette exigence-là n'est pas applicable si le bâtiment visé au 1er alinéa est muni d'un système de captage ou de traitement de l'air qui empêche toutes nuisances dues aux odeurs générées par les matières résiduelles qui peuvent y séjourner pour plus de 12 heures. C'est ce qu'on va amener comme proposition.

3680

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

3685

Donc, les matières ne peuvent pas rester là longtemps.

M. COLIN BILODEAU :

Non. Sauf si le bâtiment est prévu et aménagé de façon à être capable de les conserver.

3690

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

3695

M. BENOÎT BELISLE :

Parce que des fois, la van peut arriver de trop loin, si des fois elle arrive pas à l'heure. Ou des fois, c'est un petit contracteur qui lui manque un *truck* ou deux, il essaie de tout le temps... c'est ça, des fois, qu'on sait pas le but de la chose. On se comprend? Parce que des fois, c'est pas à nous autres à payer la note pour, des fois, la petite compagnie essaie d'économiser d'un point, puis d'arriver tout le temps à la dernière minute. Si on dit pas au gars: «Hey! Ça te prend un *truck* de plus pour couvrir un rayon», si on veut, parce que c'est toujours nous autres qui en

3700

subit les conséquences en quelque part. Je demande s'il y a pas quelqu'un en quelque part qui calcule ça, tu sais?

3705

LA PRÉSIDENTE :

Qui cherche à trouver des moyens.

3710

M. BENOÎT BELISLE :

C'est ça. Qui étire du temps en quelque part.

LA PRÉSIDENTE :

3715

Finalement, c'est peut-être dans les plans de gestion pour qu'on puisse tenir compte des nuisances que ça peut occasionner le fait que les camions repartent à des heures tardives. Alors, il y a deux clients majeurs ici. C'est pris en note?

3720

M. PIERRE GODIN :

En fait, on va le prendre en note, mais je ne pense pas qu'on puisse mettre ça à l'intérieur d'un plan de gestion des matières résiduelles. Ce n'est pas dans la politique québécoise, en fait.

3725

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire que... CMM, oui?

M. JACQUES TROTTIER :

3730

Il va falloir que je vérifie. Ce n'est peut-être pas dans la politique, mais si c'est une nuisance qui est clairement identifiée et qui pourrait aider à résorber un problème, je pense qu'on peut certainement le proposer, en tout cas.

3735

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

Mme CHANTAL LEVERT :

3740

Oui. Ce n'est pas une obligation via la LQE pour le plan de gestion des matières résiduelles. Par contre, les municipalités peuvent légiférer, elles, pour la circulation sur la route.

LA PRÉSIDENTE :

3745

D'accord. Merci beaucoup.

Donc, il y a des solutions quand même à l'horizon. Il y a des gens qui prennent des notes.
C'est bon signe.

3750

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Il faut rappeler aussi que le promoteur nous a informés également qu'il prendrait des mesures pour réduire le bruit lors des opérations à des heures tardives.

3755

M. BENOÎT BELISLE :

Notre petit monsieur de la Ville, lui, il peut-tu garantir quelque chose, admettons, pour changer le couvre-feu?

3760

M. ANDRÉ CHARRON :

Merci, madame la présidente. «petit monsieur», ça me fait plaisir. C'est sûr que nous, on va faire tous nos efforts nécessaires pour tous les gens du secteur du site Intersan, pour que les gens puissent vivre dans une qualité acceptable.

3765

Je vais vérifier tous nos règlements concernant la circulation, la nuisance, pour que votre secteur soit satisfait.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Il y a aussi le comité de vigilance. Alors, peut-être que ça serait un bon endroit pour suivre la situation de près?

3775

M. HUBERT BOURQUE :

Oui, madame la présidente. Effectivement, tous les commentaires et les engagements que Intersan prend, ce sont des situations qui seront amenées au comité et qui vont former l'agenda du comité, ainsi que le dialogue avec les représentants pour pouvoir évaluer l'efficacité des engagements et des mesures que Intersan va prendre.

3780

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Belisle. Vous allez être avec nous en deuxième partie?

3785

M. BENOÎT BELISLE :

Oui.

3790 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut. Alors, je vous inviterais à réserver du temps au registre à l'arrière, pour la deuxième partie, si ce n'est pas déjà fait.

3795 Est-ce que madame Chantal Levert est ici?

Mme CHANTAL LEVERT :

3800 Bonsoir! C'est en quelque sorte deux questions-réponses un peu. Madame la présidente, tantôt, a demandé à monsieur Bourque d'Intersan, s'il pouvait, lui, en tant que promoteur offrir des incitatifs financiers pour optimiser en quelque part ou minimiser l'enfouissement pour optimiser la valorisation. En tout cas, avec la logique des appels d'offres, on ne peut pas vraiment augmenter notre tarif parce qu'on vient de se mettre en dehors des lois du marché.

3805 Par contre, je me demande et je demande au ministère de l'Environnement qu'est-ce qu'il en est avec deux beaux projets de loi que je ne sais plus où ils sont rendus, ces projets de loi là, c'est-à-dire le projet de loi 102 et le projet de loi 130?

3810 Juste, vite, vite, le projet de loi 102, c'est pour une tarification aux producteurs d'emballage, quelque chose du genre, qui deviendrait une redevance pour les municipalités performantes au recyclage et le projet de loi 130, lui, c'est un projet de loi directement de taxation, une imposition à l'enfouissement. Donc, ça ne serait pas juste un promoteur, mais à l'ensemble du Québec que l'enfouissement coûterait plus cher et ces argents-là devraient servir eux aussi éventuellement à promouvoir les valorisations des matières résiduelles.

3815 Est-ce que ça serait possible de nous déposer ces deux projets de loi là avec une espèce de petit historique aussi, où est-ce qu'elles sont rendues au point de vue de lecture, des choses comme ça, ou d'adoption. Ça serait possible?

3820 **M. MICHEL SIMARD :**

Oui, effectivement, c'est possible. On a l'information là-dessus sur l'état d'avancement de ces deux lois-là. La loi 102 est passée.

3825 **Mme CHANTAL LEVERT :**

Je le savais même pas.

M. MICHEL SIMARD :

3830

Mais c'est la réglementation qui est à établir.

Mme CHANTAL LEVERT :

3835

D'accord.

M. MICHEL SIMARD :

3840

C'est la réglementation qui va déterminer en fait. Comme vous avez dit, c'est sur le financement de la collecte sélective où on vise, selon le principe de la Politique de gestion des matières résiduelles, dont un des principes est la responsabilité accrue, c'est qu'on vise, à ce moment-là, qu'il y ait un financement obligatoire, réglementaire, si on veut, de la collecte sélective. Et il reste à établir la réglementation là-dessus pour, comme vous avez dit, sur les gens qui émettent des produits comme les journaux, les emballages...

3845

Mme CHANTAL LEVERT :

D'emballage avant tout et de médias papier.

3850

M. MICHEL SIMARD :

Exactement.

Mme CHANTAL LEVERT :

3855

C'est les deux producteurs.

M. MICHEL SIMARD :

3860

Ça, c'est ce qui concerne la loi 102. En ce qui concerne la loi 130, c'est très intéressant cet aspect-là. C'est que je suis content de mentionner qu'actuellement, selon mes informations, des économistes chez nous ont été réanimés... ont été réanimés sur ce sujet-là. Ils étaient déjà très dynamiques. Donc, je poursuis sur la réanimation, c'est qu'ils ont été réanimés pour regarder les outils économiques.

3865

Ça, c'est tous les outils économiques qui sont analysés pour pouvoir... parce qu'on peut, par des réglementations, favoriser la valorisation des vieilles peintures. Ça, c'est passé, la réglementation de valorisation des vieilles peintures. Le règlement sur la valorisation des...

3870

Mme CHANTAL LEVERT :

Des huiles, non?

M. MICHEL SIMARD :

3875

Les vieilles huiles, ce n'est pas passé encore. Puis pour les herbes et feuilles, ce n'est pas passé encore. Mais sur les vieux pneus, il y a les droits, entre autres, 3 \$ par pneu neuf que tu achètes. Donc, il y a des choses qui sont passées.

3880

Mais sur ça, c'est un droit à l'enfouissement ou une redevance, si on veut, que quand tu enfouis une tonne, il va y avoir 8 \$ qui va revenir. Ça va être un 8 \$ qui va revenir pour aider à la valorisation. Et l'objectif de ça, c'est de modifier au niveau de Recyc-Québec, pour qu'une partie de cet argent-là soit acheminée à Recyc-Québec pour être gérée, pour aider à la valorisation, tout l'aspect valorisation, comme j'ai essayé d'expliquer après-midi, mais vous m'avez arrêté assez vite, madame la présidente, sur les 3RV. C'est un peu ça, mes anciennes amours.

3885

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3890

Mme CHANTAL LEVERT :

Bon, je voudrais juste signifier que j'aimerais beaucoup que ça soit possible qu'on puisse déposer les deux projets de loi avec l'historique annexé, où est-ce qu'ils sont rendus. Et si possible – ça, je sais que c'est assez aléatoire et spéculatif – savoir...

3895

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qui s'en vient?

3900

Mme CHANTAL LEVERT :

Oui, c'est ça. Quand? Comment? Je sais que ça arrive jamais mais au moins...

3905

M. MICHEL SIMARD :

Mais au moins, vous ne m'avez pas demandé à quel moment le Règlement sur l'élimination des matières résiduelles va sortir.

3910

Mme CHANTAL LEVERT :

Mais lui, ça fait longtemps, longtemps. On me le dit à toutes les deux semaines que ça va arriver.

3915

Puis une deuxième demande que j'aurais, c'est tantôt, quand vous avez posé la question du délai par rapport au droit de regard, premièrement, je me suis trompé. J'avais pas la loi avec moi. Bon, 120 jours au lieu de 90, mais ce n'est pas ça tellement qui est grave. C'était plutôt

3920 dans le sens que, moi, j'étais focussée par rapport au plan de gestion en tant que tel, puis le droit de regard, lui, quand même, il faut qu'il soit effectif avant qu'il y ait une quelconque décision ministérielle: un feu vert ou un feu rouge ou un feu orange, en tout cas, au promoteur. Et donc, il peut y avoir matière à interprétation de la loi à cause de ça.

3925 Donc, j'aimerais ça si c'était possible de déposer un document, un avis légal ministériel, qui pourrait nous dire spécifiquement à partir du moment où ce qu'une MRC remet officiellement son plan de gestion des matières résiduelles au ministre, de façon officielle, la dernière fois où ce qu'elle a à le faire, à partir de ce moment-là, c'est quand il peut entrer en vigueur.

3930 Vous savez que la loi est assez yoyo pour aller chercher... ça a été assez difficile de comprendre et j'ai déjà eu un avis ministériel que j'ai demandé quand je suis entrée en fonction, que j'ai fini par avoir, pour le plan de gestion, parce qu'il y avait matière à interprétation. Je ne suis pas avocate. Alors, il fallait être certain qu'on était en loi.

3935 Et puis là, en discutant avec moi-même et avec d'autres personnes, j'ai fini par comprendre qu'il y avait encore une autre matière à interprétation. Et j'aimerais beaucoup qu'on me donne la directive officielle pour qu'on puisse, nous, en tant que MRC, être sûrs de nos décisions.

LA PRÉSIDENTE :

3940 D'accord. Merci. Ça va?

M. MICHEL SIMARD :

3945 J'aimerais juste savoir si j'ai bien compris. C'est que vous voulez savoir sur les échéanciers pour le plan de gestion des matières résiduelles, une fois que votre projet de plan de gestion des matières résiduelles est soumis au ministre...

Mme CHANTAL LEVERT :

3950 Oui.

M. MICHEL SIMARD :

3955 ... combien de temps ça va prendre pour avoir l'avis de conformité et la mise en vigueur?

Mme CHANTAL LEVERT :

Non. Ça, je l'ai eu l'avis légal, un avis ministériel légal, au début de 2002. J'ai fait des demandes officielles parce qu'il y avait tout le temps à faire de l'interprétation.

3960

LA PRÉSIDENTE :

Mais qu'est-ce que vous voulez?

3965

Mme CHANTAL LEVERT :

Là, c'est un peu le même cheminement, mais spécifique au droit de regard. Parce que le droit de regard, lui... le plan de gestion des matières résiduelles n'est pas tributaire d'une décision à un site d'enfouissement ou pas, à un feu vert ou à un site d'enfouissement. Tandis que le droit de regard, lui, est tributaire de ça. Un est tributaire de l'autre.

3970

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3975

Mme CHANTAL LEVERT :

C'est particulier à ça. S'il y a un décret ministériel pour l'ouverture d'un site d'enfouissement, moi, mon plan de gestion, il continue à avoir les mêmes séquences. Mais le droit de regard, lui, il peut être tributaire à autre chose.

3980

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Vous voulez savoir lequel a préséance sur l'autre.

3985

Mme CHANTAL LEVERT :

Je sais que le droit de regard ne peut être effectif qu'avant la décision ministérielle par rapport à l'ouverture ou l'agrandissement d'un site d'enfouissement. Par contre, je voudrais savoir, à partir qu'on a remis, c'est quand qu'il devient effectif, le droit de regard, spécifiquement le droit de regard.

3990

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

3995

Mme CHANTAL LEVERT :

4000 Est-ce que c'est le règlement qu'on doit mettre un an après? Des choses comme ça? Ce n'est pas clair, ça.

LA PRÉSIDENTE :

4005 C'est bien. Merci.

Mme CHANTAL LEVERT :

Merci beaucoup.

4010 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Normand Beaudet, s'il vous plaît.

M. NORMAND BEAUDET :

4015 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

4020 Bonsoir!

M. NORMAND BEAUDET :

4025 Normand Beaudet. Alors, ça serait une question pour le ministère de l'Environnement qui concerne, en fait ma question, c'est un peu plan de sécurisation ou décontamination. C'est un peu cette question-là que je pose.

4030 Là, on a entendu plusieurs interventions. On a eu les gens qui sont venus nous conter les événements des biogaz à un kilomètre d'ici en plein territoire agricole. On nous a expliqué la contamination que fait la compagnie Intersan, qui semble tout à fait légale, semble-t-il. Les panaches de contamination qui se répandent à différentes... On a entendu l'incapacité ou la difficulté, faute de moyens, en termes de santé publique, d'identifier vraiment les dangers du problème. Moi, c'est ce que j'ai compris de l'intervention.

4035 Alors, j'ai un peu l'impression, madame la présidente, qu'on est en train de vouloir nous faire accepter un dépotoir qui n'est pas à l'endroit où il devrait être et qu'on se précipite pour justifier ça. Comme j'ai mentionné au début, ce dépotoir-là a été choisi par un concours de circonstances qui absolument n'ont rien à voir avec l'environnement en 1964, et je me demande si ça ne serait pas au ministère de l'Environnement de prendre des décisions concernant, pas un

4040 plan de sécurisation, une décontamination, et ça ne revient pas à eux de prendre cette initiative-là dans un dépotoir qui est absolument pas sécuritaire.

Alors, c'est la question que je pose. Est-ce que ça ne revient pas au ministère de l'Environnement de prendre cette décision-là, dans la situation qu'on vit actuellement?

4045

LA PRÉSIDENTE :

Ministère de l'Environnement?

4050

M. MICHEL SIMARD :

C'est la responsabilité du propriétaire, comme il s'est responsabilisé pour élaborer un plan de sécurisation, le soumettre au ministère, le faire valider par le ministère, et ce plan de sécurisation là a été autorisé et est en voie de mise en oeuvre.

4055

M. NORMAND BEAUDET :

C'est ça. Nous, on se retrouve avec personne imputable, avec des gens qui prennent des décisions qui ne sont pas imputables, et nos gouvernements, les services qu'on se donne sont aussi pas imputables. Alors, je trouve qu'il y a comme une lacune là-dessus. Donc, c'est un commentaire.

4060

LA PRÉSIDENTE :

4065

Vous en parlerez en deuxième partie.

M. NORMAND BEAUDET :

4070

Oui, c'est ça. Donc, ça, c'est la première chose. L'autre élément, toujours au ministère de l'Environnement, j'aimerais savoir, moi, au mois de juin, j'ai entendu le ministre Mulcair dans une entrevue à la radio qui avait décidé, à ce moment-là, de refuser le décret d'urgence demandé par le promoteur. Et il avait invoqué des questions environnementales.

4075

Alors, je trouve que c'est assez important comme décision, de refuser ça. Il y avait une situation qui avait une certaine apparence d'urgence, selon le promoteur. Alors, j'aimerais avoir un peu plus d'information, qu'est-ce qui a conduit le ministre à prendre cette décision-là? Quels sont les éléments, quelle était la situation si grave ou si préoccupante, et d'avoir un peu plus d'information sur cette décision-là dans la mesure de ce que vous en savez.

4080

LA PRÉSIDENTE :

Environnement?

M. MICHEL SIMARD :

4085

La décision qui a été prise sur le décret d'urgence pour prolonger l'activité d'enfouissement pour un an pour une autorisation de 1 030 000 mètres cubes a été justifiée sur le fait qu'il y a eu un état de situation d'engorgement au niveau de la situation... On est dans une situation actuellement, au niveau des sites, qui gère...

4090

Comme monsieur Trottier a exprimé cet après-midi, la situation au niveau des sites, on est à la fin de la vie utile des sites qui interviennent dans la grande région de Montréal – si vous me permettez de terminer – puis à ce moment-là, juste pour faire un topo très rapidement, il y en a cinq sites majeurs, si on veut, qui interviennent principalement dans le paysage

4095

C'est le site de Lachute – je les présente comme ils me viennent à l'esprit – le site de Lachute arrive à la fin de sa vie utile autour du 18 décembre. En ce qui concerne le site de Lachenaie, il arrive à la fin de sa vie utile en mars prochain. Il va être plein aussi. Et à ce moment-là, le site de Berthier, il lui reste environ un an avant qu'il soit complètement plein également. Et c'est les sites actuellement majeurs.

4100

Donc, il y a eu un véritable constat d'engorgement où il fallait trouver une solution pratique pour le temps qu'on avait besoin pour être capable d'analyser le projet d'agrandissement qui nous préoccupe durant ces débats.

4105

Et l'autre élément, c'est qu'on a voulu considérer aussi, il y avait différentes hypothèses qui ont été analysées, on a voulu considérer l'endroit le plus sécuritaire du site où il a pu être autorisé, si on veut, un agrandissement vertical. C'est dans le bioréacteur actuellement en opération.

4110

Ça a été les éléments principaux, si on veut, qui ont fait que le ministre a recommandé au Conseil des ministres d'autoriser ce projet-là, qui a été autorisé le 3 septembre par décret, et ce n'est que le 28, je crois, que le certificat d'autorisation en vertu de 22 a été émis.

4115

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

C'est le 27 novembre 2003, d'après votre chronologie des événements.

M. MICHEL SIMARD :

4120

Le 27 au lieu du 28.

M. NORMAND BEAUDET :

4125

Madame la présidente, c'est exactement pas la réponse que j'ai demandée. Il n'y a pas de mauvaise volonté. J'ai demandé pourquoi, en juin, le ministre a refusé. Pas pourquoi il a accepté en septembre.

LA PRÉSIDENTE :

4130

D'accord. Disons qu'on a la deuxième partie de la réponse.

M. NORMAND BEAUDET :

4135

Oui, mais on la connaît, la deuxième. C'est pour ça que je demanderais qu'on réponde à ma question, si possible. Pourquoi a-t-il refusé? Quels sont les motifs qui lui ont fait refuser d'accorder le décret d'urgence dont vous m'expliquez toutes les nécessités. Je les connais très bien. Je viens ici pour vous poser la question: pourquoi il a refusé en juin? Quelle était la situation? C'est ce que j'ai entendu à la radio. Je voudrais savoir, c'était basé sur quoi pour que le

4140

M. MICHEL SIMARD :

4145

Vous m'envoyez la parole, madame la présidente? Bon, là, vous me demandez un petit peu de m'exprimer un peu sur l'évolution de la pensée du ministre. Le ministre, à ce moment-là, en juin, durant cette période-là, je pense que c'était à la radio de Radio-Canada entre autres, il a émis certaines opinions. Mais par la suite, il peut arriver, un peu comme il peut arriver dans l'évolution d'un dossier, qu'avec une analyse plus fine de la situation, bien, que tu peux arriver à changer d'idée, si on veut, sur une orientation. Parce que tu as une connaissance, un éclairage qui t'amène à voir. Tu constates une chose.

4150

Mais là, ça serait beaucoup plus de demander à monsieur Mulcair directement.

LA PRÉSIDENTE :

4155

Oui, c'est ça. Mais dans le fond, on comprend bien que ce n'est pas possible de répondre à cette question-là, à moins qu'il y ait un document. Dans le fond, ce qu'on veut savoir, est-ce qu'à votre connaissance, il y avait un avis technique qui disait, à ce moment-là, qu'il fallait refuser, puis il y a eu un autre avis technique, en support à la décision, qui a dit: «Il faut accepter.» C'est ça, parce que dans le fond, on ne peut pas savoir l'opinion, pourquoi...

4160

M. NORMAND BEAUDET :

4165

C'est-à-dire que la décision du ministre doit reposer sur un certain nombre de faits. Alors, je me demande, ces faits-là qui ont dû être assez graves, il a dû y avoir des événements qu'on ne sait pas. C'est ça que je demande. Si le ministre, dans une situation de crise, refuse d'octroyer un décret spécial pour des questions environnementales, ça doit reposer sur des informations qu'il détient localement du ministère de l'Environnement.

4170 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, c'est ça que j'ai demandé.

4175 **M. NORMAND BEAUDET :**

Alors, quels sont ces faits? Quelle était la situation?

LA PRÉSIDENTE :

4180 Justement, ce que je viens de demander, est-ce qu'il existe un document? Parce que, là, par rapport à la pensée du ministre, s'il n'existe pas un document...

M. NORMAND BEAUDET :

4185 Ce n'est pas la pensée. Ce sont les faits.

LA PRÉSIDENTE :

Mais ils sont consignés où? Où est-ce qu'on va les chercher, ces faits-là?

4190

M. NORMAND BEAUDET :

Bien, j'imagine que le ministère de l'Environnement a dû être consulté avant que le ministre ait cette position-là. Il devait avoir des informations sur ce qui se passait sur le terrain.
4195 Quelle était la situation? Comme je vous dis, nous, on a vu apparaître dans les médias la question des biogaz qui sortaient, tout à coup, en pleine terre agricole à un kilomètre au sud.

LA PRÉSIDENTE :

4200 Mais justement. Est-ce qu'il y a eu des avis? Parce que là, dans le fond, comment ça fonctionne une décision d'un ministre, c'est qu'il est supporté généralement par des avis de son ministère. D'accord? Alors, c'est pour ça que j'ai demandé si, effectivement, à votre connaissance, monsieur Simard, il y a un avis qui a été émis à ce moment-là ou avant la date comme telle où le ministre s'est prononcé sur les ondes concernant la situation ici pour, à ce
4205 moment-là, émettre une opinion et que son opinion a changé par la suite.

M. MICHEL SIMARD :

4210 Il y a eu différentes fiches d'état de situation qui ont été présentées et ces états de situation là ont été, si on veut... il y a eu des fiches d'état de situation qui ont été faites en juin. Il y en a eu d'autres de faites. Et c'est comme ça que l'évolution de la pensée s'est faite et qu'il s'est pris une décision au niveau ministériel.

LA PRÉSIDENTE :

4215

Et ces fiches-là, est-ce que ce sont des informations disponibles?

M. MICHEL SIMARD :

4220

Ça serait des choses à vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

4225

Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. NORMAND BEAUDET :

4230

Oui. Peut-être, étant donné que, finalement, aujourd'hui, les gens du ministère ont déposé les avis d'infraction. Alors, écoutez, il y a plusieurs avis qui ont été déposés. Je remercie le ministère d'avoir déposé ça.

4235

Plusieurs concernent le rejet dans le réseau hydrographique, de surface d'eau contaminée par le lixiviat, les étangs tampons. et ça, on parle du 1er avril 2003, c'est assez récent, qui ne respectent pas la hauteur minimale. Et si je comprends bien, ça serait les grands étangs qu'on a visités quand on a fait la visite du site.

4240

Alors, il y en a une demi-douzaine qui reviennent toujours, en contradiction avec la réglementation, l'article 30, qui concernent donc:

«Contamination de la partie sud extérieure par les eaux de lixiviation; contamination du fossé dans l'ouest; brûlage de déchets de pneus à ciel ouvert.»

4245

Bon, en fait, la plupart concernent du déversement, contamination de fossés pluviaux.

4250

Alors, ma question. Devant une situation récurrente d'infractions, toujours autour de la même situation... on voit aussi en mai 2000, hier, on discutait de la question des poursuites qui étaient mentionnées et on cherchait les explications. J'ai trouvé à la fin, par exemple, de l'infraction 2000, on dit:

«À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer un recours disponible à l'égard des infractions qui ont été observées.»

4255

Celle-là est de janvier 2000. Celle du 20 avril, aussi, demande à Intersan de soumettre un plan de correctif d'ici le 25 mai 2000.

4260 Alors, j'aimerais savoir si, concernant celle-ci, par la compagnie Intersan, s'ils se sont
conformés à cette recommandation-là et si, à défaut de le faire, le ministère, devant une situation
récurrente, n'aurait pas été en situation d'entreprendre une poursuite. Alors, c'est un avis
d'infraction du 20 avril 2000, dans lequel après avoir contaminé la partie sud extérieure du site par
des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement, le ministère lui demandait de soumettre un plan
des correctifs d'ici le 25 mai 2000. Est-ce que ce plan-là a été déposé? Et est-ce que ce n'était
pas un cas aussi d'aller plus loin dans la poursuite, étant donné que c'était récurrent avec un
4265 certain nombre d'infractions.

LA PRÉSIDENTE :

4270 D'accord.
Ministère de l'Environnement?

M. MICHEL SIMARD :

4275 Je vais demander à monsieur Marcotte de répondre.

M. ROBERT MARCOTTE :

4280 Madame la présidente, effectivement, l'avis d'infraction d'avril 2003 fait référence à un
événement de débordement...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

4285 Monsieur Marcotte, c'est avril 2000.

M. ROBERT MARCOTTE :

4290 Avril 2000. Alors, écoutez, à tous les avis d'infraction qui sont délivrés aux exploitants de
lieu d'enfouissement sanitaire, la Direction régionale s'occupe d'avoir les réponses et les
correctifs. Et par la suite, il y a des inspecteurs qui vont aller constater les correctifs.

4295 Alors, spécifiquement à cet avis d'infraction là d'avril 2000, je n'ai pas par coeur le plan de
correctifs, mais il a certainement été déposé. Il faudra le retrouver dans le dossier, puis si la
commission en a besoin, on pourra le transmettre.

LA PRÉSIDENTE :

4300 Vous vérifierez et on donnera l'information.

M. ROBERT MARCOTTE :

4300 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4305 Vous avez l'information ici?

M. DANIEL BRIEN :

4310 Oui, madame la présidente. Je peux amener un complément d'information. Il y a eu une réponse de faite au ministère de l'Environnement le 24 mai 2000 concernant l'avis d'infraction du 20 avril 2000 et, à l'intérieur de cette correspondance-là, on identifiait les mesures correctives qui s'adressaient directement à l'avis d'infraction.

4315 Entre autres, brièvement, au niveau du côté sud du site d'enfouissement, il y a eu un aménagement d'une tranchée drainante pour capter ces eaux-là. Il y a des stations de pompage, ainsi qu'un puits humide qui a été installé aussi de ce côté-là. Et différentes autres interventions pour répondre spécifiquement à cet avis d'infraction là.

LA PRÉSIDENTE :

4320
Merci.
Ça va?

M. NORMAND BEAUDET :

4325
Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4330 Monsieur Marc Aubin, s'il vous plaît.

M. MARC AUBIN :

4335 Merci, madame la présidente. Sur le thème du PGMR, j'adresse la question à monsieur Trottier. Pouvez-vous fournir la source de votre déclaration du niveau de récupération du RDD de 27 % mentionnée le 3 décembre à ces audiences?

M. JACQUES TROTTIER :

4340 Oui. Ça provient de l'étude d'un des deux consultants. Je n'ai peut-être pas expliqué tantôt, le PMGRM qui a été déposé à l'arrière, c'est 350 pages, mais ça s'appuie sur deux rapports qui ont été faits par deux consultants mandatés par la CMM, qui ont à peu près 1 000 pages chacun, et les deux rapports se trouvent sur le site Web de la CMM que vous pouvez consulter.

4345

Alors, le détail, comment est-ce que les tableaux ont été constitués et d'où proviennent les chiffres, se retrouve dans ces documents-là.

M. MARC AUBIN :

4350

Ensuite, il m'a été donné de constater plus tôt dans la journée, dans l'après-midi, une déresponsabilité de la CMM dans l'enfouissement de ses déchets par le fait que les sites d'enfouissement se trouvent à l'extérieur de son territoire. Est-il prévu – à monsieur Trottier, madame la présidente, que je pose la question – est-ce qu'il est prévu une contribution aux risques encourus sur ces sites, soit une caution, au même titre que les promoteurs, par le

4355

LA PRÉSIDENTE :

4360

Monsieur Trottier.

M. JACQUES TROTTIER :

4365

Madame la présidente, à ma connaissance, il n'y a pas de clause dans les devis, parce que les donneurs d'ouvrage dans ça, ce sont les municipalités, comme je l'expliquais cet après-midi. Ce n'est pas la CMM. Et à ma connaissance, il n'y a pas de clause, lorsque les municipalités vont en soumission, où elles demandent, où elles offrent une garantie quelconque. La totalité de la responsabilisation est donnée à celui qui soumissionne.

4370

Alors, à ma connaissance, celui qui gagne la soumission doit respecter les clauses qui sont là, et ça vient avec les clauses de responsabilité concernant tout ce qui concerne la collecte et la disposition de ce qui est ramassé.

LA PRÉSIDENTE :

4375

C'est la réponse.

M. MARC AUBIN :

4380

Alors, de cette réponse, je garde, je suis sur mon appétit. Je trouve qu'il y a une déresponsabilisation.

LA PRÉSIDENTE :

4385

Vous pourrez en parler en deuxième partie.

M. MARC AUBIN :

Merci.

4390

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Madame Clothilde Bertrand. Elle n'est pas là. Madame Lise Toupin.

4395

Monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

Rebonjour! Je pense que c'est la deuxième fois, aujourd'hui.

4400

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4405

M. KAREL MÉNARD :

Tout d'abord, peut-être un complément d'information concernant un document qui a été déposé. C'est le contrat entre la Municipalité de Sainte-Sophie et Intersan. Dans le protocole d'entente, bon, jusqu'en 2006, il est fait mention que l'ancien contrat établi entre Services sanitaires Richer et la Municipalité est remplacé par le nouveau protocole d'entente, à l'exception de deux articles, les articles 14 et 20. Est-ce que ces articles-là peuvent être déposés, de l'ancien protocole d'entente?

4410

M. HUBERT BOURQUE :

4415

Oui. Nous avons une copie. On peut la déposer. De mémoire, il s'agit d'une clause principale qui était que l'ancien propriétaire s'était entendu avec la Municipalité de Sainte-Sophie pour qu'à la fin de l'exploitation, que la Municipalité de Sainte-Sophie prenne le site avec toutes les responsabilités environnementales pour 1 \$. Alors, c'est-à-dire que tout ce qu'il y avait sur le site était la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Sophie pour tout le temps.

4420

LA PRÉSIDENTE :

C'est quelque chose comme contrat!

4425

M. HUBERT BOURQUE :

Oui, effectivement.

4430

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. KAREL MÉNARD :

4435

On a quasiment envie de poser une question avec ça. Sujet plus léger. Je vais déposer un document. C'est un document, en fait, c'est une lettre du ministère de l'Environnement, de la Direction régionale des Laurentides, adressée à monsieur Daniel Brien, concernant la surveillance de l'eau souterraine de la nappe de surface. On est dans le sujet. Je vais déposer le

4440

«Dans le contexte où le site que vous exploitez fait l'objet de nombreux reportages télévisés, plus catastrophiques les uns que les autres, il apparaît nécessaire de démontrer à la population l'absence d'impacts des opérations d'élimination des déchets réalisées par Intersan sur la nappe phréatique de surface. Ne pas réaliser cette vérification exposerait le ministère à la critique et nous voulons démontrer que les techniques d'enfouissement que nous préconisons sont sécuritaires.»

4445

4450

LA PRÉSIDENTE :

C'est signé par qui et à quelle date?

M. KAREL MÉNARD :

4455

C'est signé par monsieur Serge Assel, directeur adjoint, service municipal et hydrique, avec une copie conforme à monsieur Marcotte. Et c'est daté du 29 mai 2000. Où le ministère enjoint la compagnie à faire la promotion, en fait, de dire qu'il n'y a pas de dommages, finalement, parce que ça pourrait nuire à l'image du ministère. Donc, je dépose le document.

4460

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4465

M. KAREL MÉNARD :

Je pense que je vais poser ma question, effectivement, à brûle-pourpoint sur la clause du contrat qui lie Intersan et la Municipalité de Sainte-Sophie, la clause qui a été gardée, je ne sais pas si c'est l'article 14 ou 20. Il y a, je crois, des conséquences énormes à ça pour la Municipalité de Sainte-Sophie. Est-ce que le ministère de l'Environnement peut dire quelles sont les conséquences de la situation?

4470

LA PRÉSIDENTE :

4475

Qu'est-ce que vous voulez dire par *la clause qui a été gardée*?

M. KAREL MÉNARD :

4480 Le fait que la Municipalité de Sainte-Sophie, une fois que le site va être fermé à la fin de sa vie utile, que la Municipalité va racheter, va être obligée de racheter la totalité du site...

LA PRÉSIDENTE :

4485 Ce n'est pas ça. C'était ça avant. Plus maintenant.

M. KAREL MÉNARD :

À quel article fait-on référence?

4490 **M. HUBERT BOURQUE :**

4495 Je n'ai pas le contrat devant moi. Je pourrais vous référer à l'article, mais la condition de l'ancien contrat était que pour 1 \$, la Municipalité de Sainte-Sophie allait avoir toute la responsabilité environnementale du site, en tout temps. Cette clause a été enlevée dans le nouveau contrat.

M. KAREL MÉNARD :

4500 Donc, j'ai mal compris. Je m'en excuse. Mais les articles 14 et 20 vont être déposés?

M. HUBERT BOURQUE :

Nous allons déposer l'entente dans sa totalité.

4505 **M. KAREL MÉNARD :**

Bon.

LA PRÉSIDENTE :

4510 Ça va?

M. KAREL MÉNARD :

4515 Oui, ça va. On considère que ce n'était pas une question.

LA PRÉSIDENTE :

4520 D'accord. Je ne la compte pas.

M. KAREL MÉNARD :

J'étais tellement content que cette clause-là soit restée, parce que, bon, on peut se tromper, puis il est tard, tout le monde est fatigué un petit peu.

4525

Ma première question donc, c'est concernant l'activité du bioréacteur, de la bioréaction en général. Le promoteur considère toujours ça comme étant une énergie verte. La bioréaction, en fait, a besoin de matières putrescibles: papier, carton, résidus verts, résidus de table, pour fonctionner. C'est une condition *sine qua none* au bon fonctionnement du bioréacteur, des matières putrescibles qui pourraient être autrement utilisées pour le compostage ou le recyclage dans le papier.

4530

Ces matières-là, une fois dans le bioréacteur, sont complètement gaspillées, ne servent strictement à rien, d'autant plus que le promoteur ne prévoit pas à court terme faire de l'énergie avec ça.

4535

Juste en passant, au niveau de la gestion écologique des déchets, la production de biogaz est un constat d'échec. Donc, normalement, on devrait retirer la matière putrescible et ne pas avoir de problème de biogaz. Les biogaz, c'est beaucoup plus facile de résoudre un problème à la source plutôt que d'essayer de trouver des solutions. J'écrirai ça dans le mémoire.

4540

Ma question: pourquoi le promoteur n'a pas plutôt opté pour une bioréaction de type aérobie, c'est-à-dire en présence d'oxygène? C'est-à-dire qui ne produit pas de méthane, de CH₄, hautement dommageable pour la couche d'ozone, bien qu'il dit qu'il va en brûler, mais il va quand même en rester une partie.

4545

À ma connaissance, il y a un site – et le ministère pourra peut-être me corriger – il y a un site qui se propose d'en faire l'exploitation dans la MRC du Val-Saint-François. Donc, un procédé de bioréaction aérobie, donc sans production de biogaz.

4550

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourque.

4555

M. HUBERT BOURQUE :

Madame la présidente, sans entrer dans une longue discussion sur les avantages d'un bioréacteur anaérobique versus aérobie, notre entreprise a fait beaucoup de recherches sur les deux technologies et favorise l'approche anaérobique pour certaines raisons. Premièrement, la production d'une valeur énergétique et, deuxièmement, la technologie aérobie n'est pas aussi avancée que la technologie anaérobique. Et il y a plusieurs facteurs, plusieurs questions à répondre et à développer dans la recherche.

4560

4565 Premièrement, les températures de décomposition sont beaucoup plus élevées que dans la technologie anaérobique. Alors, il est question d'impacts sur les systèmes d'injection de lixiviat dans cette technologie, c'est-à-dire qu'il faut considérer la durabilité des équipements dans des conditions thermiques qui sont plus élevées.

4570 Alors, ce sont des raisons techniques, des raisons de performance qui nous ont amenés à considérer la technologie anaérobique, à cause des avantages que nous avons présentés et, en particulier, la création d'une énergie verte.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4575 Un petit complément de réponse par monsieur André Simard, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ SIMARD :

4580 Oui. Je pourrais peut-être ajouter quelques éléments. D'abord, une différence importante entre les deux, c'est qu'un bioréacteur aérobique, il faut injecter de l'air à l'intérieur des déchets. C'est pour ça qu'on appelle ça aérobique. Et ça, ça consomme de l'énergie. On est obligé de prendre de l'énergie et l'injecter dans le système pour le dégrader, au lieu d'en produire justement avec le biogaz qui est produit par un site anaérobique.

4585 Deuxième élément aussi qu'il faut considérer, c'est le risque de feu. Lorsqu'on injecte de l'air dans les déchets, ça devient évidemment aérobique. Les températures, comme monsieur Bourque a mentionné, sont plus élevées et il y a un risque de feu, à ce moment-là, dans ces systèmes-là.

4590 Et effectivement, c'est encore à un stade beaucoup plus, pas expérimental, mais beaucoup plus à l'échelle pilote que les systèmes anaérobiques.

LA PRÉSIDENTE :

4595 Un complément, Environnement?

M. COLIN BILODEAU :

4600 Non, je n'ai pas de complément d'information sur cette portion-là de l'exposé, sauf que monsieur Ménard a parlé de peut-être des essais qui sont faits dans la région de l'Estrie, région de Sherbrooke. Malheureusement, je n'ai pas d'information. Il a probablement des sources privilégiées. On va voir.

M. DANIEL BRIEN :

4605

Peut-être juste un complément d'information, madame la présidente. C'est un article de journal qui a paru en Estrie concernant le site pas du Val-Saint-François, mais du Haut-Saint-François...

M. KAREL MÉNARD :

4610

Je mélange toujours.

M. DANIEL BRIEN :

4615

... qui prévoit éventuellement peut-être faire une demande pour opérer un site d'enfouissement comme un bioréacteur aérobique.

LA PRÉSIDENTE :

4620

C'en est là.

M. KAREL MÉNARD :

4625

O.K. Effectivement, je mélange toujours Val et Haut-Saint-François. C'est à Richmond. J'ai fait attention avant de poser ma question, mais ma langue a fourchu.

LA PRÉSIDENTE :

4630

Est-ce que vous avez beaucoup d'autres questions?

M. KAREL MÉNARD :

4635

Juste une.

LA PRÉSIDENTE :

Une autre?

M. KAREL MÉNARD :

4640

Oui. On a droit à deux? C'est ma deuxième.

LA PRÉSIDENTE :

4645

Oui, oui. Mais je veux juste savoir si vous avez d'autres questions pour vous réinscrire ou si, pour vous, ça sera votre dernière.

M. KAREL MÉNARD :

4650

Ce soir?

LA PRÉSIDENTE :

4655

Bien, c'est parce que là, il ne reste presque plus de personnes inscrites au registre. Alors, je veux vérifier si on veille tard, un petit peu plus tard encore.

M. KAREL MÉNARD :

4660

Je peux ne pas me réinscrire pour ce soir, mais demain, je crois qu'il va y avoir des... je peux m'inscrire pour demain?

LA PRÉSIDENTE :

4665

Bien, c'est que là, la personne qui devait venir demain est passée. Alors, je vais vérifier.

M. KAREL MÉNARD :

4670

Madame la présidente, si vous permettez, ma deuxième question va parler des coûts. Le promoteur a fait référence qu'il doit y avoir un libre marché au niveau de la gestion des déchets, qu'il pourrait se sentir peut-être limité ou que d'autres sites fassent éventuellement de la concurrence déloyale, c'est-à-dire que le promoteur va avoir une marge de manoeuvre assez grande, avec un gros tonnage, pour pouvoir offrir des coûts bas.

4675

LA PRÉSIDENTE :

Concentrez votre question.

M. KAREL MÉNARD :

4680

4685

Oui, oui. Mais c'est juste une mise en contexte, s'il vous plaît. Le promoteur va offrir les coûts le plus bas possible pour avoir le plus de clients possible. Est-ce que le fait d'offrir le plus possible de coûts bas à l'enfouissement, ça ne va pas à l'encontre du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles dont le préambule dit que justement, les coûts de l'enfouissement devraient être élevés pour justement ne plus favoriser l'enfouissement au détriment de la collecte sélective. Le promoteur fait tout en sorte pour que les coûts soient le plus bas possible. Je vais arrêter ça là.

M. JACQUES TROTTIER :

4690

Je voudrais répéter un petit peu ce que j'essayais d'expliquer cet après-midi, peut-être trop rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

4695

Très, très, très rapidement.

M. JACQUES TROTTIER :

4700

L'atteinte des objectifs ne dépend pas de ce qu'on fait avec l'enfouissement par la suite. Ce que j'ai essayé de démontrer, c'est que pour atteindre 60 %, le projet de ce soir n'est pas du tout impliqué parce qu'on va atteindre le 60 % uniquement avec des mesures de collecte à 3 voies – c'est ce qu'on a trouvé dans le PMGMR qu'on a fait pour la CMM – et des mesures d'information et ce qui est relié à ça.

4705

Donc, une fois que le 60 % est atteint, on n'a jamais posé la question au site d'enfouissement si c'était moins cher. On n'atteint pas le 60 %, suite à une compétition où on aurait trouvé que le recyclage est moins cher. Ce que tous les gens savent, c'est que pour atteindre le 60 %, ça va coûter plus cher et c'est comme ça. C'est la volonté sociale. C'est ce qui est mis par réglementation.

4710

Donc, peu importe, même si l'enfouissement était gratuit, on mettrait quand même en place les mesures pour atteindre le 60 % par la collecte à 3 voies. C'est ça que j'ai essayé d'expliquer cet après-midi. Puis maintenant, ce qui reste, bien, là, ça n'a pas rapport au 60 %. Ça n'a pas rapport aux objectifs de... lorsqu'on essaie d'enfouir, de voir comment est-ce qu'on va enfouir ce qui reste, une fois qu'on a atteint le 60 %, bien, ça n'a pas rapport avec l'atteinte des objectifs. Ils sont déjà atteints.

4715

LA PRÉSIDENTE :

4720

Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

4725

Je vais être très bref. Le PMGMR de la CMM dont monsieur Trottier est le représentant ne couvre que les matières domestiques. Ce n'est même pas 30 % des déchets générés sur le territoire. Donc, il y a plus de 70 % qui ne sont pas couverts par l'argumentation de monsieur Trottier.

4730

Et moi, je veux savoir, au niveau du ministère de l'Environnement, c'est dans le projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, dans le préambule, c'est très clairement

spécifié qu'une hausse des coûts à l'élimination va favoriser le recyclage. Intersan, lui, au contraire, veut pouvoir baisser ses coûts pour avoir plus de volume, plus de clients.

4735 Est-ce que l'approche d'Intersan est compatible avec l'objectif du projet de règlement, en fait dans la vision du projet de règlement, si on peut dire?

LA PRÉSIDENTE :

4740 Environnement.

M. MICHEL SIMARD :

4745 Disons que ma compréhension sur cette question-là diffère un petit peu de la vôtre, monsieur Ménard, à savoir que d'abord, le ministère de l'Environnement ne fixe pas de prix sur l'enfouissement des matières résiduelles, d'une part. Puis d'autre part, le ministère, ce qu'il préconise, comme je vous avais dit tantôt quand j'ai parlé de réanimation, c'est des questions d'aller vers des moyens, si on veut, pour favoriser la valorisation.

4750 La valorisation, c'est un plus. Il faut aller au maximum vers la valorisation, les 3RV et à ce moment-là, c'est par des mesures comme les redevances, par exemple, de 8 \$ la tonne, qui peut être indexé éventuellement. C'est toutes des choses qui sont à analyser actuellement par les économistes.

4755 Et il y a également des choses qui, avec ces nouvelles arrivées-là de fonds, peuvent permettre, par exemple... il y a beaucoup de choses à faire pour que la valorisation se développe. Il y a toutes sortes de choses à penser. L'éducation et la sensibilisation de la population. La tarification au poids. Des mesures comme on voit à Seattle, je pense. Seattle, c'est en Californie ça? L'État de Washington.

4760

M. KAREL MÉNARD :

4765 Madame la présidente, c'est clairement spécifié dans le préambule du projet de règlement que les nouvelles technologies vont faire en sorte que les coûts vont augmenter. Le gouvernement parle même de 30 \$ à 60 \$ la tonne et, que ça, c'est un but du projet de règlement, faire hausser les coûts avec les nouvelles technologies pour inciter les clients, municipalités et entreprises privées à enfouir moins.

4770 Je connais les autres mesures. Sauf, ce que préconise le projet de règlement, une hausse des coûts, est-ce que c'est compatible avec ce que veut la compagnie, justement avoir les plus bas coûts possibles. C'est juste ça ma question.

M. MICHEL SIMARD :

4775 Moi, je pense que le ministère, ce qu'il préconise d'abord, c'est d'avoir des sites sécuritaires. Puis c'est sûr que pour avoir ces sites sécuritaires là, ça va coûter plus cher, parce que c'est des sites qui vont devoir être étanches, qui vont devoir capter et traiter le lixiviat. Et à ce moment-là, c'est sûr que le coût d'enfouissement peut hausser à cause de ça.

4780 **LA PRÉSIDENTE :**

Un instant. Je pense que vous l'avez déjà dit. Ne rajoutez pas de chose là-dessus.

M. HUBERT BOURQUE :

4785

Madame la présidente, extrêmement brièvement. Ce n'est pas la compagnie qui veut les coûts les plus bas. Au Québec, dans l'octroi de contrats, c'est le plus bas soumissionnaire qui va chercher les contrats. Ce n'est pas le plus haut.

4790 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Madame la présidente, est-ce que vous permettez que je lise le paragraphe auquel il est fait référence ici?

4795 **M. KAREL MÉNARD :**

Si c'est le même, oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4800

Bien, c'est ça. Je voudrais savoir si c'est le même. Alors, on dit:

4805

«Le remplacement des lieux d'enfouissement sanitaire de première génération aura pour effet de hausser les coûts d'élimination des matières résiduelles, lesquels se situeront entre 30 \$ la tonne et 60 \$ la tonne, selon la taille du lieu en cause, ce qui devrait, par ailleurs, être un incitatif à la valorisation des matières résiduelles.»

Alors, on lit bien la même chose?

4810 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4815

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

4820 Ça va?

On me demande un petit arrêt de deux minutes. Je veux être bien certaine que monsieur Morin, monsieur Naud, monsieur Viau sont encore ici. Alors, on va vous recevoir. On va prendre une pause de deux minutes.

4825

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

4830 **LA PRÉSIDENTE :**

On va fermer le registre. Il y a trois personnes qui doivent passer ce soir, puis je pense bien qu'on va recommencer demain. Les gens ont envie d'aller se coucher. Alors, on va reprendre à 9 h 30. Ceux qui veulent partir ce soir sont libres, sauf les personnes-ressources.

4835

Monsieur Marc-André Morin. Vous nous avez dit que ça va être court.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

4840 Oui. Je vais essayer de faire ça le plus brièvement possible. La question que je me pose, c'est que j'entendais l'énumération de sites d'enfouissement qui sont sur le point de fermer, déjà fermés. J'ai l'impression qu'on est dans une crise de gestion des déchets et puis que je ne vois pas tellement qu'est-ce qui pourrait motiver l'angoisse d'Intersan, par exemple.

4845

Parce qu'on imagine que là, il y a de moins en moins de places pour enfouir des déchets, que ça va coûter de plus en plus cher et puis dans l'optique où, par exemple, on peut être environnementaliste, puis pas nécessairement chercher à confronter toujours des gens qui font leur travail, il existe des alternatives. Et puis je considère que le blâme est beaucoup plus à porter du côté des autorités locales qui devraient travailler à la mise en place d'une gestion plus saine des déchets.

4850

4855 Ma première question s'adresse à Intersan. Est-ce que ça ne serait pas beaucoup plus logique de restreindre votre volume d'enfouissement, selon ce que la communauté va vous imposer avec son droit de regard, s'ils s'en servent, vous restreindre volontairement, quitte à augmenter l'intensité de la crise, quitte à faire monter les prix, vous servir de votre *leverage* comme on dit en anglais, pour forcer les autorités à faire moins d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

4860 D'accord.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

4865 Vous seriez en mesure d'offrir des services plus sophistiqués, qui comportent plus de valeur ajoutée. Comme, par exemple, du compostage. Il y a bien des possibilités dans la récupération de ces matières-là. Puis réduire l'enfouissement vraiment au minimum vital, vraiment à l'essentiel à ce qu'il n'y a aucune façon de récupérer. Puis quand on le fait, il ne reste pas grand-chose.

4870 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors...

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

4875 Auriez-vous un intérêt à étudier une approche semblable? Y avez-vous déjà pensé?

LA PRÉSIDENTE :

4880 D'accord. Mais avant d'aller de votre côté, on va d'abord aller voir du côté du ministère de l'Environnement, parce qu'il faudrait savoir s'il y a une crise en vue. Parce que votre hypothèse repose sur le fait que peut-être il n'y aura pas de lieu disponible. Alors, qu'en est-il?

M. MICHEL SIMARD :

4885 Actuellement, au niveau de l'état de situation des lieux d'enfouissement qui desservent dans la grande région de Montréal, j'avais commencé à dire tout à l'heure qu'il y avait cinq sites comme tels qu'il faut considérer. C'est le site de BFI à Lachenaie; le site à Saint-Thomas ou Berthier, si on veut, Sainte-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas, c'est parce qu'il chevauche deux municipalités; le site d'Argenteuil-Deux-Montagnes à Lachute; puis Intersan qui a deux sites: 4890 à Sainte-Sophie et un plus excentrique, si on peut dire ainsi, à Saint-Nicéphore dans la région de Drummondville.

4895 Bon, au niveau de la durée de vie estimée de ces sites-là, actuellement, BFI, au niveau de durée de vie, c'est .4 année qu'il lui reste. Donc, actuellement, il attend un nouveau décret mais actuellement, dans la situation où on se parle, il lui reste .4 année.

4900 Sainte-Geneviève-de-Berthier, comme je disais tantôt, de mémoire, j'étais pas pire, je disais un an. C'est ça qu'il y a sur mon tableau aussi.

En ce qui concerne la région Argenteuil-Deux-Montagnes, ça devrait être vraiment fini le 18 décembre qui est tout proche, mais il est à étape, par contre, le décret est autorisé, puis là il pourrait avoir une possibilité, mais c'est un intervenant où sa clientèle est déjà passablement «cannée». C'est les Laurentides et l'Outaouais.

4905

Puis il y a Intersan à Sainte-Sophie, ici, que, évidemment, il a une période d'un an de vie utile, puis le temps que, les fonctionnaires, ça va leur prendre à peu près pour être capable de regarder l'autre dossier, puis c'est un genre de rallonge, si on veut, pour être capable d'arriver au projet d'agrandissement qu'on étudie.

4910

Puis il y a Saint-Nicéphore, Intersan. Là, peut-être monsieur Brien peut me reprendre si je me trompe, mon estimation est qu'il resterait pour 5.7 années.

M. DANIEL BRIEN :

4915

On parle d'un petit peu plus que ça, mais ça tourne autour de ça.

M. MICHEL SIMARD :

4920

Ça ressemble à ça.

M. DANIEL BRIEN :

Entre 5 et 7 ans.

4925

M. MICHEL SIMARD :

Ça, c'est les gros sites, si on veut, qui interviennent dans la grande région de Montréal, disons, comme expliquait monsieur Trottier, la CMM, puis les deux couronnes. C'est ces sites-là qui oeuvrent.

4930

Après ça, il y a des petits sites comme 20 000 tonnes à Marchand, mais ça, c'est...

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

4935

Autrement dit, si les conditions ne changent pas, puis si le volume ne diminue pas, on va avoir un problème éventuellement.

M. MICHEL SIMARD :

4940

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

4945

Vous dites qu'il va y avoir un problème?

M. MICHEL SIMARD :

4950 Bien, c'est qu'actuellement, on arrive véritablement à la fin de la vie utile de tous ces sites-là, avec la durée de vie qu'il reste à ces sites-là. On est tout proche.

LA PRÉSIDENTE :

4955 Monsieur Trottier?

M. JACQUES TROTTIER :

4960 Je voudrais ajouter un complément d'information, juste pour être certain si moi-même je comprends bien la situation. Ce que je comprends, c'est que dans les cinq sites qui nous desservent actuellement – je parle de la CMM – une grande partie de ces sites-là ont un permis qui arrive à expiration. Mais l'espace physique pour renouveler un permis, il est disponible, lui.

4965 La meilleure preuve, c'est que le site de Lachenaie, il demande 40 millions de tonnes. C'est parce qu'ils sont capables de l'installer. Je comprends bien qu'aujourd'hui, ils n'ont pas cette autorisation-là. Et si jamais ils ne l'ont jamais cette autorisation-là, on va finir par arriver à un état de crise. Mais physiquement, l'espace est là. Je pense qu'ici, le projet ils ont de l'espace aussi. Je sais qu'à Saint-Nicéphore, il y en a beaucoup. Et les informations que j'ai, c'est que Lachute, ils ont renouvelé. Ils acceptent 500 000 tonnes en provenance de la couronne nord de la CMM, si j'ai bien compris. Mais c'est tout récent.

4970

M. MICHEL SIMARD :

4975 Le décret – c'était aussi un de mes dossiers – c'est que Argenteuil-Deux-Montagnes, il y a eu un décret d'autorisé le 3 septembre, mais là, le certificat d'autorisation en vertu de 22, il n'est pas autorisé encore.

LA PRÉSIDENTE :

4980 Globalement. On n'ira pas faire une générique de tout ça, cette nuit. Mais donc, il y a des sites où il y a encore de l'espace. Il y a des demandes d'autorisation qui sont en cours présentement. Si le gouvernement autorise rien, oui, il y a une crise. Mais techniquement, il y a de l'espace pour recevoir des déchets. Ça fait le résumé?

M. MICHEL SIMARD :

4985

Effectivement. Vous résumez bien la situation, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4990

Merci. Alors...

M. HUBERT BOURQUE :

4995 Madame la présidente, permettez-moi de répondre de façon *point form*. Premièrement, la crise, nous l'avons. Toute région qui a moins de cinq ans de capacité, d'après moi, est dans une situation de crise. Alors, je confirme qu'on est dans cette situation.

5000 Deuxièmement, en ce qui concerne la question – si je me rappelle bien la question – c'était de prix, etc., et de réduction de volume...

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

5005 Ma question était: est-ce que vous seriez intéressés à offrir d'autres services plus sophistiqués, qui vous apporteraient plus de valeur ajoutée, puis qui auraient comme effet de créer moins d'enfouissement.

M. HUBERT BOURQUE :

5010 Alors, premièrement, nous avons de contrats. Nous avons des contrats à court terme et à long terme. Alors, il y a une certaine partie des volumes qui est déjà sous contrat. Alors, ce volume-là va rester.

5015 Nous sommes intéressés à faire autrement que l'enfouissement. Nous l'avons proposé dans notre CVER et nous demandons d'avoir un dialogue avec nos partenaires, municipalités pour y arriver.

5020 Et du côté de réduire le volume en augmentant le prix, toute entreprise privée au Canada est régie sous la loi de concurrence. Alors, nous ne pouvons pas prendre des mesures anticoncurrentielles, c'est le règlement sous le Code criminel du Canada. Et finalement, l'équilibre entre les différentes technologies va être défini à travers du PGMR.

LA PRÉSIDENTE :

5025 Alors, ça impliquerait que toutes les entreprises qui font de l'enfouissement décident entre elles qu'elles augmentent les prix artificiellement...

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

5030 Ce n'est pas ce que je suggérais.

LA PRÉSIDENTE :

Non. Mais c'est que si une le fait, il faut que les autres le fassent, autrement.

5035 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Non. je demandais à monsieur si sa compagnie serait intéressée de travailler à la diminution du volume d'enfouissement en offrant des services plus sophistiqués. Autres.

5040 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

5045 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Alors, j'ai l'impression que monsieur accepterait. Parce que vous allez offrir les services qui vont vous être demandés.

5050 **M. HUBERT BOURQUE :**

Oui, effectivement, madame la présidente. Nous l'avons dit. Nous avons reconnu le volume que nous devons recevoir pour la disposition et c'était la base de nos représentations en première séance, qu'il y a un besoin à satisfaire.

5055 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

5060 Moi, ça me satisfait, parce que c'est assez franc. C'est clair. Mais moi, là, ce que je ne comprends pas, c'est de l'autre côté, du côté des autorités locales, du côté des autorités municipales, de la MRC, des autorités sanitaires, du ministère de l'Environnement, il y a 250 ans, les gens, ils n'avaient pas de système d'égout dans les villes. Ils prenaient une chaudière, puis ils *pitchaient* ça par le balcon dans le milieu de la rue. Ça coulait jusqu'en bas. On a évolué, là. On se dirige vers une nouvelle façon de gérer ce genre de problème-là.

5065 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais là, monsieur Morin, la situation a évolué justement parce que, là, le gouvernement a imposé au monde municipal qu'ils établissent des plans de gestion et puis qu'il y ait des objectifs de réduction qui soient mis en place. Ça, vous savez ça.

5070 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Je vais vous résumer ma question, puis je vais passer la parole à quelqu'un d'autre.

5075 On ne serait pas rendus au point où les autorités locales, les gens qui sont responsables de la gestion des déchets devraient prendre eux-mêmes, au lieu de se préoccuper de la taxation dans leur municipalité, de la taxation dans leur MRC, puis de leur réélection aux prochaines élections, ils ne devraient pas, au lieu de se mettre à la remorque des entrepreneurs qui ont un service à offrir, qui veulent faire de la business – ils ne s'en cachent pas, ils ne sont pas

5080 hypocrites – au lieu de se mettre comme un peu à leur remorque, ils ne devraient pas plutôt solliciter, demander à Intersan, par exemple, d'offrir des services plus sophistiqués, qui ont moins d'impacts environnementaux que l'enfouissement sauvage, puis prendre leurs responsabilités. Au lieu de nous confronter, les gens qui viennent contester.

5085 On ne vient pas contester la légitimité du droit d'Intersan de faire de l'enfouissement. On vient contester la légitimité d'enfouir des quantités de déchets semblables, quand on sait très, très bien, qu'il existe d'autres solutions.

5090 Monsieur qui est dans la salle, ici, l'agriculteur, il achète pour 50 000 \$ de bran de scie par année pour ses vaches. Puis je suis certain qu'il y en a des branches qui se font enfouir dans le dépotoir. Elles pourraient être passées au *chipper*. Puis au lieu de les faire brûler comme ils font dans certains endroits ou de les enfouir, elles pourraient être recyclées. Il les paierait, il serait content.

5095 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais là, est-ce que c'est une question que vous posez ou plutôt une suggestion?

5100 **M. MARC-ANDRÉ MORIN :**

Ma question, c'est les gens de l'autre côté, les autorités locales, pensent-ils, à un moment donné, à autre chose que de chercher un trou pour se débarrasser des vidanges chez les voisins? Ils pensent-tu à la possibilité de recycler puis de faire autre chose avec les vidanges que de venir les enterrer à Sainte-Sophie?

5105 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, CMM?

5110 **M. JACQUES TROTTIER :**

Je voudrais juste rappeler que ce qu'on essaie de faire, et je pense que c'est le cas des 90 MRC, on est tout simplement en train de tenter de se conformer à la politique 98-2008 qui, elle, a fixé des objectifs de récupération.

5115 D'ailleurs, c'est le seul objectif qui est fixé comme objectif principal, et ces objectifs-là, à ma souvenance, sont le résultat des audiences publiques génériques qui ont eu lieu en 95, je pense, et qui ont déterminé la volonté sociale de faire du recyclage. Et là, on est rendu à l'étape où on essaie de mettre ça en oeuvre.

5120 Et je dirais le point principal du PMGMR – en tout cas, dans le cas de la CMM et je pense que c'est le cas de toutes les autres MRC – c'est d'atteindre le 60 %.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

5125

Oui, mais ça, en 2027 ou en...

LA PRÉSIDENTE :

5130

Là, vous êtes dans votre mémoire. Vous êtes rendu en deuxième partie d'audience publique. Vous avez des suggestions à nous apporter. Les gens du municipal vont être ici en deuxième partie, ça va leur faire plaisir d'entendre ces suggestions-là.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

5135

Ça va me faire plaisir de revenir. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

5140

Merci beaucoup. Complément?

M. HUBERT BOURQUE :

5145

Madame la présidente, simplement dix secondes, de projeter la figure 3.8 révisée et comme aide-mémoire, de regarder les besoins qui ont été identifiés d'élimination des matières résiduelles, le marché visé. Alors, comme il a été expliqué au début des séances, si on regarde la ligne orange, l'hypothèse CMM plus le bilan de Recyc-Québec nous amène à un besoin d'environ 3.5 millions. Alors, c'est ce qui a été identifié et c'est le besoin, la demande dans le fond.

5150

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'elle est déposée, cette figure?

5155

M. PIERRE LÉGARÉ :

5160

Madame la présidente, la figure est déposée à l'instant même. Ce que ça veut dire concrètement, c'est une mise à jour de l'évaluation des prévisions de besoin en gestion des matières résiduelles dans le marché visé. À partir de la présentation de monsieur Trottier de cet après-midi, il nous a fait une présentation, déposé un plan de gestion des matières résiduelles. Au moment où on avait fait la prévision des marchés, des besoins, on n'avait pas de plan-là.

5165

Maintenant, une fois qu'on a eu la prévision qui était donnée, on a inclus la prévision qui était dans le plan de gestion des matières résiduelles de la proposition de plan de la CMM, et la courbe orange traduit la nouvelle réalité du scénario d'atteinte des objectifs dans le marché visé.

5170 Donc, lorsqu'on identifie les besoins d'élimination des matières résiduelles à l'horizon 2008, on doit tenir compte de la prévision qui a été faite par la CMM, et ce qu'on voit, c'est que ce besoin d'enfouissement, même si tous les objectifs de la politique étaient atteints, ce qui, d'ici 2008, est assez difficile, alors ça fait un changement dans la prévision des besoins qui doit être pris en compte.

5175 Et on pourrait poser d'autres hypothèses que même si le plan de gestion était mis en oeuvre et qu'il y avait certains petits retards sur le succès de certaines initiatives de récupération, de recyclage, ou encore, s'il y avait d'autres solutions qu'on estime viables comme le compostage, parce que ça va nécessiter de développer le compostage à grande échelle, alors, on voit qu'on a aussi un autre scénario, qui est la ligne verte, qui est un scénario qui est peut-être plus probable à atteindre.

5180 Donc, en réponse à la question de monsieur, c'est que, finalement, il y a des besoins d'élimination, même si les objectifs de la politique sont atteints. Alors, si on ne va pas dans l'élimination, il faudra se tourner vers d'autres solutions, comme l'incinération ou d'autres technologies, si jamais les autorisations pour l'enfouissement ne sont pas données.

5185 **LA PRÉSIDENTE :**

 D'accord. Juste à titre d'information, est-ce que vous en faites de l'incinération, ailleurs, dans le monde?

5190 **M. HUBERT BOURQUE :**

 Oui. L'entreprise a une filiale qui s'appelle Wheelabrator et dont la plupart des incinérateurs sont dans le nord-est des États-Unis.

5195 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

 Monsieur Naud, s'il vous plaît.

5200 **M. MARTIN NAUD :**

 Bonsoir!

5205 **LA PRÉSIDENTE :**

 Bonsoir!

M. MARTIN NAUD :

5210 Je vous demanderais d'être brefs. J'ai beaucoup de questions, mais j'aimerais ça, si je demande un oui ou un non, c'est pas plus que ça que je veux. J'aimerais juste poser les questions, puis si on peut y répondre demain, on y répondra demain. De toute façon, moi, demain, je ne peux pas être là. Ça fait que si on peut être brefs, j'apprécierais.

5215 Est-ce qu'il y a des déchets nucléaires ou hautement dangereux, biomédicaux, qui seront enfouis à Sainte-Sophie?

LA PRÉSIDENTE :

5220 D'accord.

M. DANIEL BRIEN :

5225 Non. Aucun déchet dangereux, aucun déchet nucléaire qui est accepté sur nos sites.

M. COLIN BILODEAU :

5230 Un petit point d'information. Il y a aussi au niveau du projet de règlement et actuellement, probablement que c'est déjà installé, des systèmes pour être capable de détecter les matières radiologiques.

M. DANIEL BRIEN :

5235 Le système est déjà en place. On a un détecteur de matières radioactives.

M. MARTIN NAUD :

C'est beau. Merci. À quand le bac à recyclage à nos portes à Sainte-Sophie?

5240 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. MARTIN NAUD :

5245 Je veux l'année. Je ne veux pas autre chose que ça. Est-ce que c'est jamais? 2003? 2004?

LA PRÉSIDENTE :

5250 D'accord. Sainte-Sophie. La question est posée.

M. ANDRÉ CHARRON :

5255 Le plus tard, 2008. Mais le conseil de ville voudrait absolument d'ici 2005.

M. MARTIN NAUD :

5260 Merci. C'est un peu comme Ultimatum, je pose une question, puis... Est-ce qu'on peut retrier ce qui est enfoui ou les déchets en voie d'être enfouis?

LA PRÉSIDENTE :

5265 Est-ce qu'on peut?

M. MARTIN NAUD :

Retrier. Est-ce qu'on peut retrier des déchets.

5270 **LA PRÉSIDENTE :**

Retrier. Ça a déjà été posé, ça.

M. MARTIN NAUD :

5275 Oui?

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

5280 La réponse est non.

M. MARTIN NAUD :

5285 Est-ce qu'on peut énumérer les types de déchets qui seront enfouis à part le verre, le carton?

M. DANIEL BRIEN :

5290 Techniquement, c'est faisable. Il y a des sites que ça s'est déjà fait. D'ailleurs, au Québec, ça s'est fait, à Lachute entre autres. On peut réexcaver des vieux déchets, trier ces vieux déchets-là, puis sortir ce qui a déjà été enfoui, puis réutiliser du matériel comme matériel de recouvrement. C'est des choses qui peuvent se faire.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

5295

On peut le faire, mais à quel prix? À quel coût?

M. DANIEL BRIEN :

5300

C'est bien évident que ce sont des opérations très dispendieuses. Ce sont des opérations, aussi, qui sont très – excusez l'expression – *tutchées* au niveau du contrôle des odeurs, des nuisances. C'est des choses qui se font mais à des coûts assez élevés.

M. MARTIN NAUD :

5305

Je vais poser une question, mais je ne porte pas aucune accusation. Est-ce que le ministère de l'Environnement et la compagnie Intersan sont au courant qu'il y a une pratique de *dumping* de conteneurs à déchets à Saint-Constant et Napierville, près de la frontière américaine en provenance des États-Unis, transbordent les conteneurs à Intersan et à des transporteurs québécois pour venir les enfouir à Sainte-Sophie? Est-ce légal, cette pratique?

5310

M. COLIN BILODEAU :

Si on parle de la légalité, c'est prévu à l'article 115 qu'il n'y a aucun déchet qui provient de l'extérieur du Québec qui peut être éliminé au Québec. Quand on parle de déchets, on parle de matières résiduelles. Comme on a déjà dit, au départ, il peut entrer des sols contaminés et des déchets dangereux pour être éliminés dans les lieux qu'on retrouve au Québec, mais pas les matières résiduelles.

5315

5320

M. MARTIN NAUD :

Mais est-ce qu'il y a *dumping*?

M. COLIN BILODEAU :

5325

Ça, c'est une situation dont on n'a pas connaissance. Mais on pourra vérifier.

M. MICHEL SIMARD :

5330

On peut s'en informer.

M. HUBERT BOURQUE :

5335

Madame la présidente, également, si on a les informations, on s'en occupe immédiatement. Premièrement, Intersan ne prend pas aucun déchet américain. Mais s'il y a des informations qui nous seraient utiles, c'est certain que la situation va être réglée immédiatement.

M. MICHEL SIMARD :

5340 Juste une précision, monsieur. C'est bien Saint-Constant, Napierville?

M. MARTIN NAUD :

5345 Bien, j'énumère ces deux villes-là, mais ça pourrait être limitrophe entre la frontière du Québec et les États-Unis.

M. MICHEL SIMARD :

5350 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

5355 Peut-être, pour éviter des problèmes légaux, vous pourriez peut-être rencontrer, en présence du ministère de l'Environnement, l'entreprise, pour donner des renseignements qui pourraient leur être utiles. D'accord? Tout à l'heure.

M. MARTIN NAUD :

5360 Je voudrais aussi savoir si, au niveau de ces pratiques-là, est-ce que c'est légal interprovincialement et est-ce que c'est légal sur le plan canado-américain?

LA PRÉSIDENTE :

5365 D'accord. Québec?

M. COLIN BILODEAU :

5370 Comme j'ai dit tout à l'heure, quand on parle de déchets éliminés au Québec, il faut que les déchets soient générés au Québec. Les déchets ne peuvent venir de l'Ontario ou d'aucune des autres provinces, ni d'aucun autre pays en tant que tel. C'est simplement ceux du Québec qui peuvent être éliminés. On parle toujours matières résiduelles, déchets solides, déchets non dangereux.

M. MARTIN NAUD :

5375 Il n'y a aucune loi intervilles, dans le fond?

M. COLIN BILODEAU :

5380 Intervilles?

M. MARTIN NAUD :

Oui, intervalles.

5385

M. COLIN BILODEAU :

Non. Parce que ce sont des déchets du Québec.

5390

M. MARTIN NAUD :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5395

Cependant, on fait référence ici au droit de regard entre les MRC. Alors, c'est une responsabilité qui peut s'appliquer.

M. MARTIN NAUD :

5400

Merci. Comme autre question, est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver un terrain dans la nouvelle ville fusionnée qu'est Montréal, sachant que le but de la fusion des villes était de gérer ses propres problèmes?

5405

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça, ça s'adresse directement à la CMM.

M. JACQUES TROTTIER :

5410

Vous pourriez répéter la question, s'il vous plaît?

M. MARTIN NAUD :

5415

La question était, est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver un terrain d'enfouissement dans la nouvelle ville fusionnée qu'est Montréal, sachant que le but premier des fusions des villes était de gérer ses propres problèmes?

M. JACQUES TROTTIER :

5420

Vous voulez savoir si on a fait la recherche pour des terrains, pour faire de l'enfouissement sur l'île de Montréal?

M. MARTIN NAUD :

5425

Sur l'île de Montréal, oui. Sur la grande île de Montréal.

M. JACQUES TROTTIER :

5430

Ce que l'on sait, c'est qu'il y a des terrains identifiés dans le schéma d'aménagement qui ont une affectation qui est compatible avec un usage pour développer des sites d'enfouissement. Il y a déjà des sites d'enfouissement sur l'île de Montréal. Il y a l'ancienne carrière Miron qui n'est pas fermée, il y a l'ancienne carrière Demix. Il y a un site, dont j'oublie le nom, dans le bout de Pierrefonds et il y a eu d'autres sites aussi qui sont fermés maintenant. Je m'excuse, c'est peut-être l'heure, je ne comprends pas la question.

5435

LA PRÉSIDENTE :

5440

La question, dans le fond, ce que monsieur veut savoir, est-ce que ce serait une bonne chose de chercher des sites sur l'île de Montréal ou dans la zone...

M. MARTIN NAUD :

5445

Moi, dans le fond, ce que je veux dire, c'est qu'il y a un principe qui dit: pollueur-payeur. Donc, si, exemple, je pollue pour X quantité de tonnes, je dois, je pense en tant que citoyen, gérer mon propre problème moi-même. Et non l'exproprier ailleurs.

5450

Donc, ma question est simple: est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver une zone appartenant à la Ville de Montréal pour enfouir ces déchets-là?

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5455

M. JACQUES TROTTIER :

5460

C'est déjà le cas actuellement. La Ville de Montréal est propriétaire de l'ancienne carrière Miron. Elle est propriétaire de l'ancienne carrière Demix pour usage strictement pour de l'enfouissement. Et pour pousser le raisonnement peut-être un petit peu plus loin, avant de faire une recherche comme ça, il faudrait qu'il y ait une réponse à ce qui est actuellement en consultation publique, c'est-à-dire le choix entre le *statu quo*, ce qu'on a appelé le *statu quo*...

5465

Je ne sais pas si vous êtes familier avec la présentation du PMGMR qui a été faite dans le cas de la CMM? Bon, il y a deux choix: le *statu quo*, c'est les sites existants. Puis l'autre choix, c'est la régionalisation complète, donc on ferme les frontières, région par région.

Si le choix était d'aller vers une régionalisation complète et que ça signifiait qu'il faudrait qu'il y ait des sites nouveaux ou existants, agrandis ou implantés sur l'île de Montréal, il resterait quand même une question à répondre: qui va faire ça?

5470

Parce que, actuellement, à Montréal, la propriété est publique. Il y a trois autres sites qui desservent la CMM où la propriété est privée. Donc, ça, ce que ça veut dire, c'est qu'une ville pourrait dire: nous, on va exproprier un terrain ou on va faire un appel d'offres. Donc, il y a cette décision-là à prendre. Et suite à ça, si la décision était de faire une expropriation, là, je pense qu'il faudrait qu'il y ait une étude de faite pour identifier un terrain et voir tout ce que ça comporte, avant de pouvoir installer le site d'enfouissement.

5475

LA PRÉSIDENTE :

5480

Dans l'étude, présentement, parce qu'il y a deux hypothèses qui sont étudiées...

M. JACQUES TROTTIER :

Et il y en a d'autres.

5485

LA PRÉSIDENTE :

... puis il y a une consultation présentement en cours sur ces deux hypothèses.

5490

M. MARTIN NAUD :

Donc, il y aurait possibilité de trouver un terrain, dans le fond, un terrain d'entente. Un nouveau terrain, dans le fond.

5495

M. JACQUES TROTTIER :

Il y a une possibilité, mais il faut attendre une décision, là. Il y a un choix qui est soumis à la consultation publique et la décision va se prendre par la suite. Ça fait qu'au moment où on se parle aujourd'hui, on est encore en plein processus de consultation publique.

5500

LA PRÉSIDENTE :

Et le plan est attendu, la décision, au printemps. Le rapport?

5505

M. JACQUES TROTTIER :

Oui. Le rapport de la commission de consultation publique de la CMM est attendu pour le 12 mars et il y a une décision subséquente du Conseil métropolitain au mois de juin.

5510 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

5515 **M. MARTIN NAUD :**

Est-ce que des menaces terroristes ou toutes autres menaces, des déchets tranchants, ou des acides puissants pourraient percer et faire en sorte de désimperméabiliser la fameuse membrane?

5520 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourque.

5525 **M. HUBERT BOURQUE :**

Madame la présidente, il faut comprendre que les membranes, après avoir été installées, sont immédiatement recouvertes d'une couche de déchets. Alors, pour le faire, il faut avoir des équipements pour se rendre à la membrane. Il faut soit avoir une excavatrice ou avoir une foreuse et puis se rendre à la membrane.

5530

Nous avons aussi une surveillance 24 heures par jour sur le site. Alors, il y a un contrôle de qui rentre sur le site en tout temps. C'est une activité qui serait aperçue d'avoir quelqu'un qui viendrait sur le site avec un équipement lourd pour faire un tel travail.

5535 **LA PRÉSIDENTE :**

Pendant que vous vous préparez pour des compléments d'information, combien il vous reste de questions?

5540 **M. MARTIN NAUD :**

Je pense que ça va.

5545 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va être la dernière?

5550 **M. MARTIN NAUD :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5555

M. PIERRE LÉGARÉ :

Madame la présidente, juste à titre d'information, vous avez, monsieur, ici, une coupe qui présente la composition du système d'imperméabilisation. Au-dessus des membranes, il y a un demi-mètre de pierre nette, donc c'est du gravier, en gros, qui est déposé là. Donc, les objets tranchants, il faudrait qu'ils passent à travers un demi-mètre de pierre pour aller atteindre la membrane. Donc, c'est une possibilité qui existe. Mais avec cette protection-là et la façon dont les matières résiduelles sont déposées sur les premières couches, c'est peu probable.

5560

5565

En ce qui concerne les solvants qui pourraient attaquer la membrane, je vais demander à monsieur Simard de vous donner l'information.

M. ANDRÉ SIMARD :

Effectivement, madame la présidente, il y a certains produits particuliers auxquels le HDPE est plus susceptible, dont l'acide nitrique et quelques produits similaires. Maintenant, ce n'est pas des produits qu'on retrouve dans les lixiviats. Comme je disais, les lixiviats, c'est très bien documenté.

5570

5575

Et deuxièmement, il n'y a aucun solvant connu, aux températures auxquelles on opère dans un site d'enfouissement, qui peuvent dissoudre une membrane. Et même à des très fortes concentrations.

LA PRÉSIDENTE :

5580

Merci.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Madame la présidente, simplement peut-être donner la référence de la figure que vous avez présentée. J'ai ici figure 10, dans le résumé de l'étude d'impact, mais je ne sais pas si...

5585

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, figure 4.4 de l'étude principale, le rapport PR3.

5590

M. MARTIN NAUD :

Ce que j'aimerais savoir, est-ce qu'on pourrait avoir une démonstration de cette membrane-là?

5595

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui. Ça a déjà été fait.

5600

M. MARTIN NAUD :

Ça a déjà été fait?

5605

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On vous en montre une en arrière.

M. MARTIN NAUD :

5610

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

5615

Ça va? Merci beaucoup. Est-ce que vous allez venir en deuxième partie présenter votre position?

M. MARTIN NAUD :

5620

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5625

Vous avez réservé du temps au registre?

M. MARTIN NAUD :

Non. C'est pas fait.

5630

LA PRÉSIDENTE :

Je vous invite à le faire.

M. MARTIN NAUD :

5635

Merci beaucoup, madame.

LA PRÉSIDENTE :

5640 Merci.
 Monsieur Viau.

M. SYLVAIN VIAU :

5645 Madame la présidente, je demande que ce soit bref.

LA PRÉSIDENTE :

5650 D'accord.

M. SYLVAIN VIAU :

5655 Moi, j'aimerais savoir pour voir s'il ne pourrait pas y avoir des ententes. Je suis président des clubs agro-environnementaux des Laurentides. Je siège de temps en temps à Québec pour le comité de l'environnement pour les clubs agro. Je déplore le système du Comité de l'environnement agricole qu'ils se foutent toujours de nous autres.

5660 Ça fait deux, trois ans que je demande qu'on pourrait peut-être bien prendre une entente pour le bois recyclé, des matières sèches, dans les sites d'enfouissement – il y a Sécure de la Ville de Montréal – pour qu'on puisse récupérer la *rip*, la *chip*, si on était capable de prendre une entente qu'ils fassent de la *chip* fine pour mettre en dessous des animaux.

5665 Aujourd'hui, on est rendu au Québec, on a un moratoire sur le porc qu'on sait pas quand il va finir, on a de la misère à avoir des permis – des CA qu'on appelle, des certificats d'autorisation – par rapport que le monde s'en vont tout sur le liquide pour l'épandage des fumiers. Puis le liquide est 3, 4, 5 fois, 6 fois, 10 fois plus polluant que la matière solide. Mais par une gestion économique d'épandage de fumier, le gars s'en va sur le liquide. Puis le ministère de l'Environnement, il le sait que c'est plus polluant, mais la gestion économique est là.

5670 Aujourd'hui, moi, je demanderais à une compagnie comme Intersan, puis vous autres, le comité d'environnement, si on ne pourrait pas prendre une entente au lieu que Sécure fasse des copeaux pour envoyer à une centrale hydroélectrique dans l'État de New York, que ça soit recyclé sur nos fermes, qu'on puisse faire l'épandage de nos fumiers, puis avoir une meilleure gestion de l'eau et une meilleure gestion de fumier. Puis qu'on pourrait mettre tout le monde dans la communauté québécoise et canadienne, dans un bon accord, puis qu'on pourrait faire du recyclage.

5680 Ça, ça serait un premier point de recyclage. Il se brûle environ à Sécure je sais pas combien de *trucks*. Une fois, j'avais été là, un après-midi, je pense que j'avais vu passer une vingtaine de 120 mètres cubes qui s'en allaient dans l'État de New York. Mais ça, ça pourrait aller sur nos fermes.

5685 Chez nous, ça me coûte environ 50 000 \$ de *rip* par année, puis on a un projet de redoubler d'ici deux ans. On monterait à 100 000 \$. Puis je suis à 4 kilomètres d'un site d'enfouissement qui enterre du bois que moi je pourrais le mettre en bande, faire une gestion de fumier. J'ai des PAF. On est tout en règle. On fait attention...

LA PRÉSIDENTE :

5690 D'accord. Alors, vous avez demandé que ça soit bref.

M. SYLVAIN VIAU :

5695 Oui. Mais je veux expliquer ma situation parce que j'ai déjà appelé chez Intersan – c'était pas monsieur Bourque qui était là – puis le gars... parce qu'il y en a des *containers* dans Blainville de poussière de *rip*, puis de bran de scie qui sont enterrés là, puis je me suis fait ignorer. Puis aujourd'hui... v'là 4, 5 ans. Puis le président d'Intersan, j'ai essayé d'avoir des contrats. J'étais même prêt à payer la location du *container*, du transport, puis Intersan sont arrivés derrière moi, puis ils ont pris une meilleure entente que moi. Ils étaient plus pesants que moi.

5700 Mais aujourd'hui, on parle d'économie, on parle de recyclage, on parle de tout. J'aimerais que l'agriculture vienne à bout d'aider un site d'enfouissement, s'ils sont d'accord à aider à l'agriculture, pour faire une bonne harmonie envers tout le monde.

5705 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

5710 Madame la présidente, on a bien saisi la question.

LA PRÉSIDENTE :

5715 Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

5720 Si vous permettez, je vais répondre en tant que secrétaire du Comité technique agricole.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5725 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Monsieur Aubin est ici, président du Comité technique agricole et je suggère fortement que ce soit pris en compte cette demande-là. Je pense que le Comité technique agricole cherche des projets qui vont permettre la valorisation agricole, qui vont soutenir l'agriculture. Vous venez de nous en faire une demande bien concrète, une suggestion. Et je pense que ça pourrait être considéré par le Comité technique agricole.

5730

LA PRÉSIDENTE :

Du côté de l'entreprise, comment vous recevez cette proposition?

5735

M. HUBERT BOURQUE :

Oui. Je pense que c'est une proposition qui s'intègre très bien à notre vision, notre vision CVER, et ce sont des équipements que, nous, on juge qui sont à l'avantage de la MRC ainsi qu'à la vocation agricole de la région.

5740

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça a valu la peine, votre question.

5745

M. SYLVAIN VIAU :

Je vous remercie. En espérant qu'on vienne à bout d'avoir une entente de bonne foi envers tout le monde.

5750

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on reprend demain autour de 9 h 30, 9 h 35. D'accord?

5755

5760 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon
serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

5765 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

5770